



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Xpeng Inc. (HKG: 9868)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-27 ,
PAYS Chine	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G982AW100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	147870

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver le rapport des administrateurs et les états financiers consolidés.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Xiaopeng He	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ji-Xun Foo	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
06.01	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
06.02	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.	✓	✗
06.03	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✗
06.04	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées pour les fournisseurs.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions de performance au chef de la direction.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
10	Proposition afin d'autoriser l'attribution d'actions rachetées.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport des administrateurs et les états financiers consolidés.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Xiaopeng He	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ji-Xun Foo	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission, la division, le rachat ou l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées pour les fournisseurs.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions de performance au chef de la direction.



Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser l'attribution d'actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'attribution des actions n'est pas divulgué et peut dépasser le prix du marché. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR G Mining Ventures Corporation (GMIN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-22
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 36261G102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vincent Benoît	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Chenard	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Fennell	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Gignac Sr.	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis-Pierre Gignac	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réjean Gourde	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elif Lévesque	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman MacDonald	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jason Neal	✓	✗
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naguib Sawiris	✓	✗
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sonia Zagury	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver les statuts et les règlements.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vincent Benoît	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Chenard	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il existe un programme global (omnibus), ce à quoi s'oppose la politique. Ce type de programme comprend au moins trois types d'octroi. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Fennell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il existe un programme global (omnibus), ce à quoi s'oppose la politique. Ce type de programme comprend au moins trois types d'octroi. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Gignac Sr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis-Pierre Gignac



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réjean Gourde	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente La Mancha, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elif Lévesque	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il existe un programme global (omnibus), ce à quoi s'oppose la politique. Ce type de programme comprend au moins trois types d'octroi. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman MacDonald

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jason Neal

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il existe un programme global (omnibus), ce à quoi s'oppose la politique. Ce type de programme comprend au moins trois types d'octroi. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naguib Sawiris

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas

conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sonia Zagury



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR NVIDIA Corporation (NASDAQ:NVDA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-25 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 67066G104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	32480

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert K. Burgess	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tench Coxé	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John O. Dabiri	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Persis S. Drell	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jen-Hsun Huang	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dawn Hudson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harvey C. Jones	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melissa B. Lora	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen C. Neal	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ellen Ochoa	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A. Brooke Seawell	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aarti Shah	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark A. Stevens	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : PWC.	✓	✗
04	Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour l'adoption de toutes les propositions.	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire afin de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire.	✗	✓

06	Proposition afin d'adopter une nouvelle règle de gouvernance prévoyant la démission d'un administrateur n'ayant pas obtenu un soutien suffisant lors de son élection.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise améliore ses rapports publics afin d'inclure un tableau présentant les employés en fonction du sexe et de la race dans chacune des neuf catégories d'emplois définies par la commission états-unienne sur l'égalité des chances (EEOC), que ce soit en chiffres ou en pourcentage dans chaque catégorie.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert K. Burgess	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tench Coxé	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John O. Dabiri



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Persis S. Drell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jen-Hsun Huang



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dawn Hudson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harvey C. Jones	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melissa B. Lora	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen C. Neal

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ellen Ochoa

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A. Brooke Seawell

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré

comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aarti Shah	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark A. Stevens	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : PWC.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour l'adoption de toutes les propositions.



Proposeur : CA

Cette proposition demande d'abaisser aux deux tiers des voix ou à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. (4.4 Majorité qualifiée) Pour les décisions autres que celles qui sont relatives à une offre publique d'achat ou à une réorganisation d'entreprise, la majorité qualifiée n'est pas exigée. (4.4 Majorité qualifiée) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire.



Proposeur : John Chevedden

Cette proposition permettrait aux actionnaires représentant une participation actionnariale raisonnable (par rapport à la taille de la compagnie) de 15 % de convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il est raisonnable de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire. (4.13 Droit des actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'adopter une nouvelle règle de gouvernance prévoyant la démission d'un administrateur n'ayant pas obtenu un soutien suffisant lors de son élection.



Proposeur : The New York City Carpenters Pension Fund

Selon le principe du vote à la majorité, les candidats doivent recevoir l'appui d'au moins la moitié plus une des voix exprimées par les actionnaires pour être élus. Ce mécanisme assure une réelle expression de la volonté des actionnaires concernant la gestion de l'entreprise. Cependant, ces dernières années, de nombreuses entreprises ont mis en place des politiques de démission des administrateurs. Selon ces politiques, lorsque les administrateurs n'obtiennent pas le soutien de la majorité des actionnaires, ils doivent soumettre leur démission au comité du conseil d'administration responsable de la supervision des mises en candidature et de la gouvernance ou directement au conseil d'administration. Ce dernier décide alors d'accepter ou non la démission. Lorsqu'un administrateur n'obtient pas l'appui d'une majorité d'actionnaires, la décision définitive de son maintien ou de son départ revient toujours au conseil d'administration, ce qui diminue considérablement l'importance de la voix des actionnaires. D'après une étude de Glass Lewis menée en 2024, sur les 39 administrateurs de leur échantillon n'ayant pas remporté la majorité des voix lors des élections, seulement 6 des administrateurs des sociétés appliquant une politique de démission ont effectivement quitté le conseil. Cela révèle qu'un nombre considérable de ces sociétés n'ont pas pris de mesures importantes à l'égard de ces administrateurs. La ligne directrice actuelle de démission exige qu'un administrateur en poste soumette une démission irrévocable s'il n'est pas réélu, puis le conseil décide s'il va rester en fonction. Le proposeur soutient que sa proposition instaurerait une norme plus rigoureuse en requérant des administrateurs responsables de l'examen qu'ils fournissent une ou plusieurs justifications substantielles pour refuser une démission. Ainsi, le règlement modifié assurera que le vote des actionnaires soit décisif lorsqu'un administrateur en poste n'est pas réélu, tout en donnant au conseil d'administration la latitude d'accepter ou non sa démission initiale. Le conseil s'oppose à la proposition, la jugeant superflue puisque ses pratiques et politiques de gouvernance garantissent déjà sa responsabilité envers les actionnaires. Il ajoute qu'il a mis en place les politiques nécessaires afin de garantir les meilleures pratiques dans ce cas de figure et reproche à la proposition de prendre une approche trop rigide qui peut nuire aux intérêts des actionnaires. Il démontre que l'adoption de cette politique pourrait le mener à accepter une démission qui pourrait désavantager les actionnaires et souhaite donc maintenir son pouvoir discrétionnaire. Après examen, nous pensons que l'amélioration de la procédure de démission des administrateurs prévue par la proposition renforcera l'importance du vote des actionnaires lors de l'élection des administrateurs. De plus, nous estimons que, dans les rares cas où un administrateur ne remporte pas la majorité des voix, l'entreprise devrait se préparer à l'éventualité de son départ du conseil, tout en veillant à ce que les actionnaires conservent une influence significative dans le processus d'élection du conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise améliore ses rapports publics afin d'inclure un tableau présentant les employés en fonction du sexe et de la race dans chacune des neuf catégories d'emplois définies par la commission états-unienne sur l'égalité des chances (EEOC), que ce soit en chiffres ou en pourcentage dans chaque catégorie.



Proposeur : Trillium ESG Global Equity Fund

Les sociétés qui ne respectent pas le principe de l'équité en emploi s'exposent à des risques financiers, juridiques, d'atteinte à la réputation et de désinvestissement. À l'inverse, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié, à tous les échelons de l'organisation, leur offrent maints avantages, comme l'apport de perspectives variées, l'augmentation de la productivité et du moral des employés, l'élimination des limitations de la pensée de groupe et la réduction des risques relatifs à la discrimination. Des études ont aussi montré l'effet positif de la diversité sur la performance financière. Selon un rapport publié par McKinsey & Company en 2023, les sociétés dont les équipes dirigeantes sont les plus diversifiées sont plus susceptibles de réaliser une performance financière supérieure à celle de leurs pairs. Il indique que celles figurant dans le quartile supérieur pour la diversité ethnique et culturelle ont désormais 39 % plus de chances d'avoir une rentabilité supérieure à la moyenne que celles du quatrième quartile. Cette prime à la diversité atteint 25 % pour celles qui comptent plus de femmes parmi leurs dirigeants. Néanmoins, la progression des femmes et des membres de minorités dans les postes de responsabilités demeure très lente. Selon un rapport de McKinsey sur la place des femmes dans les milieux de travail aux États-Unis publié en 2024, malgré des gains enregistrés au cours des 10 dernières années, les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux hiérarchiques et la situation des femmes de couleur est encore pire. McKinsey explique que leur plus grand obstacle est la première étape vers le poste de gestionnaire ou l'« échelon brisé », qui fait en sorte que plus de femmes restent bloquées au niveau d'entrée et qu'elles sont moins nombreuses à devenir gestionnaires. Par conséquent, il y a beaucoup moins de femmes pour passer à des niveaux supérieurs. Ajoutons que cette sous-représentation des femmes et des membres de minorités dans les postes de direction bien rémunérés a une incidence directe sur l'écart salarial brut. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que la société fournisse des données quantitatives détaillées, comparables et fiables sur la diversité à tous les échelons de l'organisation, qu'elle dévoile les mesures et les programmes mis en place pour accroître la diversité et l'inclusion, ainsi que le processus suivi par le conseil pour évaluer leur efficacité. Dans le cas de Nvidia, nous constatons que la société ne rend pas public son rapport consolidé EEO-1 depuis 2021. Ce rapport, que tous les employeurs privés aux États-Unis ayant plus de 100 employés doivent remettre chaque année à la commission états-unienne sur l'égalité des chances (EEOC), contient des données qui permettent d'avoir une idée plus exacte de la place des femmes et des membres de minorités dans les entreprises, dans une dizaine de catégories d'emplois. Il offre ainsi des informations pertinentes et comparables sur la diversité de la main-d'œuvre qui peuvent aider les investisseurs à mieux évaluer les risques auxquels les entreprises sont exposées, à apprécier l'efficacité de leurs efforts et la pertinence de leurs mesures et programmes, ainsi qu'à mesurer leurs progrès. La divulgation de ce rapport est d'ailleurs devenue la norme au sein des grandes entreprises aux États-Unis. As You Sow indique que près de 90 % des sociétés de l'indice S&P 100 le rendent public ou ont promis de le publier, ce qui est également le cas de 414 sociétés du S&P 500, selon DiversIQ. Nous pensons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Fujitsu Ltd (6702)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-23 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J15708159

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	177785

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hidenori Furuta	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takahito Tokita	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takeshi Isobe	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroki Hiramatsu	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoshiko Kojo	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichiro Sasae	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Byron Gill	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Hirano	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Izumi Kobayashi	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Kazuo Yuasa	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hidenori Furuta	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takahito Tokita



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takeshi Isobe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroki Hiramatsu



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5

Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoshiko Kojo	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichiro Sasae	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre d'un organisme qui reçoit une subvention ou une contribution financière importantes de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Byron Gill	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Hirano	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Izumi Kobayashi	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Kazuo Yuasa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ServiceTitan Inc. (TTAN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-18 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 81764X103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	14025

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Timothy Cabral	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : William Hsu	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ara Mahdessian	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Timothy Cabral	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : William Hsu	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil

depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ara Mahdessian



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Celestica Inc. (CLS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-17 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-22
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 15101Q108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	320

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kulvinder (Kelly) Ahuja	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert A. Cascella	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Françoise Colpron	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill Kale	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Amar Maletira	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert A. Mionis	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luis A. Müller	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael M. Wilson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	1	1
05	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kulvinder (Kelly) Ahuja	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Toutefois, il siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert A. Cascella		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Françoise Colpron		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill Kale

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Amar Maletira

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert A. Mionis

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.07****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luis A. Müller

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.08****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael M. Wilson

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

✓

✗

[Proposeur : CA](#)

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03**

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

[Proposeur : CA](#)

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 04**

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

1

1

[Proposeur : CA](#)

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d’achat d’actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

La proposition est dans l'intérêt des actionnaires à long terme. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l’opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l’information publique ainsi que sur l’information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l’autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Shopify Inc. (TSE:SHOP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-17 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 82509L107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tobias Lütke	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lulu Cheng Meservey	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gail Goodman	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Heinemeier Hansson	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeremy Levine	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Prashanth Mahendra-Rajah	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joe Natale	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Scott	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toby Shannan	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fidji Simo	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tobias Lütke	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lulu Cheng Meservey	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gail Goodman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Heinemeier Hansson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeremy Levine

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Prashanth Mahendra-Rajah

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joe Natale	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. Toutefois, il siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Scott	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toby Shannan	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce

candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fidji Simo		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.		

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.		

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR MercadoLibre Inc. (NASDAQ:MELI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-17 ,
PAYS Argentine	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 58733R102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	1910

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Stelleo Passos Tolda	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Emiliano Calemzuk	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Marcos Galperin	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Martin Lawson	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pistrelli, Henry Martin y Asociados.	✓	✓
04	Proposition afin de modifier le lieu de constitution en société.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Stelleo Passos Tolda	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Toutefois, il siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Emiliano Calemzuk

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Marcos Galperin

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Martin Lawson

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3

Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a offert des services professionnels (juridiques, financiers, médicaux ou autres) à un des membres de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02****CA** **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Dans le cadre du régime à long terme, les primes pourraient être basées uniquement sur le prix de l'action. Le cours de l'action n'est pas une mesure équitable de la performance, car il peut augmenter ou diminuer pour des raisons qui échappent au contrôle d'un dirigeant ou de la société dans son ensemble. Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pistrelli, Henry Martin y Asociados.

✓

✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 04****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin de modifier le lieu de constitution en société.

✓

✗

Proposeur : CA

La proposition demande que l'entreprise, constituée en société par action au Delaware, le soit plutôt au Texas. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires, car qu'elle entraînerait des coûts importants, alors qu'il serait possible de demander à l'entreprise de modifier ses pratiques de gouvernance par le biais de propositions à moindre coût. (5.4 Modification aux statuts de constitution en société par actions) L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Marvell Technology Group Ltd (MRVL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-13 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G5876H105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	28395

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sara C. Andrews	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Tudor Brown	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad W. Buss	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Durn	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca House	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marachel Knight	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew J. Murphy	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard P. Wallace	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Deloitte And Touche LLP.	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire afin d'exiger un administrateur principal indépendant.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sara C. Andrews	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5

Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Tudor Brown	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad W. Buss	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Durn	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca House	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Elle est directrice des ressources humaines et des affaires juridiques d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marachel Knight	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des

mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew J. Murphy	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard P. Wallace	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de KLA Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification: Deloitte And Touche LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin d'exiger un administrateur principal indépendant.



Proposeur : John Chevedden

La proposition demande la séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Le chef de la direction occupe aussi les fonctions de président du conseil. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance à l'égard de celle-ci sont compromis lorsque le président du conseil est également le chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Cette proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette proposition représente la pratique d'excellence en gouvernance. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Descartes Systems Group Inc. (DSG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-12 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 249906108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Demirian	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Maple	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Mowat	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris E. Muntwyler	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane O'Hagan	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward J. Ryan	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John J. Walker	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura A. Wilkin	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas

indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Demirian	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Maple	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Mowat



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris E. Muntwyler



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane O'Hagan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward J. Ryan	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John J. Walker	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura A. Wilkin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dollarama Inc. (DOL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-11 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 25675T107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	250

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory David	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elisa D. Garcia	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen K. Gunn	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kristin Mugford	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Rossy	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Samira Sakhia	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Thecla Sweeney	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Huw Thomas	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique pour réduire au minimum le gaspillage dans ses activités en se fixant des objectifs et en déterminant un plan d'action formel.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les dirigeants dans la circulaire de sollicitation de procurations.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les employés dans la circulaire de sollicitation de procurations.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

09	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que la société se penche chaque année, de manière régulière, sur les raisons qui motivent ou qui pourraient motiver le faible taux d'appui (relatif) à l'élection de certains administrateurs, y compris dans le dialogue qu'elle entretient avec ses actionnaires, et en rende compte dans sa circulaire.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory David	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elisa D. Garcia



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen K. Gunn



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature.Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante.Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kristin Mugford



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Rossy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Samira Sakhia



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Knight Therapeutics Inc. et siège à plus d'un conseil

d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Thecla Sweeney	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Huw Thomas	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique pour réduire au minimum le gaspillage dans ses activités en se fixant des objectifs et en déterminant un plan d'action formel.



Proposeur : MÉDAC

Le gaspillage alimentaire représente un défi mondial considérable, qui entraîne plus de 1 000 milliards de dollars américains de pertes de nourriture chaque année, équivalant à plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale. Outre le fait que 29,6 % de la population mondiale souffre d'insécurité alimentaire et que 783 millions de personnes sont touchées par la faim, ce gaspillage contribue à 8-10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les impacts environnementaux sont particulièrement élevés au niveau du consommateur final. Réduire ce gaspillage permettrait d'améliorer la disponibilité alimentaire pour les populations dans le besoin. Notons qu'au Québec, le Parti Québécois a déposé un projet de loi pour lutter contre le gaspillage alimentaire en 2024, qui vise à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2050, obliger l'établissement d'ententes de dons pour les invendus comestibles, créer un registre public des produits invendus et interdire de rendre volontairement impropres les invendus. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Dans son plus récent rapport ESG, Dollarama affirme intégrer la réduction et la réutilisation des matériaux à ses pratiques, notamment en réutilisant les boîtes en carton pour les livraisons. Elle s'efforce aussi

d’optimiser les emballages dès leur conception et de limiter le gaspillage grâce à une gestion rigoureuse des stocks. Les employés sont formés à réparer les emballages endommagés pour éviter les pertes. Le rapport souligne aussi que Dollarama collabore avec une trentaine d’organismes locaux pour redistribuer des produits invendables, mais encore utilisables. Cependant, le proposeur souligne qu’une enquête des Coops de l’information, publiée en avril 2024, révèle que ses magasins jettent des tonnes de produits neufs. Selon un article de la même année, Dollarama élimine régulièrement des produits saisonniers et des aliments neufs ou non périmés. Il indique qu’une note interne signée par le directeur de l’exploitation ordonnait aux employés chargés de l’inventaire des bonbons et chocolats après Pâques de les détruire avant de les jeter, pour éviter leur consommation ou leur revente après élimination. Des employés ont aussi déclaré être souvent affectés à des « tâches de destruction » consistant à détruire et jeter des marchandises endommagées, tandis que leurs demandes de don pour des articles destinés à être jetés ont été refusées par les gestionnaires des magasins. Le conseil d’administration rejette la proposition, estimant qu’une politique formelle de réduction des déchets serait trop rigide. Il souligne que la société limite déjà le gaspillage par une gestion stricte des stocks, des incitations pour les gestionnaires et des ajustements de prix sur les produits périssables. Selon lui, seuls de faibles volumes d’articles impropres à la vente sont éliminés, bien qu’un certain gaspillage reste inévitable pour des raisons sanitaires, réglementaires ou pratiques. En comparaison, Metro rapporte avoir détourné 64 % de ses déchets alimentaires des sites d’enfouissement en 2024 grâce à des initiatives comme l’alimentation animale, le compostage et la production de biocarburants. Depuis 2016, Metro a réduit de 23 % ses pertes alimentaires en magasin et vise une baisse de 50 % d’ici 2025. Sa stratégie repose sur la gestion des surplus et la prévention. Par ailleurs, sa vision pour 2026 est ambitieuse : ne plus jeter aucun aliment consommable ni résidu issu de ses activités. Compte tenu de l’importance accordée par le public au comportement responsable des entreprises et des bénéfices potentiels d’une meilleure gestion du gaspillage alimentaire, nous pensons que la proposition est dans l’intérêt des actionnaires et que sa mise en œuvre pourrait permettre d’atténuer les risques d’exploitation, juridiques, réglementaires et d’atteinte à la réputation auxquels la société est exposée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d’actionnaires demandant que l’entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d’intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓

Proposeur : MÉDAC

L’IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l’organisation du travail et du marché de l’emploi ; la réduction de la qualité de l’emploi et de l’autonomie des travailleurs ; l’amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l’IA sonnent l’alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l’IA et insistant sur l’urgence de légiférer pour que l’humanité bénéficie des bienfaits de l’IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s’inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l’Union européenne a d’ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d’IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l’opinion publique. Alors que la course à l’IA s’est encore accélérée avec l’arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l’un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L’AFP a rapporté qu’à l’occasion du sommet sur l’IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l’existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l’IA. C’est dans ce contexte que s’inscrit la proposition, qui demande que l’entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l’adoption de règlements en application de la Loi sur l’intelligence artificielle et met l’accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l’équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d’administration, qui s’oppose à la proposition, indique que même si Dollarama profite de systèmes d’IA pour optimiser ses

activités, elle ne développe ni ne gère de systèmes d'IA générative avancés. Il souligne ainsi que les obligations du Code volontaire ne s'appliquent pas directement à ses activités. Il déclare aussi que Dollarama a déjà adopté des pratiques qui s'alignent, le cas échéant, sur les principes d'équité, de responsabilité et de transparence du Code volontaire, donnant en exemple l'adoption par l'entreprise d'une politique d'utilisation acceptable de l'IA, qui établit ses attentes quant à l'utilisation de l'IA en milieu de travail. Il ajoute que la surveillance de la technologie relève de son comité de vérification et que les initiatives d'IA de l'entreprise sont également le sujet de discussions au conseil d'administration. Notons toutefois que la politique mentionnée par le conseil d'administration ne semble pas avoir été rendue publique et que l'entreprise fournit peu d'informations sur la gestion et l'atténuation des risques liés à son utilisation de l'IA, en dehors de celles fournies dans la circulaire de direction. Après examen, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Mentionnons que près de 50 entreprises ont signé le Code volontaire à ce jour. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les dirigeants dans la circulaire de sollicitation de procurations.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des dirigeants. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les employés dans la circulaire de sollicitation de procurations.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Depuis 2019, la Loi canadienne sur les sociétés par actions permet aux administrateurs de prendre en compte, dans leurs décisions, non seulement les intérêts des actionnaires, mais aussi ceux des employés, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement. Selon le gouvernement fédéral, cette réforme visait à établir des attentes plus élevées et à renforcer la surveillance du comportement des sociétés (<https://tinyurl.com/32xy3dna>). Dans le même esprit, le proposeur précise que, selon le projet de loi S-285, la raison d'être d'une entreprise est de poursuivre ses intérêts tout en générant des retombées positives pour la collectivité et l'environnement, en tenant compte de sa taille, de la nature de ses activités et en limitant ses impacts négatifs. Il souligne également que cette attention croissante portée aux enjeux environnementaux reflète une préoccupation grandissante, tant chez les actionnaires que dans la société en général, face aux conséquences des activités des entreprises sur l'environnement. Ce contexte de sensibilisation se manifeste aussi sur le plan politique. Dans le cas de Dollarama, les partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont unanimement dénoncé les pratiques de gaspillage de l'entreprise et réclamé des réformes législatives pour interdire l'enfouissement de matières pouvant être revalorisées. Le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, qualifiant ces pratiques d'inacceptables, a d'ailleurs demandé une rencontre avec la direction de l'entreprise (<https://tinyurl.com/ye29y44e>). Par ailleurs, selon Transition Pathway Initiative (TPI), Dollarama a pris certaines mesures pour gérer ses émissions de gaz à effet de serre, notamment en établissant des objectifs de réduction et en publiant des données sur ses émissions des portées 1 et 2. Toutefois, ces cibles ne sont ni fondées sur des données scientifiques ni alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. L'entreprise ne divulgue pas non plus ses émissions de portée 3, qui englobent les sources indirectes tout au long de sa chaîne de valeur. Bien qu'elle reconnaisse les risques associés au changement climatique, elle communique peu sur leurs éventuelles répercussions financières, réglementaires, ainsi que sur ses activités d'exploitation. Par ailleurs, Dollarama ne participe pas activement aux efforts de lutte contre la crise climatique, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, et ne procède à aucune planification basée sur des scénarios climatiques. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que la société prend déjà en compte les enjeux ESG, publie un rapport détaillé à ce sujet et maintient un dialogue avec ses parties prenantes. Il soutient que la responsabilité de la stratégie environnementale doit rester entre les mains du conseil d'administration et de la direction, mieux placés pour en assurer la mise en œuvre. Selon lui, un vote consultatif des actionnaires serait inapproprié, compte tenu de la complexité de ces enjeux. Après examen, nous estimons que les actionnaires devraient avoir accès à des rapports complets sur la façon dont l'entreprise répond aux enjeux climatiques, afin d'assurer une gestion efficace des risques par les administrateurs. Cette proposition offre une occasion annuelle aux actionnaires d'évaluer les objectifs, le plan d'action et les progrès de l'entreprise en matière de durabilité. Étant donné l'ampleur des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation associés au changement climatique, il est essentiel d'impliquer les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue sur la stratégie environnementale de la société. Nous croyons donc qu'il est justifié d'appuyer cette proposition, qui est clairement dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.

CA

POLITIQUE



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Après évaluation de son expérience depuis 2020, le conseil d'administration de Dollarama a décidé de maintenir le format entièrement virtuel pour 2025. Il affirme que cette décision s'appuie sur une utilisation responsable des ressources, l'élimination des barrières géographiques favorisant une participation équitable, des niveaux de participation comparables aux réunions en personne et des gains d'efficacité organisationnelle, tout en préservant pleinement les droits des actionnaires grâce aux outils modernes d'engagement offerts par les plateformes virtuelles. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition d'actionnaire demandant que la société se penche chaque année, de manière régulière, sur les raisons qui motivent ou qui pourraient motiver le faible taux d'appui (relatif) à l'élection de certains administrateurs, y compris dans le dialogue qu'elle entretient avec ses actionnaires, et en rende compte dans sa circulaire.

CA

POLITIQUE

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur souligne qu'un administrateur, M. Gunn, fait face à un taux d'abstention anormalement élevé comparativement aux autres administrateurs. Malgré les explications de l'entreprise qui l'avaient amené à retirer des propositions similaires, il constate que ce problème demeure, quoique dans une moindre mesure. Il s'interroge donc sur l'origine de cette situation récurrente et suggère que trouver la source de ce problème et le traiter pourrait aider l'entreprise à résoudre la situation et accroître le soutien envers son candidat. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition. Il admet qu'il ne peut pas déterminer avec certitude les motifs de vote de chaque actionnaire, mais indique que ses discussions avec les actionnaires suggèrent que les résultats défavorables concernant M. Gunn reflètent principalement les politiques de vote d'un nombre limité d'actionnaires institutionnels, notamment en ce qui a trait à la durée du mandat des administrateurs. Il

importe de souligner que M. Gunn siège au conseil depuis 2009 et n'est pas considéré comme indépendant en raison de ses liens avec Neil Rossy, dirigeant de GRI Capital inc., une société de gestion d'investissements associée au chef de la direction de Dollarama. Comme le mentionne le conseil, M. Gunn occupe simultanément la présidence du conseil (sans nomination d'un administrateur principal), préside le comité des mises en candidature et de gouvernance, tout en siégeant au comité de rémunération, une configuration qui contrevient aux bonnes pratiques de gouvernance et qui pourrait expliquer le faible taux de soutien des actionnaires. Qui plus est, les administrateurs et les dirigeants maintiennent un dialogue régulier avec les actionnaires et leurs représentants, incluant ceux ayant voté contre l'élection d'un administrateur, dans le but de mieux saisir leurs perspectives, d'améliorer la transparence des pratiques de gouvernance et d'aborder diverses questions, notamment les raisons de l'absence de limitation des mandats ou de politiques de retraite obligatoire. Considérant que l'entreprise communique déjà avec ses actionnaires et que les votes reflètent les politiques institutionnelles établies, nous estimons que le rapport demandé n'apporterait pas de valeur ajoutée aux actionnaires. De surcroît, nous estimons que le proposeur n'a pas fourni d'arguments suffisamment convaincants pour justifier l'adoption de cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Roper Technologies Inc. (NYSE:ROP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-10 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-16
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 776696106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	2775

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shellye L. Archambeau	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene M. Esteves	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. Neil Hunn	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert D. Johnson	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas P. Joyce, Jr.	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John F. Murphy	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura G. Thatcher	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard F. Wallman	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shellye L. Archambeau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene M. Esteves	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice financière d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. Neil Hunn



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert D. Johnson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas P. Joyce, Jr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est

indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John F. Murphy	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura G. Thatcher	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard F. Wallman	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : PricewaterhouseCoopers LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR TJX Companies Inc. (The) (TJX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-10 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 872540109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	29215

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José B. Alvarez	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Bennett	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rosemary T. Berkery	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David T. Ching	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : C. Kim Goodwin	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ernie Herrman	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy B. Lane	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carol Meyrowitz	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jackwyn L. Nemerov	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles F. Wagner, Jr.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José B. Alvarez	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Bennett



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rosemary T. Berkery



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David T. Ching

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : C. Kim Goodwin

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ernie Herrman

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy B. Lane		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carol Meyrowitz		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jackwyn L. Nemerov



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles F. Wagner, Jr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Brookfield Corporation (TSE: BN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 11271J107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 16.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : M. Elyse Allan	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Janice Fukakusa	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Maureen Kempston Darkes	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Frank J. McKenna	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Hutham S. Olayan	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Satish C. Rai	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Diana L. Taylor	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Justin B. Beber	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des critères clairs pour ses fonds étiquetés « transition » afin d'assurer leur conformité avec les objectifs de zéro émission nette.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 16.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil à plus de quinze. Or, la politique de vote estime que, pour être efficace, un conseil devrait comprendre de cinq à quinze membres. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : M. Elyse Allan	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Janice Fukakusa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Maureen Kempston Darkes	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Frank J. McKenna	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Hutham S. Olayan	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la

gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Satish C. Rai	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Diana L. Taylor	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Justin B. Beber



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur de l'exploitation de l'entreprise (COO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des critères clairs pour ses fonds étiquetés « transition » afin d'assurer leur conformité avec les objectifs de zéro émission nette.

CA POLITIQUE



Proposeur : Salal Foundation and Shift Action for Pension Wealth and Planet Health represented by the Investors for Paris Compliance

L'urgence climatique atteint un niveau critique selon une enquête du Guardian du 8 mai 2024, révélant qu'environ 80 % des climatologues du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat anticipent un réchauffement d'au moins 2,5 °C pour ce siècle et près de 50 % prévoient une hausse d'au moins 3 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Ces augmentations dépasseraient largement les objectifs internationaux et entraîneraient des conséquences désastreuses pour l'humanité et la planète. Le proposeur critique le fait que Brookfield, malgré sa position de chef de file dans l'investissement dans la transition énergétique, avec près de 30 milliards de dollars levés, manque de lignes directrices transparentes qui pourraient permettre l'inclusion d'actifs non alignés, en particulier de projets de gaz naturel liquéfié (GNL) que l'entreprise présente à tort comme un « carburant de transition ». Il soutient que le GNL n'est pas compatible avec la transition énergétique en raison de ses émissions élevées sur l'ensemble du cycle de vie et que l'absence de critères clairs expose Brookfield et ses investisseurs à des risques liés à la transition et d'atteinte à la réputation. Le conseil s'oppose à la proposition, soulignant que l'entreprise a déjà mis en place un cadre rigoureux pour ses fonds de transition. Brookfield affirme disposer d'un système de mesure et de gestion d'impact aligné sur ses principes d'exploitation pour la gestion d'impact, qui établit des cibles quantitatives basées sur des trajectoires sectorielles ou régionales de décarbonation pour chaque investissement. Brookfield maintient que ses stratégies incluent le gaz naturel comme carburant de transition et que son exposition aux combustibles fossiles représente moins de 10 % de ses actifs sous gestion, le GNL constituant une proportion encore plus faible. L'entreprise souligne qu'elle déclare déjà ses émissions de manière transparente et s'engage à améliorer continuellement la transparence de ses divulgations. Selon un rapport de Reclaim Finance publié en décembre 2024, Brookfield se classe au 8e rang mondial des investisseurs en GNL, avec 5,25 milliards de dollars américains investis (<https://bit.ly/4mDPVHM>). L'Agence internationale de l'énergie (AIE) ne considère plus le GNL comme un combustible de transition viable, car les émissions de gaz naturel représentent 21 % des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie et croissent de 3 % par an, alors qu'elles doivent diminuer drastiquement pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. L'analyse du cycle de vie complet montre que le GNL pourrait avoir un impact climatique supérieur au charbon, notamment en raison des émissions de méthane. Les projets existants et proposés dépassent déjà le budget carbone alloué au gaz naturel, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, rendant tout nouveau projet incompatible avec les objectifs climatiques. Enfin, l'AIE prévoit une baisse de 78 % de la demande de GNL d'ici 2050, confirmant l'incompatibilité des nouveaux investissements avec la carboneutralité. Après examen, nous constatons que les fonds « transition » de Brookfield ne respectent pas les taxonomies vertes existantes, créant un risque d'investir dans des projets qui verrouillent les émissions plutôt que de les réduire. Sans critères de décarbonation précis, les actionnaires risquent de voir leur capital déployé dans des projets contraires aux objectifs de zéro émission nette, compromettant la crédibilité de l'entreprise et créant un risque d'affaires. Par conséquent, nous recommandons de soutenir la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ares Management Corporation (NYSE: ARES)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-06 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 03990B101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	17405

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Arougheti	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashish Bhutani	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Antoinette C. Bush	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Kipp deVeer	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul G. Joubert	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David B. Kaplan	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Mark Lynton	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eileen Naughton	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judy D. Olian	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antony P. Ressler	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bennett Rosenthal	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	3	1

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Arougheti	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashish Bhutani	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Antoinette C. Bush	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance

du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Kipp deVeer	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul G. Joubert	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David B. Kaplan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Mark Lynton	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eileen Naughton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judy D. Olian



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antony P. Ressler



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bennett Rosenthal



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas

indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique.Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	3	1

Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Alphabet Inc. (NASDAQ:GOOG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-06 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 02079K305

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	31245

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry Page	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergey Brin	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sundar Pichai	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Hennessy	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Frances H. Arnold	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Martin Chavez	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. John Doerr	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roger W. Ferguson fils.	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : K. Ram Shriram	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Robin L. Washington	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst & Young	✓	✗
03	Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit.	✗	✓
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les indicateurs de performance financière soient ajustés pour exclure l'impact des rachats d'actions lors de la détermination du montant ou de l'acquisition des droits de toute attribution ou récompense liée à la rémunération incitative pour les dirigeants.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration procède à une évaluation et publie un rapport sur l'impact des contributions caritatives de l'entreprise sur les risques liés à la discrimination envers des personnes en raison de leurs pratiques et de leur discours religieux.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise reconsidère sa participation au Corporate Equality Index, de la Human Rights Campaign.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer des informations supplémentaires illustrant si elle atteindra ses objectifs climatiques pour 2030 et de quelle façon.	✗	✓

08	Proposition d'actionnaire demandant d'abolir la structure comportant des actions à droit de vote multiple.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport indépendant sur le processus de diligence raisonnable utilisé par l'entreprise pour déterminer si l'utilisation par les clients de ses produits et services à des fins de surveillance, de censure ou à des fins militaires contribue à des atteintes aux droits de la personne dans les zones touchées par les conflits et à haut risque (CAHRA).	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise présente un rapport sur sa supervision des risques de biais religieux et politiques de l'intelligence artificielle (IA) générative et leur impact sur les droits civils des utilisateurs.	✗	✗
11	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport évaluant les risques liés à une utilisation non éthique ou inappropriée de données externes dans le développement et la formation de ses offres d'intelligence artificielle (IA).	✗	
12	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie une évaluation indépendante de l'impact sur les droits de la personne examinant les impacts réels et potentiels sur les droits de la personne des politiques et pratiques de Google en matière de publicité ciblée basée sur l'intelligence artificielle (IA).	✗	✓
13	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration examine et rapporte comment l'entreprise veille à ce que ses activités directes et indirectes de lobbying et d'influence politique soient alignées sur ses engagements en matière de sécurité des enfants, en précisant les activités concernées, les critères d'évaluation utilisés et l'implication éventuelle des parties prenantes dans son processus analytique.	✗	✓
14	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport comprenant des indicateurs quantitatifs appropriés pour évaluer si et comment YouTube a amélioré ses performances à l'échelle mondiale en ce qui concerne les impacts sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry Page	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergey Brin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sundar Pichai



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Hennessy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des

administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Frances H. Arnold	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Martin Chavez	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. John Doerr	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roger W. Ferguson fils.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : K. Ram Shriram



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Robin L. Washington	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice de l'exploitation et des finances de Salesforce et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Elle est directrice de l'exploitation et des finances d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst & Young	✓	✗

Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit.	✗	✓

Proposeur : John Chevedden

Restreindre le consentement écrit de la majorité des actionnaires oblige ces derniers à assister à l'assemblée annuelle afin d'exprimer leurs opinions sur un sujet comme le retrait d'un administrateur ou la fermeture d'un régime de droits des actionnaires. Cette exigence du conseil d'administration réfrène considérablement les actionnaires qui veulent un changement, en particulier lorsque cette pratique est combinée avec un seuil élevé de participation des actionnaires pour pouvoir convoquer une assemblée générale extraordinaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les indicateurs de performance financière soient ajustés pour exclure l'impact des rachats d'actions lors de la détermination du montant ou de l'acquisition des droits de toute attribution ou récompense liée à la rémunération incitative pour les dirigeants.

CA POLITIQUE

✗ ✓

Proposeur : Vermont Pension Investment Commission

Le proposeur soutient que la rémunération des dirigeants devrait être alignée sur les résultats d'exploitation, plutôt que sur l'ingénierie financière, car les rachats d'actions gonflent artificiellement les indicateurs utilisés pour calculer leurs primes. Il cite des articles universitaires montrant que les rachats d'actions visant à augmenter le bénéfice par action sont plus probables lorsqu'une entreprise aurait manqué de peu les objectifs des analystes. Il souligne que les rachats d'actions privent les entreprises de capitaux nécessaires aux investissements à long terme en recherche et développement (R et D) et en infrastructures, citant l'exemple de l'entreprise qui a dépensé 62,2 milliards de dollars en rachats d'actions en 2023 contre seulement 45 milliards de dollars en R et D. Les rachats d'actions ont un impact direct sur plusieurs ratios financiers utilisés comme indicateurs de performance pour la rémunération incitative des dirigeants, notamment en augmentant le bénéfice par action, le rendement des actifs et le rendement des capitaux propres. Bien que les rachats d'actions puissent stimuler les cours boursiers à court terme, ils privent les entreprises de capitaux nécessaires à la croissance à long terme. Compte tenu des conséquences des rachats d'actions sur l'investissement des entreprises et les performances des dirigeants, nous estimons que cette proposition est dans l'intérêt des actionnaires. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration procède à une évaluation et publie un rapport sur l'impact des contributions caritatives de l'entreprise sur les risques liés à la discrimination envers des personnes en raison de leurs pratiques et de leur discours religieux.

CA POLITIQUE

✗ ✗

Proposeur : Bowyer Research, Inc., on behalf of Oklahoma Tobacco Settlement Endowment Trust

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur et il est dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Le proposeur accuse l'entreprise de soutenir des organisations qui porteraient, selon lui, atteinte aux libertés de religion et d'expression. Soulignons que l'argumentation qui accompagne la proposition nous permet de douter sérieusement des véritables intentions du proposeur, qui pourrait en fait viser à contrecarrer les pratiques sociales adoptées par l'entreprise, plutôt qu'à les améliorer. Son argumentation est d'ailleurs basée sur des déclarations sur la culture de l'annulation et la liberté d'expression avancées par des groupes et personnalités politico-religieux, reconnus pour leur opposition à l'investissement responsable et leur recours à des propositions d'actionnaire anti-ESG, dont le National Center for Public Policy Research et le National Legal and Policy Center. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise reconsidère sa participation au Corporate Equality Index, de la Human Rights Campaign.

✗

✗

Proposeur : National Center for Public Policy Research

Le proposeur est préoccupé par la note parfaite obtenue par l'entreprise dans l'indice d'égalité des entreprises (CEI) annuel de la Human Rights Campaign, s'inquiétant des critères utilisés pour attribuer les notes et de la façon dont ces notes semblent contraindre les entreprises à prendre des positions politiques au nom de la HRC et d'autres organisations. Soulignons que la Human Rights Campaign est un organisme qui protège les droits des membres de la communauté LGBTQ+ et que le CEI est un outil de référence qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises pour assurer l'équité et l'inclusion des employés LGBTQ+. Par exemple, il vérifie si la politique de non-discrimination de l'entreprise inclut explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il convient de rappeler que le proposeur, le National Center for Public Policy Research, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Dans le cas présent, il s'attaque à un enjeu social majeur du courant de l'investissement responsable, qui reconnaît les multiples avantages sociaux et économiques de la diversité à tous les échelons d'une organisation et les risques liés à la discrimination et au harcèlement dans les lieux de travail, lesquels ont été démontrés par de nombreuses études crédibles. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer des informations supplémentaires illustrant si elle atteindra ses objectifs climatiques pour 2030 et de quelle façon.

✗

✓

Proposeur : Trillium ESG Global Equity Fund, as lead filer, along with other co-filers

L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Ses conséquences dévastatrices sur le plan humain, social, environnemental et économique se font déjà sentir et ne sont qu'un avant-goût d'un monde où la hausse de la température moyenne de la Terre excéderait 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Le Pacte de Glasgow, adopté à l'issue de la COP26 en 2021, a d'ailleurs permis de reconfirmer la nécessité de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici 2030 pour parvenir à maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 °C. La contribution des entreprises à l'atténuation du changement climatique s'avère essentielle. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. L'inquiétude principale du proposeur concerne l'expansion rapide des centres de données d'Alphabet, dont la forte demande énergétique a des impacts sur les communautés, les réseaux électriques et le climat. Ces centres, très gourmands en électricité, ont consommé environ 415 térawattheures en 2024, soit 1,5 % de la consommation mondiale, avec une croissance annuelle moyenne de 12 % sur 5 ans. Un rapport de Goldman Sachs paru en 2024 prévoit une forte hausse de la demande énergétique des centres de données aux États-Unis, qui pourrait atteindre 8 % de la consommation nationale d'ici 2030. Cette tendance risque de ralentir la transition énergétique, notamment dans les États où Alphabet développe ses activités, poussant certaines autorités à envisager le recours au charbon ou au gaz pour répondre à la demande. Alphabet s'est engagée dès 2021 à atteindre la carboneutralité, à réduire de moitié ses émissions et à recourir à une énergie sans carbone en continu d'ici 2030. Bien qu'elle compense actuellement la

totalité de sa consommation électrique mondiale avec des énergies renouvelables, ses émissions de carbone ont progressé de 13 % en 2023 et de 48 % depuis 2019. Le proposeur attribue l'augmentation de la consommation énergétique à l'usage intensif des centres de données dédiés à l'intelligence artificielle (IA), dont la demande dépasse la capacité d'Alphabet à développer des projets d'énergie propre. Le proposeur ajoute que dans son rapport 2023, Alphabet reconnaît que le fait de ne pas atteindre ses objectifs énergétiques représenterait un risque majeur pour sa réputation, ses activités et sa performance financière. En comparaison, Ball Corporation présente des analyses de scénarios décrivant les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur sa capacité à atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2040, ainsi que différentes stratégies pour réaliser cet objectif en cas d'imprévus. Ball évalue aussi la robustesse de ces stratégies et en expose l'analyse sous forme de carte thermique. Le conseil rejette la proposition, estimant que les objectifs climatiques sont déjà exposés de manière claire et transparente dans le rapport annuel. Après examen, nous estimons que malgré les investissements d'Alphabet dans les énergies renouvelables, la croissance rapide et énergivore de ses centres de données est préoccupante. Aux États-Unis, où une grande part de l'électricité est produite à partir de sources fossiles, cette demande pousse certains États à retarder la fermeture de centrales polluantes ou à en construire de nouvelles. De plus, le paradoxe de Jevons suggère qu'une meilleure efficacité des modèles d'IA pourrait accroître la demande énergétique mondiale. Il serait dans l'intérêt des actionnaires qu'Alphabet divulgue des informations supplémentaires afin qu'ils puissent mieux évaluer comment ses stratégies lui permettront d'atteindre ses objectifs d'ici 2030 et ainsi d'atténuer les risques climatiques. Devant le manque de clarté de l'entreprise, il est essentiel que les actionnaires soutiennent cette proposition pour l'encourager à mieux les informer et à les rassurer quant à la crédibilité et à la robustesse de sa stratégie environnementale. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant d'abolir la structure comportant des actions à droit de vote multiple.

✗ ✓

Proposeur : The NorthStar Asset Management, Inc. Funded Pension Plan, as lead filer, and Mercy Investment Services, Inc., as co-filer BINDING/ADVISORY:

Lorsque des actions comportant des droits de vote inférieurs sont émises, cela permet à quelques actionnaires de garder le contrôle de la société sans toutefois détenir une quantité équivalente d'actions. Puisque la structure comportant des actions à droit de vote multiple ne correspond généralement pas à l'intérêt supérieur des actionnaires, il est recommandé de l'abolir. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport indépendant sur le processus de diligence raisonnable utilisé par l'entreprise pour déterminer si l'utilisation par les clients de ses produits et services à des fins de surveillance, de censure ou à des fins militaires contribue à des atteintes aux droits de la personne dans les zones touchées par les conflits et à haut risque (CAHRA).

✗ ✓

Proposeur : Zevin Asset Management, on behalf of Denise Bergman and Pamela Rogers

Les sociétés associées directement ou indirectement à des violations des droits de la personne sont exposées à des risques financiers, juridiques, d'exploitation, d'atteinte à la réputation, de boycottage et de désinvestissement. Comme le requièrent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des

Nations Unies (Principes directeurs), elles doivent donc mettre en place un processus de diligence raisonnable pour déceler, évaluer, prévenir et atténuer efficacement les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de la personne qu’elles peuvent avoir ou auxquels elles peuvent contribuer par le truchement entre autres de leurs activités, services et produits. Du reste, des États comme la France et l’Allemagne exigent que les sociétés exercent une diligence raisonnable pour éviter d’enfreindre ces droits, tandis que d’autres étudient des projets de loi à ce sujet. De plus, selon les Principes directeurs, le risque pour les sociétés de se montrer complices de violations caractérisées de ces droits s’accroît dans les CAHRA, ce qui requiert de leur part une plus grande diligence raisonnable. Alphabet affirme sur son site Internet qu’elle suit les normes reconnues internationalement en matière de droits de la personne et s’engage à respecter les droits énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l’Homme. Elle assure veiller au respect des normes établies dans les Principes directeurs et a un programme de défense des droits de la personne qui gère les obligations de diligence raisonnable. Néanmoins, des déclarations sur un site Web n’ont ni la force ni la valeur d’une politique officielle. Alphabet a d’ailleurs reçu une note de 3,5/20 dans le Social Benchmark de la World Benchmarking Alliance, dont 2,0/10 pour le volet sur les droits de la personne, qui montre l’insuffisance de ses politiques et de son processus de diligence raisonnable. En 2025, Google a aussi assoupli ses principes sur l’IA, permettant désormais son utilisation pour le développement d’armes ou d’outils de surveillance, avec le retrait de l’interdiction de recourir à des technologies qui pourraient « causer ou risquer de causer un préjudice général ». Ce changement a reçu une couverture médiatique négative et a été dénoncé par des organismes de défense des droits de la personne. Enfin, Alphabet fournit des produits et services à des clients dans des CAHRA, accroissant le risque de contribuer à des violations du droit international humanitaire et des droits de la personne. Elle a d’ailleurs été touchée par des controverses liées entre autres à l’Arabie saoudite, la Chine, la Russie et Israël. Par exemple, sa décision d’établir un centre de données en Arabie saoudite, en partenariat avec une société contrôlée par l’État, a été très critiquée, car ce pays surveille, contrôle et censure Internet, réprime la liberté d’expression et persécute les dissidents. En 2021, 39 groupes et défenseurs des droits de la personne l’ont exhortée à suspendre ce projet tant qu’elle n’aurait pas réalisé une vérification diligente complète et démontré comment elle allait limiter les risques d’incidence négative sur les droits de la personne et protéger les données des utilisateurs. En réponse, Alphabet a assuré qu’une évaluation indépendante de ces droits avait été menée et que des mesures avaient été prises pour résoudre les problèmes décelés, mais l’évaluation et le résultat des mesures mises en place n’ont pas été divulgués. Compte tenu des faiblesses d’Alphabet en ce qui a trait à son engagement envers les droits de la personne, de son manque de transparence et des risques élevés de violations de ces droits liés à l’utilisation de ses produits et services dans des CAHRA, la proposition apparaît justifiée et dans l’intérêt des actionnaires. Le rapport demandé permettrait de mieux évaluer le respect par Alphabet de ses engagements en matière de droits de la personne, les risques auxquels elle est exposée et sa gestion de ces derniers. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise présente un rapport sur sa supervision des risques de biais religieux et politiques de l'intelligence artificielle (IA) générative et leur impact sur les droits civils des utilisateurs.	✗	✗

Proposeur : Inspire Investing, LLC, on behalf of William C. Cunningham

La question de la diversité, de l’équité et de l’inclusion est un enjeu social majeur et il est dans l’intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, nous avons des doutes sérieux quant aux intentions réelles du proposeur, qui semble s’inscrire dans la mouvance anti-ESG. Inspire Investing est un fournisseur de services financiers basés sur la foi chrétienne et axés sur « l’investissement biblique », offrant des conseillers chrétiens qui aident leurs clients à « glorifier Dieu dans leur vie financière ». Selon Proxy Preview, l’entreprise considère les « voyages pour avortement » comme un enjeu majeur et attribue des notations négatives à huit sociétés cotées pour leur soutien à l’avortement, la fécondation in vitro ou les droits de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre et queer (LGBTQ). Inspire Investing est l’auteure de nombreuses propositions anti-ESG soumises en 2024. Nous ne pensons pas qu’il soit justifié d’appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l’intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport évaluant les risques liés à une utilisation non éthique ou inappropriée de données externes dans le développement et la formation de ses offres d'intelligence artificielle (IA).



Proposeur : National Legal and Policy Center

Le proposeur soulève plusieurs préoccupations majeures concernant les pratiques d'Alphabet en matière de gestion des données. Il affirme que l'entreprise, pionnière en IA avec une capitalisation boursière parmi les plus élevées au monde, pourrait exploiter l'accès privilégié aux données et la domination de Google dans la recherche pour surpasser ses concurrentes en IA générative. Compte tenu des antécédents de l'entreprise en matière de violations de la vie privée et d'éthique des données, il estime que l'expansion de l'IA risque d'aggraver ces problèmes. Il incite donc l'entreprise à donner la priorité à l'éthique des données dans le développement de l'IA, afin d'éviter des conséquences réglementaires et financières potentiellement graves. Bien qu'Alphabet fournisse quelques informations à ce sujet, les préoccupations éthiques concernant l'IA sont légitimes. Plusieurs affaires judiciaires récentes illustrent les problèmes éthiques de l'entreprise concernant les données. En février 2024, un juge fédéral californien a refusé de rejeter les allégations selon lesquelles le Centre de contact IA Google Cloud violait la loi californienne sur la protection de la vie privée en enregistrant illégalement les appels clients sans divulgation appropriée. Autre exemple, en avril 2024, des artistes visuels ont poursuivi Google, alléguant que son générateur d'images Imagen AI avait été entraîné avec des milliards d'images protégées par le droit d'auteur sans autorisation. Bien que la juge ait rejeté la définition d'action collective en avril 2025, elle a indiqué qu'elle autoriserait probablement la poursuite de certaines réclamations de violation directe. Enfin, en mai 2025, Google a été condamnée à payer 1,4 milliard de dollars au Texas pour régler les allégations de collecte non autorisée de données d'utilisateurs, notamment concernant la géolocalisation, les recherches en mode incognito et les données biométriques. Cependant, nous avons des doutes sérieux quant aux intentions réelles du proposeur. En effet, le National Legal and Policy Center est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Étant donné que nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation ni voter contre des propositions susceptibles d'améliorer la transparence de l'entreprise sur des enjeux sociaux cruciaux, nous recommandons une abstention pour cette proposition. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie une évaluation indépendante de l'impact sur les droits de la personne examinant les impacts réels et potentiels sur les droits de la personne des politiques et pratiques de Google en matière de publicité ciblée basée sur l'intelligence artificielle (IA).



Proposeur : Shareholder Association for Research & Education on behalf of the United Church of Canada Pension Plan, as lead filer, along with other co-filers

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. Les sociétés associées directement ou indirectement à des violations des droits de la personne sont exposées à des risques financiers, juridiques, d'exploitation, d'atteinte à la réputation, de boycottage et de désinvestissement. Comme le requièrent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, elles se doivent de mettre en place un processus de diligence

raisonnable pour déceler, évaluer, prévenir et atténuer efficacement les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de la personne qu’elles peuvent avoir ou auxquels elles peuvent contribuer par leurs activités ou qui peuvent découler directement de leurs activités ou de leurs relations commerciales. Les publicités sont la principale source de revenus de Google. Or, les systèmes algorithmiques déployés pour diffuser des publicités ciblées soulèvent des enjeux éthiques. Par exemple, ils peuvent causer des biais et de la discrimination systémique. De plus, l’infrastructure publicitaire de Google est pilotée par des témoins tiers qui permettent à d’autres sociétés de suivre les utilisateurs sur Internet en accumulant de vastes quantités de données personnelles et comportementales, ce qui expose Google à des risques d’atteinte à la vie privée des utilisateurs. D’après le proposeur, les mesures prises par Google pour remédier aux lacunes en matière de confidentialité et aux préoccupations plus larges en matière de droits de la personne semblent limitées. Même si Google assure que ces droits sont intégrés dans ses processus et procédures et que les questions relatives à ces droits sont surveillées par la haute direction, elle n’explique pas comment cela s’applique aux publicités. De plus, les risques juridiques et réglementaires liés aux algorithmes, à la publicité ciblée et à l’IA s’accroissent et il est essentiel qu’Alphabet s’assure de la mise en place de processus robustes pour réduire son exposition à ces risques. Par exemple, la nouvelle loi européenne sur les services numériques interdit la publicité ciblée à l’aide de données protégées, comme l’orientation sexuelle, et la publicité ciblée destinée aux mineurs. Elle exige aussi des sociétés la prise de mesures pour intégrer les considérations relatives aux droits de la personne dans leur traitement des données des utilisateurs et leurs prises de décision algorithmiques. Le Centre européen pour la transparence algorithmique fournira aussi à la Commission européenne une expertise technique et scientifique interne pour veiller à ce que les systèmes algorithmiques utilisés par les très grandes plateformes en ligne et les moteurs de recherche respectent les exigences en matière de gestion de risques, d’atténuation et de transparence prévues par les lois. Étant donné l’attention internationale portée aux questions de gestion de contenu et la gravité des enjeux relatifs aux publicités ciblées, Google se doit de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques juridiques, réglementaires, d’exploitation et d’atteinte à la réputation liés à ses activités. Même si elle a accru sa transparence sur ses politiques et pratiques en matière de publicité ciblée et pris des mesures concernant des enjeux soulevés par le proposeur, la mise en œuvre de la proposition reste dans l’intérêt des actionnaires et leur apporterait des informations utiles sur la gestion par Google des enjeux relatifs aux droits de la personne liés aux publicités ciblées. Rappelons qu’un élément essentiel de la diligence raisonnable consiste à déceler et évaluer les impacts sur les droits de la personne, ce que l’évaluation demandée permettrait de faire pour les politiques et pratiques de Google en matière de publicité ciblée basée sur l’IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition d’actionnaire demandant que le conseil d’administration examine et rapporte comment l’entreprise veille à ce que ses activités directes et indirectes de lobbying et d’influence politique soient alignées sur ses engagements en matière de sécurité des enfants, en précisant les activités concernées, les critères d’évaluation utilisés et l’implication éventuelle des parties prenantes dans son processus analytique.



Proposeur : Proxy Impact, on behalf of the Broz Family Investments, LLC

Le proposeur affirme que les activités de lobbying d’Alphabet semblent contraires à ses politiques et engagements en matière de sécurité des enfants en ligne, l’entreprise ayant fait pression contre diverses lois à ce sujet ou pour obtenir des exemptions. Ainsi, aux États-Unis, Alphabet aurait joué un rôle-clé dans l’opposition à la Kids Online Safety Act (KOSA), selon un article du Wall Street Journal publié en novembre 2024. Ce projet de loi, qui a été adopté par le Sénat américain à l’été 2024 avec un large soutien bipartisan, vise à imposer aux grandes plateformes numériques un devoir de diligence qui les obligerait à prendre des mesures raisonnables pour prévenir et atténuer les préjudices causés aux enfants, comme le harcèlement et la violence, l’incitation au suicide, l’exploitation sexuelle et les troubles alimentaires. D’après la base de données sur le lobbying d’OpenSecrets, Alphabet aurait aussi mené des activités de lobbying visant plusieurs projets de loi du Congrès américain relatifs à la sécurité des enfants en ligne. Un article de Politico publié en octobre 2022 fait en outre état d’accusations de lobbying opaque contre Google, Meta et Amazon dans l’Union européenne. Trois députés ont d’ailleurs déposé une plainte contre ces entreprises, ainsi que plusieurs groupes de lobbying, auprès du registre de transparence de l’Union européenne, afin qu’ils n’aient plus accès aux institutions européennes. Le conseil d’administration, qui

s'oppose à la proposition, rétorque qu'Alphabet s'efforce de garantir aux enfants des expériences positives et adaptées à leur âge sur ses plateformes. Il rappelle qu'elle a publié un cadre législatif pour la protection des enfants et des adolescents en ligne, qu'elle soutient plusieurs lois visant à protéger les enfants en ligne, mais qu'elle a exprimé des réserves sur certains projets de loi qui pourraient avoir des effets négatifs ou imprévus, ajoutant que ses produits offrent déjà de nombreuses garanties préconisées par la KOSA. Enfin, il estime qu'un rapport supplémentaire sur le sujet serait redondant. Après examen, nous constatons qu'Alphabet publie des informations sur ses activités politiques et que son conseil d'administration exerce une surveillance de ces questions. De plus, elle a publié en 2023 un « cadre législatif pour la protection des enfants et des adolescents en ligne » qui décrit ses « perspectives sur la manière de mettre en œuvre des protections tout en permettant aux jeunes d'apprendre et de s'épanouir dans un monde de plus en plus numérique », qui répond déjà en partie à la demande du proposeur. Néanmoins, nous pensons qu'un décalage important entre les pratiques de lobbying d'Alphabet et ses valeurs, politiques et engagements pourrait nuire à son image et à sa réputation, instiller de la méfiance à l'égard de ses engagements envers la sécurité des enfants, ainsi qu'envoyer des signaux contradictoires aux décideurs. Il importe donc qu'elle explique clairement comment elle s'assure que les efforts de lobbying directs et indirects déployés sont bien alignés sur ses engagements en matière de protection des enfants en ligne, par exemple en publiant un rapport de congruence politique. Nous estimons ainsi que le rapport demandé renforcerait sa transparence, d'autant plus qu'elle est accusée de lobbying opaque auprès d'institutions européennes, réduirait les risques d'atteinte à la réputation et garantirait aux actionnaires que les fonds engagés dans les activités de lobbying soutiennent bien ses engagements envers la protection des enfants en ligne. Enfin, cette divulgation ne devrait pas représenter un fardeau indu, puisque certaines informations ont déjà été diffusées et qu'il s'agit donc de les regrouper en un seul rapport. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport comprenant des indicateurs quantitatifs appropriés pour évaluer si et comment YouTube a amélioré ses performances à l'échelle mondiale en ce qui concerne les impacts sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.	✗	✓

Proposeur : Boston Common Asset Management on behalf of the Boston Common ESG Impact US Equity Fund, as lead filer, along with other co-filers

Le proposeur souligne que les médias sociaux ont un impact différent sur le cerveau des enfants par rapport à celui des adultes et présentent des risques physiques et psychologiques auxquels de nombreux enfants et adolescents ne sont pas préparés, notamment la sextorsion et la manipulation psychologique, le recrutement par des groupes haineux, la traite d'êtres humains, la cyberintimidation et le harcèlement, l'exposition à des contenus sexuels ou violents, l'invasion de la vie privée, les contenus d'automutilation et les escroqueries financières. Dans le cas de YouTube, nous constatons que la plateforme a été mêlée à plusieurs controverses récentes liées à la sécurité des enfants. Par exemple, en août 2023, la société de recherche en publicité Adalytics a publié un rapport selon lequel YouTube et Google semblent faciliter la collecte et la distribution de données sur les enfants en proposant des publicités ciblées aux utilisateurs qui regardent du contenu destiné aux enfants, et ce, sans le consentement des parents. Si elles sont avérées, ces pratiques enfreindraient la loi américaine régissant le droit à la vie privée des enfants (COPPA) et la politique de YouTube qui interdit les publicités ciblées sur les contenus destinés aux enfants. Cette politique a été instituée à la suite d'un accord à l'amiable de 170 millions de dollars conclu avec la commission fédérale du commerce des États-Unis (FTC) en 2019, pour régler des accusations selon lesquelles YouTube avait violé la COPPA à plusieurs reprises. À la suite de la publication du rapport d'Adalytics, deux sénateurs américains et un groupe d'organisations de défense des droits numériques, dirigé par Fairplay, ont prié la FTC d'enquêter pour vérifier si YouTube a enfreint la COPPA. Fairplay indique que les sanctions en vertu de cette loi peuvent comprendre des amendes excédant 50 000 dollars par violation, ce qui pourrait exposer la société à des milliards de dollars de pénalités. Par ailleurs, en novembre 2023, un tribunal fédéral a refusé de rejeter les dizaines de poursuites engagées par des districts scolaires américains, qui accusent les géants des médias sociaux, dont Alphabet, de causer des dommages physiques et émotionnels aux enfants. En mars 2025, un tribunal fédéral a statué que ces sociétés ne peuvent pas bénéficier d'un appel immédiat concernant les accusations de nuisance publique liées à la dépendance des enfants aux réseaux sociaux et a

refusé d'annuler les poursuites des districts scolaires. En septembre 2024, le procureur général de l'Arkansas a aussi lancé une poursuite contre Google, YouTube et Alphabet pour pratiques commerciales trompeuses et abusives, alléguant que Google a délibérément conçu et commercialisé YouTube pour exploiter et rendre dépendants les jeunes utilisateurs, contribuant ainsi à la crise de santé mentale dans cet État. Bien qu'Alphabet fournisse déjà plusieurs informations sur ses efforts et sur ses technologies pour protéger les enfants et lutter contre leur exploitation, nous considérons que les nombreux scandales liés à la sécurité des enfants auxquels elle est mêlée sont très préoccupants, d'autant plus que certains problèmes, comme la collecte de données et les publicités ciblées, semblent récurrents. De plus, les risques juridiques augmentent, alors que plusieurs pays adoptent ou resserrent les lois visant à protéger les enfants en ligne, comme la loi européenne sur les services numériques qui interdit notamment la publicité ciblée destinée aux mineurs. Alphabet fait ainsi face à des risques financiers, réglementaires, juridiques et d'atteinte à la réputation croissants. Un appui à la proposition permettrait aux investisseurs d'exprimer leurs préoccupations par rapport à cet enjeu et d'inciter l'entreprise à améliorer ses pratiques. Sa mise en œuvre permettrait aussi aux actionnaires de mieux évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la sécurité des enfants, ainsi que ses progrès. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tourmaline Oil Corporation (TOU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-04 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 89156V106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael L. Rose	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Robinson	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill T. Angevine	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Armstrong	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lee A. Baker	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher E.D. Lee	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew B. MacDonald	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucy M. Miller	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Travis J. Toews	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet L. Weiss	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael L. Rose	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la

politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Robinson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill T. Angevine	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Armstrong



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lee A. Baker



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher E.D. Lee



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew B. MacDonald	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucy M. Miller	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Travis J. Toews	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet L. Weiss

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Thomson Reuters Corporation (TRI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-04 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 884903105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	150

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David K.R. Thomson	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Hasker	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kirk E. Arnold	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : LaVerne Council	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Daniels	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Friisdahl	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kirk Koenigsbauer	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deanna W. Oppenheimer	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Paris	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kim M. Rivera	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry Salzberg	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Sagan	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Thomson	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth D. Wilson	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de modifier son cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) afin de le rendre cohérent avec son approche globale de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies (Principes directeurs) ; la société devrait évaluer la pertinence de ses Principes de	✗	✓

confiance pour régir les risques liés à l'IA et indiquer si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir une utilisation et un développement responsables de l'IA.

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David K.R. Thomson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Hasker	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kirk E. Arnold	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : LaVerne Council	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Daniels	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Friisdahl



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kirk Koenigsbauer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur de l'exploitation de Microsoft Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deanna W. Oppenheimer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Paris	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kim M. Rivera	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry Salzberg	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Sagan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Thomson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.14**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth D. Wilson

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de modifier son cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) afin de le rendre cohérent avec son approche globale de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies (Principes directeurs) ; la société devrait évaluer la pertinence de ses Principes de confiance pour régir les risques liés à l'IA et indiquer si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir une utilisation et un développement responsables de l'IA.	✗	✓

Proposeur : B.C. General Employees' Union General Fund and the B.C. General Employees' Union Defence Fund

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. Les sociétés associées directement ou indirectement à des violations des droits de la personne sont exposées à des risques financiers, juridiques, d'exploitation, d'atteinte à la réputation, de boycottage et de désinvestissement, qui peuvent nuire à la valeur actionnariale. Pour limiter ces risques, elles doivent notamment mettre en place un processus de diligence raisonnable en vue de déceler, évaluer, prévenir et atténuer efficacement les incidences négatives réelles et potentielles de leurs activités sur ces droits, comme le requièrent les Principes directeurs. Dans le cas de Thomson Reuters, le proposeur note que son approche en matière de gouvernance de l'IA s'appuie sur ses Principes d'éthique des données et de l'IA, selon lesquels l'utilisation des données et de l'IA est guidée par ses Principes de confiance. Toutefois, de l'aveu même de l'entreprise, ces derniers ne conviennent pas pour encadrer les risques liés aux droits de la personne et elle affirme s'aligner à la place sur les Principes directeurs. Toutefois, nous observons qu'elle ne fait aucune référence explicite à ceux-ci dans ses Principes d'éthique des données et de l'IA. Or, comme le souligne le proposeur, les systèmes d'IA, notamment ceux utilisés à des fins juridiques et d'enquête comme CLEAR de Thomson Reuters, soulèvent des préoccupations majeures en matière de vie privée, de respect de la procédure légale, d'égalité devant la loi et de droits de la personne, rappelant en outre que les systèmes d'analyse prédictive et d'évaluation des risques par l'IA sont critiqués pour leurs biais potentiels et leurs résultats discriminatoires. Du reste, on se souviendra que plusieurs risques majeurs sont associés à l'IA générative, comme l'amplification du problème de la désinformation, la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation, ainsi que la surveillance et la manipulation de masse. Des sommités du secteur de l'IA ne cessent de sonner l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers, tandis que les Nations Unies, qui ont repris cet appel, s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. Comme Thomson Reuters loue son logiciel CLEAR aux forces de l'ordre et à des agences gouvernementales américaines, dont le service de l'immigration et des douanes (ICE), qui ont été associées à des violations des droits de la personne, il apparaît essentiel que l'entreprise adopte une approche fondée sur les droits de la personne pour sa gouvernance de l'IA, ce que préconisent d'ailleurs les Principes directeurs, le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises et les recommandations du projet B-Tech du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme. Thomson Reuters ayant déjà mis en place une gouvernance solide en matière de droits de la personne, il serait opportun qu'elle applique ce même niveau de gouvernance à ses solutions basées sur l'IA, compte tenu des risques importants relatifs aux droits de la personne associés à l'IA, afin de mieux gérer ces risques et de s'aligner sur les normes internationales. En modifiant son cadre de gouvernance de l'IA pour intégrer explicitement les questions liées aux droits de la personne, en conformité avec les Principes directeurs, l'entreprise pourrait rassurer les investisseurs et ses autres parties prenantes quant à la prise en compte des enjeux relatifs aux droits de la personne dans le cadre de ses activités liées à l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Arista Networks Inc. (NYSE:ANET)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-30 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 040413106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	17765

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Charles H. Giancarlo	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Daniel Scheinman	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Yvonne Wassenaar	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Charles H. Giancarlo	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Daniel Scheinman	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Yvonne Wassenaar	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération incitative à court terme dépasse 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Gartner Inc. (NYSE:IT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-29 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 17243V102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	3400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter E. Bisson	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Bressler	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raul E. Cesan	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Dykstra	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diana S. Ferguson	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Sutherland Fuchs	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William O. Grabe	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José M. Gutiérrez	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eugene A. Hall	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen G. Pagliuca	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eileen M. Serra	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter E. Bisson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Bressler	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier de iHeartMedia et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raul E. Cesan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Dykstra	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate non indépendante est administratrice principale et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diana S. Ferguson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Sutherland Fuchs	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William O. Grabe	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José M. Gutiérrez	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eugene A. Hall	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen G. Pagliuca	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eileen M. Serra	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Alamos Gold Inc. (AGI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-29 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 11527108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Robert S. Prichard	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander Christopher	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elaine Ellingham	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Fleck	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serafino Tony Giardini	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claire Kennedy	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chana L. Martineau	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John A. McCluskey	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rick McCreary	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique Mercier	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shaun Usmar	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le régime de droits des actionnaires.	✓	✓
06	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant au conseil de modifier les statuts de l'entreprise pour établir des règles équitables lors des assemblées contestées.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Robert S. Prichard	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander Christopher	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elaine Ellingham	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'une autre entreprise et

siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est chef de la direction de Omai Gold Mines Corp. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Fleck		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serafino Tony Giardini		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claire Kennedy		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chana L. Martineau	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John A. McCluskey	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rick McCreary



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique Mercier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shaun Usmar



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des

membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✓

Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de droits des actionnaires.



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil de modifier les statuts de l'entreprise pour établir des règles équitables lors des assemblées contestées.



Proposeur : Not disclosed

La proposition vise à apporter des changements aux règles de gouvernance en cas d'assemblées contestées. Elle prévoit la nomination d'un président neutre et impose aux administrateurs d'agir strictement dans le cadre légal et de bonne foi. Des protocoles spécifiques seraient établis, notamment l'utilisation d'un formulaire de procuration universel et le partage des registres d'actionnaires. La pratique de l'"achat de vote", consistant à négocier des accords avec certains actionnaires en échange de faveurs, serait formellement interdite. Enfin, un mécanisme serait mis en place pour rembourser les dépenses raisonnables engagées par un actionnaire contestant dans diverses circonstances liées à ces assemblées. Bien que le proposeur n'ait pas fourni de déclaration de soutien à inclure dans la circulaire ni de justification pour cette proposition, nous estimons qu'elle sert l'intérêt des actionnaires. Les modifications suggérées incarnent de bonnes pratiques de gouvernance et répondent à des exigences légales essentielles. Les assemblées contestées sont par nature encadrées par un système complexe de règles visant à

garantir l'équité, la transparence et à prévenir les abus. L'intégration de ces principes dans les statuts de l'entreprise constitue une démarche fondamentale pour une gouvernance solide. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR GE Healthcare Technologies Inc. (NASDAQ: GEHC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-28 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 36266G107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	30625

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Arduini	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. Lawrence Culp, Jr.	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rodney F. Hochman	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd W. Howell, Jr.	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Risa Lavizzo-Mourey	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Lesjak	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne T. Madden	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tomislav Mihaljevic	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William J. Stromberg	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Phoebe L. Yang	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte&Touche.	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire demandant que les actionnaires approuvent les indemnités de départ supérieures à 2,99 fois la somme du salaire de base et de la prime annuelle.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Arduini	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. Lawrence Culp, Jr.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rodney F. Hochman	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd W. Howell, Jr.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Risa Lavizzo-Mourey

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Lesjak

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne T. Madden	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tomislav Mihaljevic	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William J. Stromberg



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Phoebe L. Yang



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte&Touche.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que les actionnaires approuvent les indemnités de départ supérieures à 2,99 fois la somme du salaire de base et de la prime annuelle.



Proposeur : Martin Harangozo

Cette proposition demande à l'entreprise de mettre en place un processus l'obligeant à tenir un vote sur les indemnités de départ qui dépasseraient 2,99 fois le salaire de n'importe quel dirigeant. Il est dans l'intérêt des actionnaires de pouvoir se prononcer sur les indemnités de départ octroyées à un administrateur ou à un dirigeant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Secunet Security Networks AG (YSN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-28 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D69074108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	1500

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,73 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG en charge du rapport de durabilité.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'accord de transfert de pertes et profits avec la filiale SysEleven GmbH.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,73 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG en charge du rapport de durabilité.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification

a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'accord de transfert de pertes et profits avec la filiale SysEleven GmbH.



Proposeur : CA

Il est demandé d'approuver l'accord passé avec la filiale SysEleven GmbH. Cet accord stipule que les bénéfices et les pertes de la filiale sont attribuables, à des fins comptables et fiscales, à SysEleven GmbH. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Meta Platforms Inc. (NASDAQ: FB)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-28 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-01
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 30303M102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	5620

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Peggy Alford	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc L. Andreessen	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Arnold	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Collison	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Elkann	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew W. Houston	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy Killefer	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Kimmitt	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dina Powell McCormick	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Songhurst	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hock E. Tan	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracey T. Travis	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dana White	✓	✓
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Xu	✓	✗
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Zuckerberg	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	3	1
06	Proposition d'actionnaire afin d'abolir la structure comportant des actions à droit de vote multiple.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des résultats du vote par catégorie d'actionnaires.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport détaillant ses politiques, ses pratiques et son efficacité en matière de lutte contre la haine sur ses plateformes et services.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte des objectifs et publie chaque année un rapport comprenant des mesures quantitatives appropriées pour évaluer si Meta a amélioré ses performances à l'échelle mondiale en ce qui concerne les impacts sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport de transparence concernant l'utilisation de logiciels de détection de contenu falsifié dans le cadre de la lutte contre l'exploitation des enfants en ligne.	✗	
11	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport évaluant les risques liés à une utilisation non éthique ou inappropriée de données externes dans le développement et la formation de ses offres d'intelligence artificielle (IA).	✗	
12	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un plan de transition garantissant que l'expansion de ses centres de données soit compensée par un développement équivalent d'énergies renouvelables ou par des mesures de réduction des émissions de même ampleur.	✗	✓
13	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'évaluer si la diversification du bilan de la société par l'intégration du Bitcoin est dans l'intérêt supérieur à long terme des actionnaires.	✗	✗
14	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport accessible au public offrant une transparence complète concernant les pratiques de collecte de données et de publicité de l'entreprise, avec un accent particulier sur l'amélioration de la divulgation des aspects suivants : détail de la collecte, du partage et de la conservation des données ; mécanismes améliorés de consentement des utilisateurs ; utilisation des données pour le ciblage publicitaire ; évaluations/vérifications de l'impact sur la confidentialité des utilisateurs et les activités de l'entreprise ; et détails sur l'intégration des données entre différentes plateformes.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Peggy Alford	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle a reçu une somme significative au cours d'une même année (rémunération ou honoraires). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'elle est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc L. Andreessen	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Arnold	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Collison



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Elkann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew W. Houston



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège

à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy Killefer	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Kimmitt	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il travaille pour un bureau d'avocats ou un courtier souscripteur recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dina Powell McCormick	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Songhurst	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hock E. Tan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracey T. Travis	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dana White	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Xu	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.15**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Zuckerberg

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03**

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le taux de dilution des actions est supérieur à 10 %. (3. Rémunération des dirigeants) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

3

1

Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin d'abolir la structure comportant des actions à droit de vote multiple.



Proposeur : Northstar Asset Management, Inc. Funded Pension Plan and co-filer Mercy Investment Services, Inc.

Lorsque des actions comportant des droits de vote inférieurs sont émises, cela permet à quelques actionnaires de garder le contrôle de la société sans toutefois détenir une quantité équivalente d'actions. (4.1 Droits de vote inégaux (ou multiple)) Puisque la structure comportant des actions à droit de vote multiple ne

correspond généralement pas au meilleur intérêt des actionnaires, il est recommandé de l'abolir. (2.8 Vote cumulatif) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des résultats du vote par catégorie d'actionnaires.

✗

✓

Proposeur : [Treasurer for the State of Illinois and Trustee of the Bright Start College Savings Trust and co-filers Schroder Unit Trusts Limited and Wespath Funds](#)

L'entreprise possède 2 catégories d'actions : des actions privilégiées comportant 10 votes par action et des actions ordinaires comportant un vote par action. La divulgation séparée des résultats des votes permettrait de s'assurer que les intérêts et les préoccupations des deux catégories d'actionnaires sont alignés. Le proposeur souligne qu'en raison de la structure à deux catégories d'actions de la société, une petite minorité d'actionnaires détient la majorité des droits de vote. Actuellement, le chef de la direction de la société possède près de 100 % des actions de catégorie B en circulation, ce qui lui confère 61 % des droits de vote totaux. Rappelons que lorsque des actions comportant des droits de vote inférieurs sont émises, cela permet à quelques actionnaires de garder le contrôle de la société sans toutefois détenir une quantité équivalente d'actions. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les intérêts des actionnaires minoritaires soient préservés. Pour assurer cette protection adéquate, les actionnaires minoritaires ont besoin d'avoir accès, de manière directe et rapide, aux résultats de leurs votes afin d'être sûrs que leur voix est bien entendue et conduit à des actions pour mieux répondre à leurs attentes. Les détenteurs des deux types d'actions peuvent ne pas partager les mêmes préoccupations. Une telle information permettrait aux actionnaires minoritaires d'exercer un meilleur suivi des actions entreprises par la société pour répondre à leurs attentes et pourrait favoriser un dialogue plus soutenu entre les deux catégories d'actionnaires. Elle pourrait même permettre de fidéliser les actionnaires minoritaires et ainsi développer une harmonie de pensée et une confiance mutuelle pouvant être des plus utiles dans les moments difficiles que peut traverser toute organisation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport détaillant ses politiques, ses pratiques et son efficacité en matière de lutte contre la haine sur ses plateformes et services.

✗

✓

Proposeur : [JLens on behalf of the Leichtag Foundation](#)

La prolifération de propos haineux sur Internet constitue un problème majeur depuis des années, qui préoccupe de nombreux législateurs, investisseurs et entreprises. D'ailleurs, en janvier 2025, 12 grandes plateformes, dont Facebook et Instagram, ont adhéré au nouveau code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne +, qui est intégré dans le règlement sur les services numériques (DSA) de l'Union européenne et s'appuie sur le code de conduite initial de 2016. Ce code vise à lutter contre les messages de haine ciblant des personnes en raison entre autres de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ses signataires s'engagent notamment à examiner et, si nécessaire, supprimer en 24 heures au moins les deux tiers des contenus problématiques signalés, à rehausser leur transparence et à collaborer avec des experts et des organisations de la société civile pour

sensibiliser les utilisateurs et contribuer à éviter la propagation virale de vagues de discours haineux. D'autres législateurs réfléchissent ou ont déjà pris des mesures pour s'attaquer aux discours de haine illégaux en ligne. Par exemple, le gouvernement français a récemment exigé de Meta et d'autres réseaux sociaux la présentation de « règles claires » sur le bannissement d'utilisateurs diffusant des contenus problématiques, en leur rappelant leur obligation de modération et en les menaçant de sanctions. En Allemagne, les plateformes qui négligent leurs responsabilités à l'égard du contenu qu'elles publient et qui ne traitent pas avec célérité et efficacité les signalements de propos haineux s'exposent à une amende de 50 millions d'euros. Outre les risques juridiques et réglementaires grandissants, il existe un risque important d'atteinte à la réputation, voire de boycottage par des utilisateurs ou consommateurs, pour les sociétés qui ne gèrent pas avec diligence les contenus haineux, ce qui peut menacer, ultimement, leur pérennité. Or, Meta a été mêlée à plusieurs controverses graves concernant les discours haineux et la désinformation. En 2020, de grandes sociétés ont même participé à une campagne de boycottage publicitaire pour inciter Facebook à contrôler plus strictement les contenus haineux et racistes. Parmi ces controverses, on se souviendra que selon la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar, Facebook a joué un rôle décisif dans la crise des Rohingyas, car elle aurait facilité la violence envers les membres de cette minorité en permettant la diffusion de discours de haine antimusulmans et de fausses nouvelles sur sa plateforme. En janvier 2025, la décision de Meta de mettre fin à son programme de vérification des faits aux États-Unis a aussi semé la consternation et été vivement dénoncée. Meta a aussi adopté de nouvelles règles qui pavent la voie aux discours de haine, y compris envers la communauté LGBTQ+ en autorisant les allégations de maladie mentale ou d'anormalité lorsqu'elles sont fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle et en permettant de qualifier les personnes transgenres ou non binaires avec le terme « ça », voire d'affirmer qu'elles « ne devraient pas exister ». En réaction, le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme a souligné qu'« autoriser les discours de haine et les contenus malfaisants en ligne a des conséquences concrètes » et limite la liberté d'expression, puisque les gens craignent de plus en plus de s'exprimer sur ces plateformes, ajoutant que « réglementer ces contenus n'est pas de la censure ». Dans ce contexte, nous considérons que les préoccupations soulevées par la proposition sont légitimes. Les informations demandées permettront aux investisseurs de mieux évaluer l'exposition de Meta aux risques juridiques, réglementaires et d'atteinte à la réputation liés à sa gestion de contenus, ainsi que sa gestion de ces risques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte des objectifs et publie chaque année un rapport comprenant des mesures quantitatives appropriées pour évaluer si Meta a amélioré ses performances à l'échelle mondiale en ce qui concerne les impacts sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.		

Proposeur : Proxy Impact on behalf of the Hyde Cragmont 2015 Trust and the Linda C. Wisniewski Trust, and co-filers

Le proposeur souligne que les médias sociaux ont un impact différent sur le cerveau des enfants par rapport à celui des adultes et présentent des risques physiques et psychologiques auxquels de nombreux enfants et adolescents ne sont pas préparés, notamment la sextorsion (extorsion via Internet de faveurs sexuelles) et la manipulation psychologique, le recrutement par des groupes haineux, la traite de personnes, la cyberintimidation et le harcèlement, l'exposition à des contenus sexuels ou violents, l'invasion de la vie privée, les contenus d'automutilation et les escroqueries financières. Il note que Meta compte des milliards d'enfants et d'adolescents parmi les utilisateurs de ses plateformes et que ses propres recherches ont montré l'impact négatif d'Instagram sur l'image de soi des adolescents, sur l'augmentation des taux de dépression et d'anxiété, ainsi qu'un lien avec la hausse des pensées suicidaires. Des médias ont conclu que ces documents relatifs à Instagram révélaient que Meta n'a fait que des efforts minimes pour résoudre ces problèmes. D'ailleurs, Meta a été mêlée à plusieurs controverses et a fait l'objet de multiples poursuites concernant la sécurité des enfants. Par exemple, en octobre 2023, on apprenait que 42 États américains poursuivent Meta, affirmant que les algorithmes de Facebook et Instagram créent intentionnellement une dépendance et nuisent à la santé mentale des enfants. La poursuite lancée par 33 de ces États devant un tribunal fédéral allègue en outre que Meta a enfreint la loi américaine régissant le droit à la vie privée des enfants (COPPA) en collectant des données personnelles d'utilisateurs de moins de 13 ans sans le consentement des parents. En janvier 2024, l'AFP a aussi rapporté que selon des documents non expurgés de

la poursuite engagée par le Nouveau-Mexique en décembre 2023, Meta a fait preuve d'une « réticence historique » à assurer la sécurité des enfants sur ses plateformes. D'après le procureur général de l'État, même si Meta était consciente de nombreux problèmes, dont la sexualisation de mineurs et la possibilité pour des adultes de contacter des enfants sur Instagram, elle a tardé à agir, rejetant les requêtes d'ingénieurs et d'employés l'exhortant à se concentrer sur le bien-être des enfants et leur sécurité. Il affirme que « les données internes et les présentations de Meta montrent que le problème est grave et omniprésent ». Des conseils scolaires et des écoles en Ontario ont aussi lancé une poursuite de 4,5 milliards de dollars en 2024, accusant Meta d'avoir conçu « intentionnellement » des applications à usage « compulsif » chez les enfants. Des écoles américaines ont aussi porté plainte contre Meta et d'autres réseaux sociaux pour avoir exploité « la psychologie et la neurophysiologie de leurs utilisateurs pour qu'ils passent de plus en plus de temps sur leurs plateformes, [...] créant une crise de santé mentale chez les jeunes américains », et ce, « dans un but lucratif », car « plus les usagers passent de temps sur ces plateformes, plus les accusés peuvent vendre de publicités ». De plus, le National Center for Missing & Exploited Children, qui traite les signalements d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne provenant des plateformes technologiques américaines, a révélé qu'en 2023, plus de 36 millions de cas de matériel pédopornographique en ligne ont été signalés, dont près de 31 millions provenaient des plateformes de Meta. Nous estimons que ces problèmes persistants en ce qui a trait à la sécurité des enfants exposent Meta à des risques réglementaires, juridiques et d'atteinte à la réputation croissants, d'autant plus que des États comme le Royaume-Uni et les États-Unis étudient des projets de loi visant à mieux protéger les enfants en ligne. Bien que Meta publie de l'information sur les moyens mis en œuvre pour protéger les enfants et gérer ces risques importants, la proposition permettrait aux actionnaires de mieux évaluer l'efficacité de ces efforts. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport de transparence concernant l'utilisation de logiciels de détection de contenu falsifié dans le cadre de la lutte contre l'exploitation des enfants en ligne.



Proposeur : Bowyer Research, Inc.

Le proposeur soulève plusieurs préoccupations majeures concernant les risques liés à la prolifération de contenus falsifiés sur les plateformes de Meta. Il considère qu'en tant que géant des médias sociaux comptant plus de 3 milliards d'utilisateurs, l'entreprise a la responsabilité de combattre l'exploitation infantile en ligne, particulièrement amplifiée par l'intelligence artificielle (IA). Il ajoute que, si Meta étiquette déjà les contenus politiques générés par IA, des mesures similaires devraient être appliquées pour lutter contre les abus envers les enfants, d'autant plus qu'Instagram et Facebook ont été épinglées comme les principales plateformes utilisées pour la sextorsion dans un rapport datant de juin 2024. Selon le proposeur, l'inaction face à ces problèmes pourrait entraîner de graves conséquences juridiques et pour la réputation de l'entreprise. La question de la sécurité des enfants en ligne représente un enjeu majeur pour Meta. Néanmoins, nous avons des doutes sur les véritables intentions du proposeur. En effet, Bowyer Research est une organisation qui s'oppose aux mouvements jugés incompatibles avec les devoirs fiduciaires traditionnels centrés sur le rendement pour les actionnaires. Ses directives prétendent privilégier la neutralité sur les questions politiques et culturelles des entreprises, soumettant des propositions qui remettent en question les initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (DÉI) et s'opposant à l'implication des entreprises dans ce qu'elles qualifient de questions politiques clivantes. Bowyer Research fait partie des groupes idéologiques qui utilisent le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Étant donné que nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation ni voter contre des propositions susceptibles d'améliorer la transparence de l'entreprise sur des enjeux sociaux cruciaux, nous recommandons une abstention pour cette proposition. Ajoutons que la proposition 09 porte sur la sécurité des enfants en ligne et que nous avons recommandé de l'appuyer. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport évaluant les risques liés à une utilisation non éthique ou inappropriée de données externes dans le développement et la formation de ses offres d'intelligence artificielle (IA).



Proposeur : National Legal and Policy Center

Le proposeur soulève plusieurs préoccupations majeures concernant les pratiques de Meta en matière de gestion des données. Il s'inquiète que le développement de ses systèmes d'IA, qui nécessite d'énormes quantités de données, puisse conduire à des pratiques d'acquisition non éthiques ou illégales. Il souligne que l'entreprise a intégré l'IA dans ses activités publicitaires et ses produits de médias sociaux pour augmenter l'engagement des utilisateurs et son efficacité publicitaire, renforçant ainsi sa domination sur les données. Il affirme que, contrairement à ses concurrentes, Meta propose des modèles d'IA où le code source est librement disponible afin de monétiser son vaste empire de données plutôt que ses modèles. Selon le proposeur, compte tenu de son historique de violations de la vie privée (politique de confidentialité controversée, amende record de 1,3 milliard d'euros pour non-respect du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne), les actionnaires devraient s'inquiéter des risques de comportements abusifs. Il incite donc l'entreprise à donner la priorité à l'éthique des données dans le développement de l'IA, afin d'éviter des conséquences réglementaires et financières potentiellement graves. Bien que Meta fournisse quelques informations à ce sujet, les préoccupations éthiques concernant l'IA sont légitimes, compte tenu des controverses sur la protection des données et l'utilisation de l'IA par l'entreprise, suscitant l'inquiétude des régulateurs européens, australiens et brésiliens quant aux enjeux de sécurité et de confidentialité. Cependant, nous avons des doutes sérieux quant aux intentions réelles du proposeur. En effet, le National Legal and Policy Center est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Étant donné que nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation ni voter contre des propositions susceptibles d'améliorer la transparence de l'entreprise sur des enjeux sociaux cruciaux, nous recommandons une abstention pour cette proposition. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un plan de transition garantissant que l'expansion de ses centres de données soit compensée par un développement équivalent d'énergies renouvelables ou par des mesures de réduction des émissions de même ampleur.



Proposeur : As You Sow

Les centres de données, des infrastructures critiques pour l'IA combinant serveurs, stockage et refroidissement, ont transformé ce domaine autrefois académique en une industrie commerciale valorisée à plusieurs milliers de milliards de dollars, comme le montre l'augmentation de 12 000 milliards de dollars de la capitalisation boursière des entreprises liées à l'IA dans le S&P 500 depuis 2022. Cependant, cette technologie est très énergivore : un centre de données lié à l'IA peut consommer autant d'électricité que 100 000 foyers, voire 20 fois plus. En 2024, ces infrastructures ont utilisé environ 415 térawattheures d'électricité, soit 1,5 % de la consommation mondiale, avec une hausse annuelle moyenne de 12 % sur les 5 dernières années. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette proposition. Les investissements de Meta dans les énergies renouvelables ne suivent pas le rythme de sa consommation électrique croissante, obligeant les fournisseurs d'énergie à

recourir aux combustibles fossiles. L'entreprise développe rapidement son réseau de centres de données afin de soutenir l'expansion de ses activités en intelligence artificielle, ce qui a entraîné une augmentation de 200 % de sa consommation énergétique et un doublement de ses émissions totales de gaz à effet de serre depuis 2019. Selon la Transition Pathway Initiative, Meta ne tient pas compte des risques et possibilités liés au changement climatique dans sa planification stratégique et son plan de transition ne précise ni le rôle des compensations de carbone ni celui des technologies d'émissions négatives. Le proposeur souligne que, pour soutenir ses déclarations de carboneutralité, l'entreprise s'appuie principalement sur l'achat de certificats d'énergie renouvelable, une pratique de plus en plus critiquée et associée à l'écoblanchiment, car elle ne favorise pas la création de nouvelles capacités en énergie propre. Le proposeur rappelle qu'au Nebraska, la forte demande énergétique de Meta a retardé la fermeture d'une centrale au charbon, accroissant les émissions et les risques sanitaires pour les habitants. De ce fait, l'absence de plan clair pour réduire la dépendance de Meta aux énergies fossiles dans ses centres de données remet en question sa capacité à anticiper et gérer efficacement les enjeux climatiques, ainsi qu'à aligner ses activités sur les objectifs mondiaux de décarbonation. À titre de comparaison, Microsoft s'est engagée à utiliser de l'énergie sans carbone en continu sur chaque réseau où elle mène des activités, contribuant ainsi à élargir la part d'énergie propre et à diminuer les émissions mondiales. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, affirmant que Meta est neutre en carbone pour ses activités mondiales depuis 2020, grâce à une couverture complète de sa consommation d'électricité par des projets d'énergie propre. Il ajoute que cet engagement a été maintenu malgré la hausse de la demande. Il souligne aussi que tous les centres de données sont conçus pour optimiser l'efficacité énergétique et intégrer la durabilité. Enfin, le comité de vérification reçoit régulièrement des mises à jour sur la stratégie climatique de l'entreprise, incluant l'approvisionnement énergétique et les risques de transition. Selon le proposeur, Meta voit ses émissions s'élever chaque année, s'éloignant des objectifs de l'Accord de Paris, tandis que ses centres de données sont de plus en plus exposés aux risques climatiques. L'entreprise est aussi critiquée pour la présentation trompeuse de son empreinte carbone, en mettant en avant des chiffres ajustés qui ne reflètent pas l'ampleur réelle de ses émissions. Face à ce manque de clarté sur la manière dont elle compte concilier la croissance de ses infrastructures et les objectifs environnementaux, il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir cette proposition afin d'encourager une plus grande transparence et une stratégie climatique plus crédible. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 13**CA POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'évaluer si la diversification du bilan de la société par l'intégration du Bitcoin est dans l'intérêt supérieur à long terme des actionnaires.

✗

✗

Proposeur : [Ethan Peck on behalf of IP 2006 GRAT Robert Peck Descendants Trust](#)

Le proposeur s'inquiète de l'impact de l'inflation sur le bilan de Meta. Il souligne que le Bitcoin est de plus en plus adopté par les institutions et les entreprises, citant l'exemple d'une société technologique plus petite dont l'action réalise une meilleure performance grâce à sa détention de Bitcoins. Il demande donc une évaluation pour déterminer si l'ajout de cette cryptomonnaie au bilan serait dans l'intérêt à long terme des actionnaires. Le proposeur, Ethan Peck, est associé au Free Enterprise Project (FEP) du National Center of Public Policy Research (NCPFR). Le NCPFR est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 14**CA POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport accessible au public offrant une transparence complète concernant les pratiques de collecte de données et de publicité de l'entreprise, avec un accent particulier sur l'amélioration de la divulgation des aspects suivants : détail de la collecte, du partage et de la conservation des données ; mécanismes améliorés de consentement des utilisateurs ; utilisation des données pour le ciblage publicitaire ; évaluations/vérifications de l'impact sur la confidentialité des utilisateurs et les activités de l'entreprise ; et détails sur l'intégration des données entre différentes plateformes.



Proposeur : Tulipshare Capital LLC

La protection de la vie privée constitue un enjeu crucial pour les médias sociaux et leurs utilisateurs. Pour les entreprises, les problèmes de confidentialité et de sécurité des données associés à leur technologie et leurs pratiques peuvent entre autres nuire à leur réputation, entraîner des amendes et poursuites et miner la confiance des utilisateurs ou clients actuels et potentiels et les dissuader d'employer leurs produits et services. Pour les utilisateurs, il existe de nombreux risques liés à la confidentialité des données. L'Institute of Electrical and Electronics Engineers mentionne, entre autres risques, l'exploitation abusive des données, notamment à des fins de publicités ciblées, le suivi des comportements et le profilage, les fuites et les violations de données, l'usurpation d'identité et la cybercriminalité, le manque de transparence sur l'utilisation des données, les risques liés la géolocalisation, ainsi que la manipulation et la désinformation. Il importe donc que les entreprises exercent une diligence raisonnable en la matière, qu'elles se dotent de mesures strictes pour protéger la vie privée des utilisateurs et qu'elles fassent preuve d'une totale transparence sur les données collectées et conservées, ainsi que sur leur utilisation. Or, Meta a été sanctionnée à maintes reprises pour des atteintes à la vie privée et fait l'objet de plusieurs plaintes et controverses à ce sujet. En voici quelques exemples : en 2019, la société a reçu une amende de 5 milliards de dollars de la Commission fédérale du commerce des États-Unis pour des violations de la vie privée. La Commission irlandaise pour la protection des données lui a aussi infligé 2 amendes totalisant 390 millions d'euros en janvier 2023, pour des infractions liées à l'utilisation de données personnelles de jeunes de 13-17 ans à des fins publicitaires par Instagram, ainsi qu'une amende record de 1,2 milliard d'euros en mai 2023. En décembre 2024, Meta a également conclu un accord à l'amiable de 31,85 millions de dollars avec les autorités de régulation australiennes, qui soutenaient que les données personnelles de 311 127 utilisateurs australiens de Facebook ont été exposées au risque d'être divulguées à Cambridge Analytica à des fins de profilage. De plus, Meta fait encore l'objet d'un procès de plusieurs milliards de dollars intenté par des actionnaires aux États-Unis, qui l'accusent de les avoir induits en erreur concernant la collecte de données impliquant Cambridge Analytica. Ajoutons enfin qu'en février 2024, des associations de consommateurs de 8 pays européens ont porté plainte contre Meta auprès des autorités de protection des données personnelles de l'Union européenne, affirmant que son système d'abonnement payant pour éviter la publicité ciblée est « un écran de fumée destiné à détourner l'attention du consommateur quant au traitement illicite de ses données personnelles », a rapporté l'AFP. D'autre part, nous constatons que Meta fournit des informations générales sur les enjeux soulevés. Le proposeur reconnaît d'ailleurs qu'elle a rehaussé la transparence et le contrôle des utilisateurs concernant la collecte de données et les pratiques liées aux publicités ciblées. Néanmoins, nous pensons que Meta pourrait accroître sa transparence en fournissant les informations requises par la proposition. Compte tenu des multiples amendes, poursuites et controverses qui l'ont touchée, de l'attention internationale portée aux questions de protection de la vie privée, de la gravité des risques rattachés à cet enjeu et de la tendance vers un resserrement de la réglementation à ce sujet, nous croyons que ces informations permettraient aux investisseurs de mieux évaluer son exposition aux risques juridiques, financiers, d'atteinte à la réputation et d'exploitation liés à ses pratiques et politiques de collecte de données et de publicité, ainsi que sa gestion de ces risques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Wacker Neuson SE (WAC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-23 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 0205-05-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D9553L101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	72380

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,60 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Forvis Mazars.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johann Neunteufel	✓	✗
07.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Riegler	✓	✗
07.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthias Schüppen	✓	✗
07.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ralph Wacker	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,60 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Forvis Mazars.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johann Neunteufel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Riegler



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthias Schüppen	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ralph Wacker	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Peyto Exploration & Development Corporation (PEY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 717046106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Gray	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael MacBean	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Davis	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Gee	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Paul Lachance	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jocelyn McMinn	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Rossall	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra A. Gerlach	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicki Stevens	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Une plus grande diversité au conseil est dans l'intérêt des actionnaires. (2.5 Composition) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Gray	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael MacBean	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Davis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Gee



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Paul Lachance



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jocelyn McMinn	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Rossall	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra A. Gerlach	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est

indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicki Stevens	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Mr. Cooper Group Inc. (NASDAQ: COOP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 62482R107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	19585

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay Bray	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew J. Bon Salle	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roy A. Guthrie	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Daniela Jorge	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shveta Mujumdar	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tagar Olson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Scheiwe	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	1	1
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay Bray	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew J. Bon Salle



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roy A. Guthrie



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Daniela Jorge



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5

Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shveta Mujumdar



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tagar Olson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Scheiwe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime d'achat d'actions fait partie d'un programme global de type « omnibus ». (3.9 Programmes globaux (Omnibus Plan)) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

1

1

Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Welltower inc. (NYSE:HCN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 95040Q104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	29385

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth J. Bacon	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen B. DeSalvo	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Gundlach	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis G. Lopez	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shankh Mitra	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ade J. Patton	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergio D. Rivera	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Johnese M. Spisso	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn M. Sullivan	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth J. Bacon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen B. DeSalvo	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Gundlach	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis G. Lopez



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shankh Mitra



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ade J. Patton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergio D. Rivera



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Johnese M. Spisso



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn M. Sullivan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate

est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ServiceNow Inc. (NYSE:NOW)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 81762P102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	3050

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan L. Bostrom	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa Briggs	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan C. Chadwick	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul E. Chamberlain	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence J. Jackson fils.	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederic B. Luddy	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William R. McDermott	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph Quinlan	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anita M. Sands	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'exonération de certains dirigeants de toute responsabilité personnelle pour certains manquements à l'obligation fiduciaire, comme le permet la loi du Delaware.	✓	✗
05	Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour l'adoption de toutes les propositions.	✓	✓
06	Proposition d'actionnaire visant à modifier les statuts afin d'obliger le conseil d'administration à informer tout actionnaire, dans un délai de 14 jours suivant la réception d'un avis de nomination, de tout défaut ou omission apparent contenu dans ledit avis.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire afin de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan L. Bostrom



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate non indépendante est administratrice principale et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa Briggs



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan C. Chadwick



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul E. Chamberlain



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence J. Jackson fils.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederic B. Luddy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William R. McDermott	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph Quinlan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anita M. Sands



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'exonération de certains dirigeants de toute responsabilité personnelle pour certains manquements à l'obligation fiduciaire, comme le permet la loi du Delaware.



Proposeur : CA

L'État du Delaware a récemment modifié sa loi sur les sociétés pour leur permettre d'exonérer certains cadres supérieurs de leur responsabilité pour certains manquements à leurs obligations fiduciaires. Plus précisément, la loi permet d'éliminer la responsabilité pour les dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, dans le cadre de plaintes directes déposées par des actionnaires, y compris les actions collectives. La proposition vise à mettre en place cette modification qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir réparation en cas de manquement à son obligation fiduciaire de la part d'un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour l'adoption de toutes les propositions.



Proposeur : CA

Cette proposition demande d'abaisser aux deux tiers des voix ou à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. (4.4 Majorité qualifiée) Pour les décisions autres que celles qui sont relatives à une offre publique d'achat ou à une réorganisation d'entreprise, la majorité qualifiée n'est pas exigée. (4.4 Majorité qualifiée) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à modifier les statuts afin d'obliger le conseil d'administration à informer tout actionnaire, dans un délai de 14 jours suivant la réception d'un avis de nomination, de tout défaut ou omission apparent contenu dans ledit avis.



Proposeur : James McRitchie and Myra K. Young

Cette proposition vise à modifier les statuts pour obliger le conseil d'administration à prévenir les actionnaires, dans un délai de 14 jours, de tout défaut dans leur avis de nomination, afin de leur permettre ainsi d'y remédier. Le proposeur soutient que la légitimité du conseil dépend du pouvoir des actionnaires d'élire des

administrateurs, un droit qui devient illusoire lorsque le processus de sélection reste fermé. Il affirme que, bien que les statuts exigent des divulgations détaillées, un équilibre est nécessaire entre le besoin de notification de l'entreprise et le droit fondamental des actionnaires à proposer des candidats. Selon lui, des exigences trop strictes nuisent particulièrement aux actionnaires, qui sont favorables à des pratiques respectueuses des systèmes démocratiques. Ainsi, il soutient que les statuts actuels n'imposent ni la notification des défauts ni la possibilité de les corriger, laissant les tribunaux libres d'interpréter ces obligations. La proposition cherche donc à concilier les droits de la société et ceux des actionnaires. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que les statuts actuels garantissent déjà aux actionnaires le droit de soumettre des avis de nomination avec des exigences visant à fournir au conseil et aux actionnaires les informations nécessaires à la prise de décisions éclairées. Il souligne que ces exigences sont alignées sur les pratiques du marché et celles des entreprises comparables. Il cite la Cour suprême du Delaware qui précise qu'un tribunal évaluera si les règlements ont été appliqués équitablement et si le conseil a agi avec loyauté, limitant ainsi sa discrétion. Selon le conseil, ajouter un droit de correction engendrerait des litiges sur de nombreuses questions (défauts apparents, moment de la découverte, clarté des notifications, délais de correction), créant une incertitude juridique contraire aux intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires. La règle 14a-8 de la commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC) permet aux actionnaires de soumettre des propositions à une entreprise pour inclusion dans les documents de sollicitation de procurations, qui seront ensuite présentées aux actionnaires pour un vote lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire (<https://bit.ly/3S4ALgt>). Si une proposition d'actionnaire ne respecte pas les exigences d'admissibilité ou de procédure, l'entreprise peut demander son exclusion, mais seulement après avoir notifié l'actionnaire et lui avoir donné la possibilité de remédier au problème. Ce « droit de correction » constitue un aspect crucial de la règle 14a-8, garantissant aux actionnaires la possibilité de combler toute insuffisance dans leurs propositions. Après examen, nous estimons que l'ajout d'une telle disposition aux statuts de l'entreprise établirait un équilibre approprié entre les impératifs organisationnels et de transparence de la société et le droit légitime des actionnaires de proposer des candidats sans obstacle injustifié, tout en respectant la réglementation de la SEC. Nous sommes d'accord avec le fait que les actionnaires doivent disposer d'un temps raisonnable pour corriger les irrégularités relevées. Par conséquent, nous recommandons de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire.



Proposeur : John Chevedden

La proposition demande à l'entreprise de retirer l'obligation d'avoir détenu les actions pendant au moins un an avant de pouvoir exercer le droit de réclamer une assemblée extraordinaire. Notons qu'une pression de plus en plus constante est exercée contre les pratiques de gouvernance de l'entreprise en ce qui a trait au droit des actionnaires de réclamer une assemblée extraordinaire. Étant donné la taille de l'entreprise et le seuil de 15 % nécessaire pour réclamer une assemblée extraordinaire, il nous apparaît pertinent de retirer l'obligation d'avoir détenu les actions pendant au moins un an. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ON Holding AG (ONON)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H5919C104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	45430

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport annuel, le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la politique de distribution du bénéfice.	✓	✓
03	Proposition afin de recevoir le rapport de durabilité.	✓	✓
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur Alexandre Jose da Costa Perez, en tant que représentant des détenteurs d'actions de classe A.	✓	✗
06.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Allemann	✓	✗
06.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy L. Banse	✓	✗
06.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Olivier Bernhard	✓	✗
06.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Caspar Coppetti	✓	✗
06.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Durkin	✓	✓
06.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Miele	✓	✓
06.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre Jose da Costa Perez	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helena Helmersson	✓	✓
08.01	Proposition afin d'approuver l'élection de David Allemann à titre de président du conseil d'administration.	✓	✗
08.02	Proposition afin d'approuver l'élection de Caspar Coppetti à titre de vice-président du conseil d'administration.	✓	✗
09.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Amy L. Banse	✓	✗
09.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Helena Helmersson	✓	✓

09.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Alexandre Jose da Costa Perez	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de Anwaltskanzlei Keller AG en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗
12.01	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
12.02	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
12.03	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
13	Proposition afin de modifier la structure actionnariale.	✓	✓
14	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	⊘	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport annuel, le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés.

CA

✓

POLITIQUE

✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la politique de distribution du bénéfice.

CA

✓

POLITIQUE

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir le rapport de durabilité.	✓	✓

Proposeur : CA

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l’environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l’accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d’évaluer la performance de l’entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. ON a mené une analyse complète des exigences légales, mais l’entreprise n’indique pas si son rapport a été validé par des vérificateurs externes. L’entreprise vise une réduction absolue de 46 % des émissions des portées 1 et 2, ainsi qu’une réduction d’intensité économique de 55 % des émissions de portée 3 d’ici 2030, par rapport à 2019. Ces objectifs ont été validés par l’initiative Science Based Targets (SBTi). Elle ne dispose pas de cibles de réduction des émissions à plus long terme, mais elle indique qu’elle développe actuellement sa feuille de route vers la carboneutralité qui orientera ses efforts au-delà de 2030. En matière de transparence, ON adhère aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), en publiant ses émissions directes et indirectes, tant en valeur absolue qu’en intensité, avec une vérification par des tiers indépendants. L’entreprise a accordé la priorité aux actions de réduction des émissions auprès de ses fournisseurs, dont l’élimination progressive du charbon et l’augmentation de l’utilisation d’énergies renouvelables. La prochaine étape prévue implique de collaborer avec les fournisseurs pour établir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. Notons toutefois que l’entreprise n’a pas de politique officielle en matière de biodiversité et déforestation, ce qui l’expose à des risques juridiques et d’atteinte à la réputation. Sur le plan social, ON est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et s’engage à respecter les droits de la personne et les normes fondamentales du travail établies par l’Organisation internationale du Travail (OIT) et la convention relative aux droits de l’enfant, et exige le même engagement de ses partenaires commerciaux. ON dispose d’un processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne qui comprend la détection et l’évaluation des principaux risques dans ses activités et sa chaîne d’approvisionnement. Cette politique décrit comment l’entreprise décèle les risques, prévient les préjudices et protège les travailleurs. De plus, ON réalise des vérifications externes pour surveiller les conditions de travail et a collaboré avec des prestataires indépendants pour vérifier les données salariales. À cet égard, l’entreprise décrit la méthode qu’elle utilise pour évaluer les salaires décents pour ses fournisseurs vietnamiens et s’engage à étendre cette évaluation à toutes ses installations mondiales en 2025. Elle divulgue les données concernant la liberté d’association et le droit de négociation collective, mais elle n’indique pas ses actions visant à promouvoir ces droits dans les territoires où ils ne sont pas reconnus. Par ailleurs, ON s’engage à promouvoir la diversité, l’équité et l’inclusion et divulgue des données complètes, au-delà de l’âge et du sexe. Sa performance en matière de représentation féminine au sommet de la hiérarchie est notable, avec 44,6 % de femmes dans des postes de direction de haut niveau. Après examen, malgré les quelques lacunes environnementales relevées, ON démontre une approche crédible, ambitieuse et alignée sur les meilleures pratiques pour les enjeux environnementaux et sociaux. Nous recommandons ainsi de soutenir la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction ou du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur Alexandre Jose da Costa Perez, en tant que représentant des détenteurs d'actions de classe A.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Allemann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06.02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy L. Banse

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06.03****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Olivier Bernhard

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06.04****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Caspar Coppetti

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Durkin	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Miele	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre Jose da Costa Perez	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helena Helmersson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de David Allemann à titre de président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de Caspar Coppetti à titre de vice-président du conseil d'administration.	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Amy L. Banse	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Helena Helmersson	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09.03**

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Alexandre Jose da Costa Perez

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 10**

Proposition afin d'approuver l'élection de Anwaltskanzlei Keller AG en tant que représentant indépendant de l'entreprise.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Anwaltskanzlei Keller AG. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 11**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Le plafond de rémunération variable pourrait

dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier la structure actionnariale.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission, la division, le rachat ou l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'entreprise propose d'éliminer la structure à plusieurs catégories d'actions. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin de traiter toute autre affaire.	⊘	✗

Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Amazon.com Inc. (AMZN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-21 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 23135106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	8605

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey P. Bezos	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew R. Jassy	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith B. Alexander	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Edith W. Cooper	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jamie S. Gorelick	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel P. Huttenlocher	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Y. Ng	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indra K. Nooyi	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan J. Rubinstein	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad D. Smith	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Q. Stonesifer	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wendell P. Weeks	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst&Young	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire afin de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise procède à une évaluation et publie un rapport sur la manière dont elle supervise les risques liés à la discrimination à l'encontre des acheteurs et vendeurs de publicité sur la base d'opinions politiques ou religieuses.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 associées à ses ventes au détail.	✗	✓

07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport expliquant les moyens mis en œuvre pour respecter ses engagements en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), compte tenu de l'augmentation massive de la demande d'énergie liée à l'intelligence artificielle (IA) et aux centres de données qu'elle prévoit de construire.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et publie une évaluation indépendante, réalisée par une tierce partie, visant à examiner sa structure et celle de ses comités dans le cadre de la surveillance des risques liés aux droits de la personne associés à l'intelligence artificielle (IA).	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport décrivant comment l'entreprise pourrait traiter les emballages de plastique souples conformément aux conclusions du rapport Pew ou d'autres sources faisant autorité, afin de réduire sa contribution à la pollution plastique.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une vérification indépendante et un rapport sur les conditions de travail et le traitement des employés des entrepôts de l'entreprise, incluant l'impact de ses politiques, de sa gestion, des mesures de performance et de ses objectifs.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport évaluant les risques liés à une utilisation non éthique ou inappropriée de données externes dans le développement et la formation de ses offres d'intelligence artificielle (IA).	✗	

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey P. Bezos	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew R. Jassy	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith B. Alexander	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Edith W. Cooper	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jamie S. Gorelick	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate non indépendante est administratrice principale et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel P. Huttenlocher	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Y. Ng	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indra K. Nooyi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan J. Rubinstein



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad D. Smith



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.11****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Q. Stonesifer

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.12****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wendell P. Weeks

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Corning Incorporated et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst&Young



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction.



Proposeur : The Accountability Board, Inc.

Le président du conseil et l'administratrice principale ne sont pas indépendants. Cette proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette proposition représente la pratique d'excellence en gouvernance. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise procède à une évaluation et publie un rapport sur la manière dont elle supervise les risques liés à la discrimination à l'encontre des acheteurs et vendeurs de publicité sur la base d'opinions politiques ou religieuses.



Proposeur : [Oklahoma Tobacco Settlement Endowment Trust, represented by Bowyer Research](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur et il est dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Le proposeur accuse Amazon d'être de connivence avec les plus grands acheteurs de publicité, les agences, les associations industrielles et les plateformes de médias sociaux, par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les médias responsables (GARM), afin de démonétiser les plateformes, les baladodiffuseurs, les organes d'information et autres qui expriment des points de vue politiques et religieux défavorables. Soulignons que l'argumentation qui accompagne la proposition nous permet de douter sérieusement des véritables intentions du proposeur, qui pourrait en fait viser à contrecarrer les pratiques sociales adoptées par l'entreprise, plutôt qu'à les améliorer. Son argumentation est d'ailleurs basée sur des déclarations sur la culture de l'annulation et la liberté d'expression avancées par des groupes et personnalités politico-religieux, reconnus pour leur opposition à l'investissement responsable et leur recours à des propositions d'actionnaire anti-ESG, dont le National Center for Public Policy Research et le National Legal and Policy Center. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 associées à ses ventes au détail.



Proposeur : [Longview Largecap 500 Index Fund](#)

L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Ses conséquences dévastatrices sur le plan humain, social, environnemental et économique se font déjà sentir et ne sont qu'un avant-goût d'un monde où la hausse de la température moyenne de la Terre excéderait 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Le Pacte de Glasgow, adopté à l'issue de la COP26 en 2021, a d'ailleurs permis de reconfirmer la nécessité de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici 2030 pour parvenir à maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 °C. Dans ce contexte, la contribution des entreprises à l'atténuation du changement climatique s'avère essentielle. Lancée en décembre 2017, la Climate Action 100+, une initiative qui regroupe plus de 600 investisseurs institutionnels, appelle les entreprises à améliorer leur gouvernance climatique, à réduire à zéro leurs émissions nettes de GES des portées 1, 2 et 3, à renforcer les actions liées au climat et à fournir des informations financières relatives au climat. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette proposition. Dans le cas d'Amazon, nous constatons que la société s'est engagée à atteindre zéro émission nette pour ses émissions des portées 1, 2 et 3 d'ici 2040. En ce qui a trait à la divulgation climatique, elle publie ses émissions des portées 1, 2 et 3, qui ont été vérifiées par un tiers indépendant. Cependant, la manière dont elle rend compte de ses émissions de portée 3 est insuffisante, le périmètre couvert étant plus restreint que celui défini par le Greenhouse Gas Protocol. Elle se limite actuellement à divulguer les émissions de portée 3 liées à ses seules marques privées, qui ne représentent qu'environ 1 % de ses ventes totales. L'entreprise omet de comptabiliser les émissions liées à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie des produits vendus sur sa plateforme de vente au détail, à l'exception de ceux vendus sous ses marques privées. Par conséquent, les émissions de portée 3 associées à environ 99 % des ventes d'Amazon ne sont pas incluses dans ses rapports. Soulignons que, dans le secteur des biens de consommation, les émissions de portée 3 représentent entre 80 et 98 % de l'empreinte carbone d'un détaillant. Cette sous-estimation expose Amazon à des risques importants, notamment face aux nouvelles réglementations climatiques et aux attentes croissantes des investisseurs en matière de transparence sur les risques climatiques et les objectifs de réduction. De plus, Amazon accuse un retard par rapport à ses concurrentes comme Walmart et Target,

qui publient les émissions de l'ensemble de leurs ventes, y compris celles de leurs marques privées. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que la société publie un rapport détaillé sur ses calculs d'émissions et qu'elle comptabilise celles liées au transport des produits tiers lorsque cette responsabilité lui incombe. Conformément au Greenhouse Gas Protocol, elle se concentre sur les émissions jugées pertinentes et prend en compte les préoccupations des investisseurs quant à la portée 3. Elle a identifié ses fournisseurs les plus émetteurs, qui représentent plus de 50 % de ses émissions de portée 3, et leur demande un plan de décarbonation, tout en privilégiant les partenaires engagés vers la carboneutralité. Toutefois, malgré ces initiatives, aucune action concrète n'est mentionnée pour renforcer la divulgation des émissions de portée 3. Après examen, nous constatons que la divulgation des émissions de portée 3 d'Amazon demeure insuffisante. Il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition afin d'inciter le conseil d'administration à renforcer ses efforts en matière de transparence. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport expliquant les moyens mis en œuvre pour respecter ses engagements en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), compte tenu de l'augmentation massive de la demande d'énergie liée à l'intelligence artificielle (IA) et aux centres de données qu'elle prévoit de construire.

CA POLITIQUE

✗ ✓

Proposeur : Emily Cunningham

Les centres de données, des infrastructures critiques pour l'IA combinant serveurs, stockage et refroidissement, ont transformé ce domaine autrefois académique en une industrie commerciale valorisée à plusieurs milliers de milliards de dollars, comme le montre l'augmentation de 12 000 milliards de dollars de la capitalisation boursière des entreprises liées à l'IA dans le S&P 500 depuis 2022. Cependant, cette technologie est très énergivore : un centre de données lié à l'IA peut consommer autant d'électricité que 100 000 foyers, voire 20 fois plus. En 2024, ces infrastructures ont utilisé environ 415 térawattheures d'électricité, soit 1,5 % de la consommation mondiale, avec une hausse annuelle moyenne de 12 % sur les 5 dernières années. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette proposition. Amazon a annoncé un investissement de près de 150 milliards de dollars sur 15 ans pour étendre ses centres de données, en réponse à l'essor de l'IA. En parallèle, l'entreprise a annoncé des objectifs climatiques ambitieux, visant notamment la carboneutralité pour l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2040 et une alimentation exclusivement en électricité renouvelable d'ici 2030. Toutefois, leur compatibilité avec l'expansion de l'IA suscite des doutes. Par exemple, dans l'État de Virginie, où se trouve la plus grande concentration mondiale de centres de données, dont Amazon Web Services, les fournisseurs d'énergie envisagent d'augmenter la production fossile ou de retarder la fermeture de centrales pour répondre à la demande croissante. Par ailleurs, bien qu'Amazon ait annoncé des investissements dans de petits réacteurs nucléaires, ceux-ci ne seront pas en activité avant le début des années 2030, ne pouvant donc pas répondre aux besoins immédiats. Enfin, Amazon achète encore des certificats d'énergie renouvelable, une pratique de plus en plus critiquée et associée à l'écoblanchiment, permettant à des entreprises de se dire durables tout en continuant d'émettre des GES. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, soulignant que la société publie déjà des mises à jour régulières sur ses progrès climatiques, y compris ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de l'IA et rendre ses centres de données plus durables. Il déclare qu'en 2023, Amazon a diminué ses émissions absolues de 3 % et son intensité carbone a baissé de 13 %, pour la cinquième année consécutive. Il ajoute qu'elle continue d'améliorer l'efficacité énergétique de ses centres de données grâce à des avancées dans le refroidissement, la conception matérielle et l'optimisation de la gestion des données, tout en utilisant des sources d'énergie sans carbone. Malgré ces efforts, la divulgation d'Amazon comporte des lacunes importantes. L'entreprise ne fournit ni données localisées ni ventilation par centre, ce qui empêche d'évaluer précisément les émissions générées. Une enquête du Guardian datant du 15 septembre 2024 a d'ailleurs révélé que les émissions réelles d'Amazon pourraient être jusqu'à 662 % plus élevées que les chiffres officiels (<https://bit.ly/4meZdti>). Après examen, nous constatons que l'entreprise n'apporte pas les clarifications nécessaires aux actionnaires sur la façon dont elle compte atteindre ses cibles environnementales tout en poursuivant le développement considérable de ses infrastructures informatiques. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires de soutenir

cette proposition, afin d’encourager le conseil d’administration à renforcer ses efforts en matière de transparence. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et publie une évaluation indépendante, réalisée par une tierce partie, visant à examiner sa structure et celle de ses comités dans le cadre de la surveillance des risques liés aux droits de la personne associés à l'intelligence artificielle (IA).	✗	✓

Proposeur : AFL-CIO Equity Index Funds, represented by Segal Marco Advisors

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent de nombreuses craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation, ainsi que la surveillance et la manipulation de masse. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour encadrer les systèmes d'IA qui interdit les applications et les systèmes qui créent un « risque inacceptable », comme les systèmes de notation sociale gérés par le gouvernement, et qui comprend des exigences légales particulières pour les applications « à haut risque », comme les outils de balayage de CV qui classent les candidats à l'emploi. Ailleurs, des régulateurs ont aussi commencé à se pencher sur l'utilisation éthique de l'IA, y compris au Canada et aux États-Unis. Dans le cas d'Amazon, le proposeur rappelle qu'elle doit veiller à ce que ses systèmes d'IA ne causent ni ne contribuent à des violations des droits de la personne internationalement reconnus. Il rappelle qu'elle aurait abandonné un outil expérimental de recrutement automatisé et alimenté par l'IA après avoir constaté qu'il discriminait davantage les femmes. Il note aussi qu'en 2021, Amazon aurait repris un contrat du ministère de la Défense pour un système d'IA destiné à analyser les images de drones militaires, après l'abandon du projet par Google en raison de protestations de ses employés. Or, les applications militaires et policières de l'IA peuvent soulever de graves préoccupations en matière de droits de la personne. Enfin, même si Amazon a pris des mesures pour établir des lignes directrices éthiques pour une utilisation responsable de l'IA, il croit que l'évaluation demandée offrirait aux actionnaires une transparence sur ses procédures de gouvernance liées à l'IA et pourrait fournir des recommandations supplémentaires pour renforcer ses politiques d'IA responsable. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, indique que l'engagement d'Amazon pour une IA responsable repose entre autres sur la confidentialité et la sécurité, la sûreté, l'équité et la transparence. Il souligne qu'Amazon collabore à des initiatives mondiales pour favoriser le développement d'une IA sûre, responsable et fiable. Enfin, il affirme qu'il est composé de façon à superviser efficacement les risques liés à l'IA pour les droits de la personne et qu'il assure déjà une surveillance active, éclairée et appropriée de ces droits et des autres risques liés à l'IA. Néanmoins, nous constatons qu'Amazon a été mêlée à plusieurs controverses concernant ses produits Ring et Rekognition, qui intègrent l'IA dans leurs fonctionnalités, ainsi que son assistant vocal Alexa (pour plus de détails, voir le rapport de votes 2024). Une controverse a aussi éclaté en 2025, après qu'Amazon a changé la politique de confidentialité d'Alexa et supprimé l'option permettant aux utilisateurs d'empêcher l'envoi de leurs enregistrements vocaux dans l'infonuage, suscitant des craintes en matière de protection des données personnelles. Ces controverses sèment un doute sérieux quant à l'efficacité de la gestion des risques sociaux par le conseil. Nous pensons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires et qu'elle pourrait renforcer la surveillance et la gestion des risques majeurs liés à l'IA et aux droits de la personne. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport décrivant comment l'entreprise pourrait traiter les emballages de plastique souples conformément aux conclusions du rapport Pew ou d'autres sources faisant autorité, afin de réduire sa contribution à la pollution plastique.



Proposeur : As You Sow Foundation Fund, represented by As You Sow

Le rapport du Pew Charitable Trusts, « Breaking the Plastic Wave », conclut que l'amélioration du recyclage seule est insuffisante pour lutter contre la pollution plastique. Il révèle aussi que les entreprises pourraient faire face à un risque financier annuel d'environ 100 milliards de dollars si les gouvernements exigeaient qu'elles couvrent les coûts de gestion des déchets liés à leurs emballages. Ceux-ci adoptent de plus en plus des politiques de responsabilité des producteurs concernant les emballages de plastique. Ainsi, cinq nouveaux États américains imposent des redevances sur les emballages de plastique à usage unique, tandis que l'Union européenne a interdit 10 polluants courants et instauré une taxe sur les déchets d'emballages non recyclés. La France exige 10 % d'emballages réutilisables d'ici 2027, tandis que le Portugal en impose 30 % d'ici 2030. En parallèle, la demande des consommateurs pour des emballages durables augmente. Le rapport Pew a déterminé que les emballages de plastique souples offrent le plus grand potentiel de réduction. Avec l'expansion de son réseau logistique mondial, Amazon subit la pression des investisseurs et des groupes environnementaux pour devenir un chef de file en matière d'emballages durables. Malgré l'ampleur de ses activités, Amazon ne divulgue pas la quantité d'emballages de plastique souples qu'elle utilise. Ce manque de transparence et l'absence d'objectif défini de réduction ont contribué à son obtention de la note F dans le tableau de bord des promesses concernant les plastiques en 2024 d'As You Sow, qui évalue les entreprises en fonction de leur empreinte plastique et de leurs progrès vers des objectifs de réduction. La réticence d'Amazon à indiquer la quantité de plastique souple utilisée ou à fixer un objectif clair de réduction la place en contradiction avec les baisses jugées essentielles par le rapport Pew. Face à cette situation, la proposition lui demande d'indiquer comment elle pourrait réduire son utilisation d'emballages souples en s'alignant sur les conclusions du rapport Pew ou d'autres sources faisant autorité. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant qu'Amazon rapporte déjà publiquement sa consommation de plastiques à usage unique. L'entreprise aurait réduit de 9 % le poids des emballages de plastique par envoi en 2023 et évité 80 500 tonnes de plastique depuis 2020. Il ajoute qu'elle a supprimé les coussins d'air de plastique de ses centres mondiaux, adopté du papier recyclé comme solution de rechange et transformé 120 machines pour fabriquer des sacs de papier, évitant ainsi 130 millions de sacs de plastique. Enfin, il indique que depuis 2015, elle a diminué le poids d'emballage par colis de 43 %, tandis que Whole Foods vise 100 % d'emballages durables. Malgré ces engagements récents, Amazon présente d'importantes lacunes : elle ne divulgue pas la quantité d'emballages souples utilisés, contrairement à plusieurs concurrentes, et n'a pas fixé de délai pour rendre tous ses emballages durables. Alors que Walmart et Target visent des emballages de plastique recyclables, réutilisables ou compostables d'ici 2025, Amazon n'a pas d'objectif similaire. La société est également absente de la coalition des entreprises pour un traité mondial sur les plastiques et ne participe pas au Global Commitment, une initiative menée par la Fondation Ellen MacArthur en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Sans adhésion à ces initiatives collectives ou alignement clair sur les ambitions de l'industrie, Amazon s'expose à un risque concurrentiel important. Il est donc crucial que les actionnaires soutiennent cette proposition, non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi pour aider l'entreprise à éviter les risques financiers et d'atteinte à la réputation. Notons que cette proposition a obtenu un taux d'approbation de 28,6 % en 2024, ce qui témoigne de l'intérêt des actionnaires pour cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une vérification indépendante et un rapport sur les conditions de travail et le traitement des employés des entrepôts de l'entreprise, incluant l'impact de ses politiques, de sa gestion, des mesures de performance et de ses objectifs.



Proposeur : Tulipshare Fund 1 LP, represented by Tulipshare Capital LLC

Les risques et les possibilités liés à la gestion du capital humain sont importants. Les sociétés qui n'offrent pas des conditions de travail appropriées s'exposent à des risques réglementaires, juridiques et d'atteinte à la réputation. Un mauvais traitement des effectifs peut aussi nuire au moral et à la productivité des employés et causer des problèmes de recrutement et de rétention du personnel. De plus, la découverte de graves atteintes aux droits de la personne et aux droits des travailleurs dans les activités d'une société peut exposer celle-ci à de graves risques juridiques, d'exploitation, d'atteinte à la réputation, de boycottage et de désinvestissement. Or, Amazon a été mêlée à de nombreuses controverses liées à la liberté d'association et aux conditions de travail dans ses entrepôts. Par exemple, selon une analyse du Washington Post des données de l'administration américaine de la santé et de la sécurité au travail réalisée en 2021, les emplois dans ses entrepôts peuvent être plus dangereux que ceux dans des entrepôts comparables. Depuis 2017, Amazon a en effet signalé un taux plus élevé de blessures graves ayant entraîné des absences ou un transfert à des tâches plus légères que chez les autres exploitants d'entrepôts. Ainsi, en 2020, pour 200 000 heures travaillées dans un entrepôt d'Amazon, il y a eu 5,9 incidents graves, contre 2,5 pour Walmart. Pour expliquer cet écart, plusieurs montrent du doigt les pressions exercées par Amazon pour accroître la productivité des employés. En 2022, après que le chef de la direction a écrit aux actionnaires que le taux de blessures d'Amazon est parfois mal compris, Business Insider a examiné les données et conclu qu'il a utilisé des statistiques trompeuses pour les rassurer ; celles-ci montreraient en fait que le taux de blessures a crû de 20 % de 2020 à 2021 et que les employés sont en moyenne deux fois plus susceptibles de se blesser que ceux des autres entrepôts aux États-Unis. Des rapports plus récents présentent des conclusions similaires, dont une enquête du Sénat américain, qui a révélé en 2024 que ses employés sont deux fois plus susceptibles de se blesser que ceux d'autres entrepôts, avec 30 % d'accidents de plus que la moyenne de l'industrie en 2023, en raison des quotas de productivité imposés par Amazon. La commission sénatoriale l'a en outre accusée d'avoir manipulé ses données sur les accidents du travail tout en mettant ses employés en danger pour privilégier la rapidité. Amazon a aussi reçu des amendes liées à la santé et à la sécurité, dont une amende de 60 000 dollars en 2022, pour avoir délibérément violé les lois de l'État de Washington en exigeant du personnel d'entrepôt qu'il fasse des gestes répétitifs à un rythme rapide, élevant ainsi le risque de blessure, et une amende de 10 500 dollars en 2024, pour avoir enfreint la loi du Minnesota sur la sécurité des travailleurs d'entrepôt et ne pas les avoir protégés contre des risques ergonomiques. Notons aussi qu'en 2024, Oxfam a déposé une plainte formelle contre Amazon auprès du Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, dans laquelle elle dénonce les conditions de travail abusives dans ses entrepôts. Oxfam America a aussi publié un rapport en 2024 sur l'impact néfaste de la surveillance et du contrôle des travailleurs par Amazon, ainsi que sur ses pratiques antisyndicales. À la lumière des données, rapports et accusations sur les conditions de travail dans les entrepôts d'Amazon, ainsi que des graves controverses sur ses pratiques de travail, concernant notamment la liberté d'association, nous jugeons raisonnable, justifié et dans l'intérêt des actionnaires que les conditions de travail et le traitement des employés des entrepôts fassent l'objet d'un examen indépendant approfondi, d'autant plus que les employés interrogés pourraient s'exprimer devant des tiers sans crainte de représailles, ce qui permettrait d'avoir un portrait plus juste et complet de la situation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport évaluant les risques liés à une utilisation non éthique ou inappropriée de données externes dans le développement et la formation de ses offres d'intelligence artificielle (IA).		

Proposeur : National Legal and Policy Center

Le proposeur soulève plusieurs préoccupations majeures concernant les pratiques d'Amazon en matière de gestion des données. Il affirme que l'entreprise éprouverait des difficultés à empêcher le partage et l'utilisation abusive de données des consommateurs par ses propres employés. Il indique que selon une étude universitaire américaine, Amazon collecterait des données intimes via les interactions avec Alexa pour les partager avec pas moins de 41 partenaires publicitaires. Il souligne également que son agent conversationnel Q aurait divulgué des informations confidentielles lors d'une démonstration préliminaire. Il incite donc l'entreprise à donner la priorité à l'éthique des données dans le développement de l'IA, afin d'éviter des conséquences réglementaires et financières potentiellement graves. Malgré la légitimité des inquiétudes éthiques liées à l'utilisation de l'IA et l'existence de controverses concernant la confidentialité et la sécurité des appareils

Alexa et Echo, nous constatons qu'Amazon s'engage dans une démarche de développement responsable de l'IA au sein d'Amazon Web Services, en plaçant la confidentialité, la sécurité et la sûreté parmi les piliers fondamentaux de son approche, ainsi que d'autres considérations importantes. Par ailleurs, l'entreprise et Amazon Web Services expliquent tous deux comment ils utilisent les informations des clients et divulguent les mesures que les utilisateurs peuvent prendre pour contrôler leur vie privée. De plus, l'entreprise se prépare à la transparence accrue exigée par la loi européenne sur l'IA à partir de 2025, ce qui impliquera la publication de rapports détaillés sur les données utilisées pour développer et entraîner ses modèles d'IA. Par ailleurs, nous avons des doutes sérieux quant aux intentions réelles du proposeur. En effet, le National Legal and Policy Center est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Étant donné que nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation ni voter contre des propositions susceptibles d'améliorer la transparence de l'entreprise sur des enjeux sociaux cruciaux, nous recommandons une abstention pour cette proposition. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Millicom International Cellular SA (MICC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-21 ,
PAYS Luxembourg	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT L6388F128

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	85030

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓
02	Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
03	Proposition afin de recevoir les états financiers et les états financiers consolidés .	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'affectation du profit.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'élire le président d'assemblée extraordinaire.	✓	✓
04.02	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Annulation d'actions	✓	✓
04.03	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Suppression de la référence au code suédois	✓	✓
04.04	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Rétablissement de la voix prépondérante du président du conseil.	✓	✗
04.05	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Facilitation des résolutions écrites	✓	✓
04.06	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Suppression de la référence à la loi du 24 mars 2011 concernant les droits des actionnaires et l'autorisation de la participation aux assemblées générales par voie électronique	✓	✓
04.07	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,00 USD par action ordinaire.	✓	✓
06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
07	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Teresa Altagarcia Arnal Machado	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce B. Churchill	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jules Niel	✓	✗

11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Blanca Avelina Treviño de Vega	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre-Emmanuel Durand	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maxime Lombardini	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Justine Dimovic	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre A. Allemand	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de président du conseil, de l'administrateur : Maxime Lombardini	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
18	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir les états financiers et les états financiers consolidés .	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'affectation du profit.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'élire le président d'assemblée extraordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Annulation d’actions



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Suppression de la référence au code suédois



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.04

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Rétablissement de la voix prépondérante du président du conseil.



Proposeur : CA

La politique s'oppose à un ou des éléments des propositions. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Facilitation des résolutions écrites



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Suppression de la référence à la loi du 24 mars 2011 concernant les droits des actionnaires et l'autorisation de la participation aux assemblées générales par voie électronique



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,00 USD par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8.



Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Teresa Altagarcia Arnal Machado



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce B. Churchill



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jules Niel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Blanca Avelina Treviño de Vega



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre-Emmanuel Durand



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maxime Lombardini



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 14**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Justine Dimovic

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 15**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre A. Allemand

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 16**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de président du conseil, de l'administrateur : Maxime Lombardini

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de

l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce

rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR AvalonBay Communities Inc. (AVB)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-21 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 53484101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	14245

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Glyn F. Aeppel	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry S. Brown	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald L. Havner fils.	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen P. Hills	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher B. Howard	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Lieb	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nnenna Lynch	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles E. Mueller fils.	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy J. Naughton	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin W. Schall	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Swanezy	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Glyn F. Aeppel	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry S. Brown



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald L. Havner fils.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.04**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen P. Hills

CA POLITIQUE

✓ ✓

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.05**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher B. Howard

CA POLITIQUE

✓ ✗

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.06**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Lieb

CA POLITIQUE

✓ ✓

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nnenna Lynch	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles E. Mueller fils.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy J. Naughton	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin W. Schall



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Swanezy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sprouts Farmers Market Inc. (NASDAQ: SFM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-21 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 85208M102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	12595

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Kristen E. Blum	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jack L. Sinclair	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier les statuts de l'entreprise pour que les administrateurs soient tenus de renouveler leur mandat chaque année.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Kristen E. Blum	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'elle est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jack L. Sinclair	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.		
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance sociale de l'entreprise est souhaitable. (3.4 Lien entre la rémunération et la performance sociale) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser la pondération ni les seuils à atteindre. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération incitative des membres de la haute direction est fondée sur leur rendement sur une période de seulement un an. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment de la recherche de la performance à long terme de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.		
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts de l'entreprise pour que les administrateurs soient tenus de renouveler leur mandat chaque année.



Proposeur : CA

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) Il est dans l'intérêt des actionnaires que les administrateurs soient tenus de renouveler leur mandat chaque année. (2.3 Mandats des membres du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR JP Morgan Chase & Co (JPM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-20 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 46625H100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	13320

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda B. Bammann	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michele G. Buck	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen B. Burke	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Todd A. Combs	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alicia Boler Davis	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Dimon	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alex Gorsky	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mellody Hobson	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Phebe N. Novakovic	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Virginia M. Rometty	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad D. Smith	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark A. Weinberger	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire afin de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport divulguant dans quelle mesure et de quelle façon l'entreprise aborde les risques et les possibilités liés aux impacts sociaux de ses efforts de financement de la transition.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda B. Bammann	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michele G. Buck	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de The Hershey Company et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen B. Burke	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Todd A. Combs

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alicia Boler Davis

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Dimon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alex Gorsky



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mellody Hobson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas

indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Phebe N. Novakovic	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification.Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de General Dynamics Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Virginia M. Rometty	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad D. Smith



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark A. Weinberger



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction.



Proposeur : John Chevedden

La proposition demande la séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Le chef de la direction occupe aussi les fonctions de président du conseil. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance à l'égard de celle-ci sont compromis lorsque le président du conseil est également le chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Cette proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette proposition représente la pratique d'excellence en gouvernance. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport divulguant dans quelle mesure et de quelle façon l'entreprise aborde les risques et les possibilités liés aux impacts sociaux de ses efforts de financement de la transition.



Proposeur : Paul Rissman

En 2021, plus de 30 nations, dont les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et les membres de l'Union européenne, ont signé la Déclaration pour une transition juste, qui reflète les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'OIT explique qu'une « transition juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté ». Elle ajoute que cela « implique de maximiser les opportunités sociales et économiques de l'action climatique, tout en minimisant et en gérant soigneusement les défis éventuels — notamment par un dialogue social efficace entre tous les groupes concernés et le respect des principes et droits fondamentaux du travail ». Soulignant le rôle-clé des institutions

financières dans cette transition, l'OIT estime que « L'intégration d'une logique de transition juste dans les opérations du secteur financier peut générer des résultats sociaux et environnementaux positifs, tout en minimisant et en traitant les conséquences négatives potentielles telles que les actifs bloqués, les pertes d'emplois et le déclin de l'économie locale ». Dans leur guide pour l'intégration de la transition juste dans les stratégies bancaires et d'investissement, l'OIT et le Grantham Research Institute de la London School of Economics and Political Science ont mis en lumière des enjeux sociaux majeurs que le secteur financier doit prendre en compte dans la mise en œuvre de ses actions climatiques, comme la planification de la main-d'œuvre et le respect des droits fonciers. Le guide offre aussi des points d'entrée pour l'intégration des considérations sociales dans l'approche de la transition climatique. Or, selon le Boston Consulting Group, bien que les banques aient une occasion majeure d'intégrer les considérations sociales dans leurs activités climatiques, elles sous-exploitent ce potentiel. Il observe que même si 90 % des dirigeants bancaires considèrent les impacts sociaux comme très importants dans leurs activités climatiques, seulement 33 % les incorporent réellement dans leurs décisions. Le proposeur estime d'ailleurs que JPMorgan néglige les aspects sociaux cruciaux de la transition, malgré son engagement important dans son financement, avec un objectif de 1 000 milliards de dollars. Il note que les impacts sociaux négatifs peuvent générer une résistance publique qui menace le succès des projets liés à la transition. De plus, il critique l'absence de divulgation sur les possibilités et les risques sociaux du financement de la transition dans les rapports de l'entreprise, contrairement à des banques concurrentes comme Citigroup. Pour sa part, la World Benchmarking Alliance souligne que JPMorgan n'a pas de processus pour déceler les risques sociaux liés à l'offre de ses produits, services et capitaux dans le cadre de la transition. De son côté, le conseil d'administration affirme que les facteurs sociaux ne sont pas spécifiquement liés aux aspects environnementaux et relèvent plus des politiques publiques. Il invoque l'absence d'une définition universelle du « financement de transition » qui pourrait induire les investisseurs en erreur et il assure disposer de cadres d'évaluation des risques environnementaux et sociaux pour ses clients et fournir une divulgation exhaustive dans ses rapports actuels. Néanmoins, nous pensons que JPMorgan pourrait améliorer cette divulgation. Le rapport demandé lui permettrait de rassurer ses parties prenantes en leur exposant comment elle tient compte des considérations sociales liées à la transition, comme les risques liés à l'emploi, aux droits de la personne ou encore à l'accaparement de terres, dans sa stratégie de financement de la transition. Nous jugeons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR TAG Immobilien AG (FRA: TEG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-16 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D8283Q174

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	188335

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte pour le rapport de durabilité.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'autoriser l'attribution d'actions rachetées.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions et d'obligations convertibles avec ou sans droits de préemption.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la tenue exclusivement en ligne des assemblées générales jusqu'en 2027.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte pour le rapport de durabilité.

✓

✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 10. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 10. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser l'attribution d'actions rachetées.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le TSR peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le TSR de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec et sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions et d'obligations convertibles avec ou sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la tenue exclusivement en ligne des assemblées générales jusqu'en 2027.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est préférable de tenir des assemblées hybrides, c'est-à-dire à la fois en personne et en ligne, car il peut arriver que les droits des actionnaires ne soient pas toujours respectés dans des assemblées exclusivement virtuelles.La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Waste Connections Inc. (TSE:WCN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-16 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 94106B101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea E. Bertone	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward E. Guillet	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael W. Harlan	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elise L. Jordan	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cherylyn Harley LeBon	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Lee	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald J. Mittelstaedt	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carl D. Sparks	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea E. Bertone	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Drax Group plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.02**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward E. Guillet

CA POLITIQUE

✓ ✗

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.03**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael W. Harlan

CA POLITIQUE

✓ ✗

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.04**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elise L. Jordan

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cherylyn Harley LeBon

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Lee

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald J. Mittelstaedt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carl D. Sparks



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Marsh & McLennan Companies Inc. (MMC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 571748102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	8930

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony K. Anderson	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Q. Doyle	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. Edward Hanway	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judith Hartmann	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah C. Hopkins	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tamara Ingram	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Holl Lute	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven A. Mills	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Morton O. Schapiro	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Siegmund	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd M. Yates	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony K. Anderson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Q. Doyle	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. Edward Hanway	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judith Hartmann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah C. Hopkins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tamara Ingram



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.07****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Holl Lute

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.08****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven A. Mills

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.09****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Morton O. Schapiro

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Siegmund	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd M. Yates	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Une trop faibles part de la prime incitative des membres de la haute direction est fondée sur le rendement. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitatif à faire du bon travail, car une partie de la prime sera octroyée même si les rendements sont mauvais. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le droit à la plus-value des actions s'apparente aux actions fictives. Ce type d'octroi n'aligne pas l'intérêt des dirigeants à celui des actionnaires, car le risque associé à la détention d'action n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Wolters Kluwer NV (WKL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N9643A197

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	27295

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02.03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
03.03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,23 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection du membre du comité de direction : Kevin Entricken	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection de la membre du comité de direction : Stacey Caywood	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ann Ziegler	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
08.02	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour la vérification des rapports de durabilité.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 09. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,23 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection du membre du comité de direction : Kevin Entricken	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de la membre du comité de direction : Stacey Caywood	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ann Ziegler	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 09. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement

augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions a généralement un effet relatif, qui engendre une amélioration du bénéfice par action d'une société. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour la vérification des rapports de durabilité.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (NYSE:WAB)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 929740108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	9055

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ann R. Klee	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Albert J. Neupaver	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Juan R. Perez	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ann R. Klee	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Albert J. Neupaver	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Juan R. Perez	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR KeyCorp (KEY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 493267108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	166730

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacqueline L. Allard	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander M. Cutler	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. James Dallas	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth R. Gile	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruth Ann M. Gillis	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher M. Gorman	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robin Hayes	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carlton L. Highsmith	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Hipple	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Somesh Khanna	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Devina Rankin	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara R. Snyder	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Tobin	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Todd J. Vasos	✓	✗
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David K. Wilson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacqueline L. Allard	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander M. Cutler	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. James Dallas	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth R. Gile	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruth Ann M. Gillis	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher M. Gorman



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robin Hayes



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carlton L. Highsmith



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est

indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Hipple	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Somesh Khanna	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Devina Rankin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara R. Snyder

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Tobin

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Todd J. Vasos		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David K. Wilson		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.		
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Une trop faibles part de la prime incitative des membres de la haute direction est fondée sur le rendement. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitatif à faire du bon travail, car une partie de la prime sera octroyée même si les rendements sont mauvais. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Atkinsrealis Group Inc (ATRL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 04764T104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	450

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary C. Baughman	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary-Ann Bell	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian L. Edwards	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Marcotte	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruby McGregor-Smith	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael B. Pedersen	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sam Shakir	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Benita M. Warmbold	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary C. Baughman	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary-Ann Bell	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian L. Edwards	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Marcotte	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruby McGregor-Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael B. Pedersen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sam Shakir	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Benita M. Warmbold	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.		

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.		

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).		

Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de

risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la société a entrepris d'encadrer l'utilisation de l'IA grâce à plusieurs mesures, dont la création d'un comité responsable de superviser son utilisation et de réduire les risques associés. Il ajoute que la société a adopté un guide de référence afin d'être proactive avec l'utilisation de cette technologie émergente. Malgré les efforts déployés par l'entreprise et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que plusieurs entreprises ont déjà signé le Code volontaire, comme CGI, IBM, Interac, SAP Canada et Telus Numérique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 05****CA** **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06****CA** **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

Proposeur : MÉDAC

Depuis 2019, la Loi canadienne sur les sociétés par actions permet aux administrateurs de prendre en compte, dans leurs décisions, non seulement les intérêts des actionnaires, mais aussi ceux des employés, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement. Le proposeur souligne qu'un projet de loi a été déposé au Sénat afin de modifier cette loi en profondeur et d'établir la « raison d'être » des entreprises commerciales, qui consisterait à servir au mieux leurs intérêts tout en veillant à générer des bénéfices pour la collectivité et l'environnement, proportionnellement à leur taille et leurs activités, et en réduisant leurs impacts négatifs. Ce projet de loi reflète l'importance croissante des enjeux environnementaux pour les législateurs, les actionnaires et la société. D'après une

enquête en ligne réalisée par Léger Marketing et l'Association d'études canadiennes pour La Presse Canadienne en 2022, 70 % des Canadiens expriment des préoccupations à l'égard du changement climatique, dont 28 % se disent très préoccupés (<https://shorturl.at/awMN6>). Le proposeur soutient que le fort pourcentage d'appui à sa proposition visant à obtenir une consultation des actionnaires sur ce sujet reflète bien ce souci à l'échelle du Canada. De plus, il fait valoir que les récents incendies de forêt et les inondations n'ont pas apaisé les craintes des Canadiens, mais les ont plutôt intensifiées, soulignant ainsi l'urgence pour les investisseurs de pousser l'entreprise à adopter une approche proactive. Il estime que ce vote permettrait de donner une voix aux inquiétudes des actionnaires concernant les mesures prises pour protéger l'environnement. Le conseil s'oppose à la proposition. Il affirme que l'entreprise a des engagements climatiques solides et souligne ses investissements en innovation, son adhésion à la campagne mondiale « Objectif zéro » des Nations Unies de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), sa signature de l'Ambition commerciale pour atteindre la cible de 1,5 °C, ainsi que son application des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD). Il mentionne aussi qu'AtkinsRéalis a soumis des objectifs de réduction des émissions à la Science Based Targets initiative (SBTi), publié un rapport de durabilité annuel depuis 2011, déclaré ses émissions au CDP depuis 2007 et publié récemment un rapport sur les risques climatiques. Toutefois, en 2022, l'évaluation de la société par la SBTi a été retirée, comme en témoigne l'indication figurant sur le site de l'initiative. De plus, selon son dernier rapport de durabilité publié en 2022, AtkinsRéalis ne comptabilise pas l'ensemble de ses émissions absolues de portée 3 dans son inventaire et un manque de transparence peut être constaté concernant les réductions d'émissions projetées à long terme. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Notons que cette proposition a obtenu un taux d'approbation de 23 % en 2024. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ambea AB (STO: AMBEA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS Suède	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT W0R88P139

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	366935

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.	✓	✓
06	Proposition afin de convenir que l'assemblée a été correctement convoquée.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,20 SEK par action ordinaire.	✓	✓
11.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Hilde Britt Mellbye	✓	✗
11.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Daniel Bjorklund	✓	✗
11.03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Gunilla Rudebjer	✓	✗
11.04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Dan Olsson	✓	✗
11.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Yrjö Närhinen	✓	✗
11.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Samuel Skot	✓	✗
11.07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Magnus Stallstrom	✓	✗
11.08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Charalampos Kalpakas	✓	✗
11.09	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Patricia Briceno Rodriguez	✓	✗
11.10	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Linda Johansson	✓	✗
11.11	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Martin Ronnlund	✓	✗

11.12	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Bodil Isaksson	✓	✗
11.13	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Khashayar Tabrizi	✓	✗
11.14	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Mark Jensen	✓	✗
12.01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 7.	✓	✓
12.02	Proposition afin d'approuver la nomination d'une firme de vérification.	✓	✗
13.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
13.02	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.	✓	✓
14.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hilde Britt Mellbye	✓	✓
14.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yrjö Närhinen	✓	✗
14.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dan Olsson	✓	✓
14.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gunilla Rudebjer	✓	✓
14.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Samuel Skott	✓	✓
14.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roger Hagborg	✓	✓
14.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Erik Malmberg	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de président du conseil, de l'administrateur : Yrjö Närhinen	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
18	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓

19.01	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
19.02	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin de convenir que l'assemblée a été correctement convoquée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,20 SEK par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Hilde Britt Mellbye



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Daniel Bjorklund	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Gunilla Rudebjer	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Dan Olsson	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Yrjö Närhinen



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Samuel Skot



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Magnus Stallstrom



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Charalampos Kalpakas



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Patricia Briceno Rodriguez



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Linda Johansson	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Martin Ronnlund	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Bodil Isaksson	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.13

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Khashayar Tabrizi

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.14

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Mark Jensen

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.01

Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 7.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination d'une firme de vérification.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hilde Britt Mellbye	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yrjö Närhinen	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dan Olsson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gunilla Rudebjer

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Samuel Skott

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roger Hagborg

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Erik Malmberg	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de président du conseil, de l'administrateur : Yrjö Närhinen	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

L'information soumise est insuffisante pour apprécier les principes, la structure et les différentes composantes de la politique de rémunération, tels les contrats de travail des dirigeants, en particulier les conditions d'engagement et de départ. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les

actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des

actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR GFL Environmental Inc. (TSE: GFL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 36168Q104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	450

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Dovigi	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dino Chiesa	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Violet Konkle	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arun Nayar	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paolo Notarnicola	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ven Poole	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jessica L. McDonald	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra Levy	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Dovigi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dino Chiesa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Violet Konkle



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arun Nayar



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paolo Notarnicola	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ven Poole	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jessica L. McDonald



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra Levy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, le contrat de travail du chef de la direction comprend des indemnités de départ qui ne sont pas reliées à une perte de ses fonctions. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Power Corporation of Canada (POW)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 739239101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	500

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais fils.	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Doer	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ségolène Gallienne-Frère	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon MacLeod	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula B. Madoff	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Marcoux	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan fils.	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth D. Wilson	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions.	✓	✗
05	Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Desmarais Family Residuary Trust, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais fils.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Desmarais Family Residuary Trust, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Doer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Desmarais Family Residuary Trust, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ségolène Gallienne-Frère



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un dirigeant. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon MacLeod		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula B. Madoff		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Marcoux	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de IGM Financial Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan fils.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth D. Wilson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est

indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions.	✓	✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).



Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que Power « reconnaît l'importance du développement et de la gestion responsables des systèmes d'IA générative », mais qu'elle ne développe ni ne gère de tels systèmes. Il ajoute que l'entreprise a une politique sur l'utilisation de l'IA qui régit la façon dont les outils d'IA générative peuvent être utilisés en son sein et qui énonce les responsabilités des utilisateurs en ce qui concerne la conformité à la réglementation, la supervision humaine, les considérations éthiques, la sécurité et la confidentialité, la transparence et la communication d'information, ainsi que la protection des droits de propriété intellectuelle. Enfin, il indique que la charte du comité de vérification a été modifiée afin d'y inclure la surveillance des risques liés à l'utilisation de l'IA. Malgré les efforts déployés par l'entreprise et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que plusieurs entreprises ont déjà signé le Code volontaire, comme CGI, IBM, Interac, SAP Canada et Telus Numérique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

D'après une enquête en ligne réalisée par Léger Marketing et l'Association d'études canadiennes pour La Presse Canadienne en 2022, 70 % des Canadiens expriment des préoccupations à l'égard du changement climatique, dont 28 % se disent très préoccupés (<https://shorturl.at/awMN6>). Moins de 10 % des personnes interrogées ont indiqué ne pas accorder d'importance à cette question. Le proposeur soutient que le fort pourcentage de soutien à sa proposition visant à obtenir une consultation des actionnaires sur ce sujet reflète bien ce souci à l'échelle du Canada. De plus, il fait valoir que les récents incendies de forêt et les inondations n'ont pas apaisé les craintes des Canadiens, mais les ont plutôt intensifiées, soulignant ainsi l'urgence pour les investisseurs de pousser l'entreprise à adopter une approche proactive. Il estime que ce vote permettrait de donner une voix aux inquiétudes des actionnaires concernant les mesures prises pour protéger l'environnement. Après examen, nous considérons que les actionnaires devraient avoir accès à des rapports complets sur la réponse de l'entreprise au changement climatique afin de garantir une gestion efficace des risques climatiques par les administrateurs. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Boyd Group Services Inc. (OTCMKTS: BYDGF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 103310108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	90

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Brown	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brock Bulbuck	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Espey	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Feuell	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Hartmann	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Kaner	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Violet Konkle	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Onuwa	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sally Savoia	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 09	✓	✗
05	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Brown	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brock Bulbuck

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.03****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Espey

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Feuell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Hartmann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Kaner



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Violet Konkle	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Onuwa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sally Savoia	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 09		
Proposeur : CA		

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Une plus grande diversité au conseil est dans l'intérêt des actionnaires. (2.5 Composition) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.		
Proposeur : CA		

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'échéance du régime de rémunération par actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR GE Vernova Inc (GEV)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 36828A101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	6390

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Stephen F. Angel	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Arnold W. Donald	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jesus Malave	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.	1	✓
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Stephen F. Angel	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Arnold W. Donald	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jesus Malave	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

1



Proposeur : CA

La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR American Tower Corporation (AMT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 029912201

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	8705

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven O. Vondran	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kelly C. Chambliss	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa H. Clarke	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth R. Frank	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert D. Hormats	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajesh Kalathur	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Grace D. Lieblein	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Craig Macnab	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neville R. Ray	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela D.A. Reeve	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce L. Tanner	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven O. Vondran	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kelly C. Chambliss	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa H. Clarke	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth R. Frank	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert D. Hormats	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajesh Kalathur	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Grace D. Lieblein

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Craig Macnab

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neville R. Ray

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela D.A. Reeve	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce L. Tanner	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser la pondération ni les seuils à atteindre. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Vertex Pharmaceuticals Inc. (VRTX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 92532F100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	4129

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sangeeta N. Bhatia	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd A. Carney	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Garber	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Reshma Kewalramani	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Lagarde	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey M. Leiden	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Diana L. McKenzie	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce I. Sachs	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Schneider	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy A. Thornberry	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Suketu Upadhyay	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire afin que l'entreprise demande l'approbation des actionnaires pour des indemnités de départ évaluées à 2,99 fois la somme du salaire et de la prime à court terme.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sangeeta N. Bhatia	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd A. Carney

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Garber

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Reshma Kewalramani	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Lagarde	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey M. Leiden	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Diana L. McKenzie	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce I. Sachs	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Schneider	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy A. Thornberry	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Suketu Upadhyay	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier de Zimmer Biomet et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance sociale de l'entreprise est souhaitable. (3.4 Lien entre la rémunération et la performance sociale) La rémunération incitative des membres de la haute direction est fondée sur leur rendement sur une période de seulement un an. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment de la recherche de la performance à long terme de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin que l'entreprise demande l'approbation des actionnaires pour des indemnités de départ évaluées à 2,99 fois la somme du salaire et de la prime à court terme.



Proposeur : John Chevedden

La loi Dodd Frank (2010) prévoit qu'en cas de changement de contrôle, les indemnités de départ dépassant trois fois la somme du salaire de base et de la prime annuelle ne peuvent pas bénéficier d'une déduction fiscale pour la partie excédentaire. L'entreprise a donc adopté une politique plafonnant les indemnités de départ

à 2,99 fois la somme du salaire de base et de la prime annuelle. Toutefois, cette politique se limite au versement en argent comptant et n'inclut pas les octrois en actions et en options. Or, ces parties sont souvent les plus élevées. Ainsi, la présente proposition reste pertinente afin d'inclure l'ensemble des composantes des indemnités de départ. Notons que cette proposition reçoit normalement un taux d'approbation élevé. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Swiss Life Holding AG (SLHN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-30
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H7354Q135

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	3771

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 35,00 CHF par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
04.02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération à court terme des dirigeants.	✓	✓
04.03	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération à long terme des dirigeants.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rolf Dörig	✓	✗
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Buess	✓	✓
05.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monika Bütler	✓	✗
05.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Philomena Colatrella	✓	✓
05.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Adrienne Corboud Fumagalli	✓	✗
05.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Damir Filipovic	✓	✗
05.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stefan Loacker	✓	✓
05.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Severin Moser	✓	✓
05.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry Peter	✓	✗

05.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Schmid	✓	✗
05.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Franziska Tschudi Sauber	✓	✗
05.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Klaus Tschütscher	✓	✗
05.13	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Monika Bütler	✓	✗
05.14	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Martin Schmid	✓	✗
05.15	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Klaus Tschütscher	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de Zürcher Rechtsanwälte AG en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
09	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	⏸	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions gratuites, ce qui est contraire à la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. Swiss Life a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Sur le plan environnemental, elle vise à réduire l'intensité de ses émissions de dioxyde de carbone par employé à temps plein de 50 % d'ici 2027 par rapport à 2019, en optimisant les déplacements professionnels et l'approvisionnement en électricité durable. Elle prévoit aussi de diminuer de 20 % l'intensité carbone de son portefeuille immobilier d'ici 2030 par rapport à 2019. Cependant, aucune cible n'a été validée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) et l'entreprise ne présente pas d'objectif clair pour atteindre des émissions financées nettes es d'ici 2050. Elle lui manque également un plan d'action à court ou moyen terme pour les émissions des portées 1 à 3 et elle ne précise pas les secteurs prioritaires pour son engagement climatique. En matière de divulgation, Swiss Life suit les recommandations du groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD) et publie ses émissions des portées 1 et 2, ainsi que certaines catégories d'émissions de portée 3, vérifiées par des tiers indépendants. Cependant, elle omet de divulguer les émissions financées et liées à l'assurance, pourtant majoritaires dans son bilan carbone global. Elle a d'ailleurs obtenu une note e dans le domaine de la gestion de son empreinte environnementale dans le Financial System Benchmark 2025 de la World Benchmarking Alliance (WBA). Par ailleurs, Swiss Life n'a pas de politique officielle sur la biodiversité malgré sa pertinence croissante pour les investisseurs, ce qui l'expose à des risques futurs. Sur le plan social, elle a une politique en matière de droits de la personne qu'elle déclare être fondée sur les normes internationales établies par les Nations Unies, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qu'elle étend à ses fournisseurs. Elle publie ses activités par pays selon divers indicateurs, comme le nombre d'employés. Cependant, la WBA pointe plusieurs insuffisances. L'entreprise ne définit pas clairement ce qu'est un salaire décent dans ses régions d'activité, elle ne mentionne pas que la corruption comprend aussi bien le fait de donner que de recevoir des avantages indus et elle ne précise pas les conséquences du non-respect des clauses visant à contrer la corruption dans ses contrats. De plus, sa politique contre les contributions politiques reste limitée à certaines filiales. D'autres lacunes concernent la détermination des impacts durables, la ventilation des clients par revenus, l'évaluation des risques liés aux droits du travail et la transition vers la carboneutralité. Par ailleurs, Swiss Life ne fournit pas d'exemples d'actions concrètes concernant les droits de la personne liés à ses activités. Enfin, bien qu'elle promeuve la diversité et publie des données fondées sur l'âge et le sexe, elle néglige la

diversité ethnique et affiche une absence totale de femmes aux postes de direction. Malgré une conformité à la loi suisse, son niveau total de divulgation est relativement faible et la place derrière bon nombre de ses pairs. Swiss Life présente des lacunes importantes, tant sur le plan environnemental que social, qui l'exposent à des risques futurs. Nous recommandons de ne pas soutenir cette proposition pour encourager l'adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 35,00 CHF par action ordinaire.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.

✓

✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.

✓

✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération à court terme des dirigeants.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération à long terme des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime prévoit l'octroi d'actions gratuites, ce qui est contraire à la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rolf Dörig	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui

n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Buess	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monika Bütler	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Philomena Colatrella	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Adrienne Corboud Fumagalli

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Damir Filipovic

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stefan Loacker



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Severin Moser



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry Peter



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Schmid	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Franziska Tschudi Sauber	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Klaus Tschüscher	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au

conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Monika Bütler



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Martin Schmid



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Klaus Tschütscher



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de Zürcher Rechtsanwälte AG en tant que représentant indépendant de l'entreprise.



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Zürcher Rechtsanwälte AG. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin de traiter toute autre affaire.



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Constellation Software Inc. (CSU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 21037X100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	15

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamal Baksh	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Billowits	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence Cunningham	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claire Kennedy	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Kittel	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Leonard	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Donna Parr	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Pastor	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie Schultz	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamal Baksh	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants)
Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Billowits	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence Cunningham	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claire Kennedy	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Kittel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Leonard



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Donna Parr	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Pastor	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie Schultz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Arthur J. Gallagher & Co. (NYSE:AJG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 363576109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	6765

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sherry S. Barrat	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah H. Caplan	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa H. Clarke	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John D. Coldman	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Harries	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pat J. Gallagher	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Johnson	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher C. Miskel	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ralph J. Nicoletti	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman L. Rosenthal	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sherry S. Barrat	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah H. Caplan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa H. Clarke	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John D. Coldman



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a reçu une somme significative au cours d'une même année (rémunération ou honoraires). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Harries



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pat J. Gallagher



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.07**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Johnson

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.08**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher C. Miskel

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.09**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ralph J. Nicoletti



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman L. Rosenthal	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Pembina Pipeline Corporation (PPL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 706327103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	525

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne-Marie N. Ainsworth	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Scott Burrows	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia B. Carroll	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alister Cowan	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ana Dutra	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maureen E. Howe	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David M.B. LeGresley	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy J. Mah	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leslie A. O'Donoghue	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce D. Rubin	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry W. Sykes	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime de droits des actionnaires.	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne-Marie N. Ainsworth	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Scott Burrows	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia B. Carroll	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alister Cowan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ana Dutra



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maureen E. Howe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David M.B. LeGresley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy J. Mah	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leslie A. O'Donoghue	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce D. Rubin

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry W. Sykes

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de droits des actionnaires.



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Cameco Corporation (CCO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 13321L108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	450

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Gignac	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Camus	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tammy Cook Searson	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy S. Gitzel	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Inkster	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn Jackson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Don Kayne	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Kukielski	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominique Minière	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leontine van Leeuwen-Atkins	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Gignac	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Camus	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tammy Cook Searson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la Bande Indienne de Lac La Ronge (La Bande), qui a signé un accord de collaboration avec Cameco en 2017, et elle est également présidente de Kitsaki Management Limited Partnership, responsable du développement économique de La Bande. Toutefois, compte tenu de la nature des activités de l'entreprise et de la relation entre les parties, nous considérons que son élection au conseil d'administration serait bénéfique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy S. Gitzel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Inkster



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn Jackson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Don Kayne

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Kukielski

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Hudbay Minerals Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominique Minière

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.10****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leontine van Leeuwen-Atkins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03****CA** **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (3.12 Indemnités de départ) Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Wheaton Precious Metals Corporation (NYSE:WPM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 962879102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George L. Brack	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jaimie Donovan	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chantal Gosselin	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jeane L. Hull	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn A. Ives	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles A. Jeannes	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marilyn Schonberner	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Randy V.J. Smallwood	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Srinivasan Venkatakrishnan	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George L. Brack	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2

Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jaimie Donovan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chantal Gosselin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jeane L. Hull



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn A. Ives



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles A. Jeannes



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en

candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marilyn Schonberner	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Randy V.J. Smallwood	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Srinivasan Venkatakrishnan	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Colgate-Palmolive Company (CL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 194162103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	20240

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Bilbrey	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John T. Cahill	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve A. Cahillane	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa M. Edwards	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. Martin Harris	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martina Hund-Mejean	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kimberly A. Nelson	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian O. Newman	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorrie M. Norrington	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noel R. Wallace	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire afin d'encourager l'indépendance du président du conseil d'administration.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire exigeant que le conseil d'administration réévalue ses politiques relatives aux plastiques (production et emballage) sur la base de recherches scientifiques rigoureuses et impartiales, incluant une analyse quantitative des impacts financiers potentiels de tout changement par rapport aux pratiques actuelles, et publie un rapport détaillant ses conclusions.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Bilbrey



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Olaplex Holdings, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John T. Cahill



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve A. Cahillane



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Kellanova et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction de Kellanova et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont

ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa M. Edwards	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. Martin Harris	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martina Hund-Mejean	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kimberly A. Nelson

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian O. Newman

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorrie M. Norrington	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate non indépendante est administratrice principale et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noel R. Wallace	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre

la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire afin d'encourager l'indépendance du président du conseil d'administration.	✗	✓
Proposeur : John Chevedden		

La proposition demande la séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Le chef de la direction occupe aussi les fonctions de président du conseil. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance à l'égard de celle-ci sont compromis lorsque le président du conseil est également le chef de la direction. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Cette proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette proposition représente la pratique d'excellence en gouvernance. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire exigeant que le conseil d'administration réévalue ses politiques relatives aux plastiques (production et emballage) sur la base de recherches scientifiques rigoureuses et impartiales, incluant une analyse quantitative des impacts financiers potentiels de tout changement par rapport aux pratiques actuelles, et publie un rapport détaillant ses conclusions.	✗	✗
Proposeur : National Legal and Policy Center		

Le proposeur critique deux rapports sur les plastiques à usage unique, réclamant une analyse équilibrée des coûts et bénéfices. Il affirme que la pollution plastique résulte surtout d'une mauvaise élimination et que les tubes de dentifrice recyclables de l'entreprise finissent majoritairement à la décharge. Il préconise des politiques d'emballage économiquement efficaces et écologiquement responsables basées sur des « normes objectivement véridiques » et maximisant la valeur actionnariale. Il adopte ainsi une position sceptique à l'égard des enjeux de pollution et s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, dont celui de faire face à la crise de la pollution par les plastiques. En effet, le National Legal and Policy Center est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Dans ce cas-ci, il s'inquiète des initiatives d'entreprise en matière de lutte contre la pollution plastique qui menace gravement la vie marine et il fait abstraction des nombreux risques importants liés à la pollution auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation. Par ailleurs, les rapports qu'il conteste sont scientifiquement rigoureux, évalués par des pairs et présentent des solutions économiquement viables ainsi que des stratégies d'investissement et d'innovation pour résoudre le problème des déchets de plastique. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR TC Energy Corporation (TSE: TRP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 87807B107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cheryl F. Campbell	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Culbert	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Johnson	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan C. Jones	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John E. Lowe	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dawn Madahbee Leach	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François L. Poirier	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Una M. Power	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Pat Salomone	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dheeraj D Verma	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de droits des actionnaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cheryl F. Campbell	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Culbert	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Johnson

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan C. Jones

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John E. Lowe

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3

Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dawn Madahbee Leach	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François L. Poirier	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Una M. Power	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Pat Salomone

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dheeraj D Verma

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser les seuils à atteindre. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin de modifier le régime de droits des actionnaires.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Manulife Financial Corporation (MFC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 56501R106/56501R601

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1500

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicole S. Arnaboldi	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy L.T. Bainbridge	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy J. Carroll	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie E. Dickson	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Michael Durland	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald P. Kanak	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald R. Lindsay	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Manning	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Montalbano	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : May Tan	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leagh E. Turner	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip J. Witherington	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Wong	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicole S. Arnaboldi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy L.T. Bainbridge



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy J. Carroll



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie E. Dickson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Michael Durland



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald P. Kanak



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald R. Lindsay	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Manning	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Montalbano



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : May Tan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leagh E. Turner



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip J. Witherington

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Wong

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sun Life Financial Inc. (SLF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 866796105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie L. Coyles	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick P. F. Cronin	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashok K. Gupta	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David H. Y. Ho	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie G. Hylton	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stacey A. Madge	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Mallovy Hicks	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph M. Natale	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott F. Powers	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin D. Strain	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie L. Coyles	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick P. F. Cronin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashok K. Gupta	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David H. Y. Ho	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie G. Hylton	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le

meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stacey A. Madge	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Mallovy Hicks	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph M. Natale	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott F. Powers	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin D. Strain



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Natural Resources Ltd (CNQ)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 136385101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	450

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine M. Best	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Elizabeth Cannon	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N. Murray Edwards	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher L. Fong	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon D. Giffin	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilfred A. Gobert	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine M. Healy	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve W. Laut	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. McKenna	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott G. Stauth	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Tuer	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annette Verschuren	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine M. Best



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Elizabeth Cannon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N. Murray Edwards



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher L. Fong

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon D. Giffin

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilfred A. Gobert

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine M. Healy	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve W. Laut	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. McKenna



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott G. Stauth



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Tuer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annette Verschuren	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
Proposeur : CA		

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Imperial Oil Ltd (IMO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 453038408

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	300

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Cornhill	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon R. Driscoll	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John N. Floren	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary J. Goldberg	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil A. Hansen	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miranda C. Hubbs	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Whelan	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗
03	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Cornhill	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon R. Driscoll

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John N. Floren

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary J. Goldberg

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil A. Hansen

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Toutefois, il ne siège au conseil que depuis un an. Ce délai est considéré trop court pour pouvoir amener des changements de gouvernance. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miranda C. Hubbs

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.07****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Whelan

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

La politique s'oppose à un ou des éléments des propositions. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR C.H. Robinson Worldwide Inc. (NASDAQ:CHRW)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 12541W209

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	29290

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David P. Bozeman	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kermit R. Crawford	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy C. Gokey	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark A. Goodburn	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary J. Steele Guilfoile	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jodeen A. Kozlak	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McGarry	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paige K. Robbins	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula C. Tolliver	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry (Jay) W. Winship	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David P. Bozeman	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kermit R. Crawford

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.03****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy C. Gokey

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Broadridge Financial Solutions et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction de Broadridge Financial Solutions et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.04****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark A. Goodburn



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary J. Steele Guilfoile



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures.Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jodeen A. Kozlak



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut

compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McGarry	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paige K. Robbins	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula C. Tolliver



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry (Jay) W. Winship



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR WSP Global Inc (TSE:WSP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 92938W202

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	160

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Cole	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Ferland	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Lamarre	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre L'Heureux	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Rancourt	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Smith-Galipeau	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Cole	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Ferland

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Lamarre

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre L'Heureux

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Rancourt	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Smith-Galipeau	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Schneider Electric SE (EPA:SU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F86921107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	12160

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,53 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Olivier Blum (PDG)	✓	✗
07	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Peter Herweck (PDG)	✓	✗
08	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Jean Pascal Tricoire (président du conseil)	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du PDG.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du conseil.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean Pascal Tricoire	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anna Ohlsson-Leijon	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Clotilde Delbos	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Laura Xiaohong	✓	✓
15.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Alban de Beaulaincourt	✓	✓
15.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Francois Durif	✓	✓

15.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Venkat Garimella	✓	✓
15.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Gérard Le Gouefflec	✓	✓
15.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Amandine Petitedemange	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer des apports en nature.	✓	✗
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une catégorie de personnes.	✓	✗
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s).	✓	✗
24	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	✓	✓
27	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du groupe.	✓	✓
28	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
29	Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.	✓	✓
30	Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de délibération du Conseil d'administration.	✓	✓

31	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,53 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓

Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a racheté des actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Olivier Blum (PDG)	✓	✗

Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a racheté des actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Peter Herweck (PDG)	✓	✗
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a racheté des actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Jean Pascal Tricoire (président du conseil)	✓	✓
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du PDG.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du conseil.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean Pascal Tricoire



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anna Ohlsson-Leijon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Clotilde Delbos



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Laura Xiaohong



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate se présente pour le poste de représentante des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Alban de Beaulaincourt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Francois Durif



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Venkat Garimella	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Gérard Le Gouefflec	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Amandine Petitdemange



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate se présente pour le poste de représentante des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les autorisations conférées par les proposition 18 à 24 sont assujetties à un plafond commun représentant 34,74 % du capital de l'entreprise. Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 21**

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer des apports en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 22**

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une catégorie de personnes.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 23**

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s).



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette autorisation à but général est demandée de façon courante à chaque assemblée annuelle. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du groupe.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette autorisation à but général est demandée de façon courante à chaque assemblée annuelle. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 29

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.



Proposeur : CA

Cette proposition vise à permettre au conseil d'administration de remplacer un administrateur représentant les salariés actionnaires en cas de vacance, soit par cooptation parmi les candidats initiaux, soit selon la procédure de désignation habituelle, tout en assurant la parité et la validité des décisions prises en attendant la ratification. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 30

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de délibération du Conseil d'administration.

✓

✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 31

CA POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.

✓

✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Enbridge Inc. (ENB)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 29250N105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mayank M. Ashar	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gaurdie E. Banister Jr.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan M. Cunningham	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory L. Ebel	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jason B. Few	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas L. Foshee	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Theresa B.Y. Jang	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa S. Madden	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Manjit Minhas	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen S. Poloz	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S. Jane Rowe	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven W. Williams	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mayank M. Ashar	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gaurdie E. Banister Jr.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan M. Cunningham	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory L. Ebel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jason B. Few



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas L. Foshee



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Theresa B.Y. Jang

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teresa S. Madden

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du comité de vérification de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. Le changement climatique est un risque majeur qui affecte tous les types d'entreprises. La meilleure manière de minimiser ces risques est de recourir au principe de précaution, c'est-à-dire d'étudier les opérations et les produits pour déterminer leurs effets sur l'environnement avant leur mise en service. La présente proposition constitue une protection raisonnable contre de tels risques. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Manjit Minhas

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen S. Poloz	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S. Jane Rowe	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven W. Williams	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

✓

✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser la pondération ni les seuils à atteindre. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Kinross Gold Corporation (K)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 496902404

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	2600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George V. Albino	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kerry D. Dyte	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn A. Ives	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ave G. Lethbridge	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Lewis	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth McGregor	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kelly J. Osborne	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Paspalas	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Paul Rollinson	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Scott	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires: KPMG LLP.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George V. Albino	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un employé. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.02****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kerry D. Dyte

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.03****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn A. Ives

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.04****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ave G. Lethbridge



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Lewis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth McGregor



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kelly J. Osborne		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Paspalas		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de MAG Silver Corp. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Paul Rollinson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Scott



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires: KPMG LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a autorisé les rachats d'actions pour 2025. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (3.12 Indemnités de départ) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Nutrien Ltd (TSE:NTR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 67077M108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	420

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher M. Burley	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maura J. Clark	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell K. Girling	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Hennigan	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miranda C. Hubbs	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raj S. Kushwaha	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie A. Lagacy	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Consuelo E. Madere	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aaron W. Regent	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth A. Seitz	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson L.C. Silva	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher M. Burley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maura J. Clark	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell K. Girling	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Hennigan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miranda C. Hubbs



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raj S. Kushwaha



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie A. Lagacy

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Consuelo E. Madere

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un salarié de la firme de vérification. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aaron W. Regent	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth A. Seitz	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson L.C. Silva	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.

✓ ✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓ ✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Intact Financial Corporation (IFC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 45823T106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	190

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Katchen	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephani Kingsmill	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Leary	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Michael Miller	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Paquette	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. Russell	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick Singer	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn A. Wilkins	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Katchen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephani Kingsmill	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Leary



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Michael Miller



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Paquette	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. Russell	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick Singer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn A. Wilkins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR TMX Group Ltd (TSE:X)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 87262K105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	650

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Bertrand	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie A. Cuskley	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Darveau-Garneau	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Irman	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Moe Kermani	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Linton	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John McKenzie	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique Mercier	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Ptasznik	✓	✗
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter T. Rockandel	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier	✓	✓
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ava Yaskiel	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Bertrand	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie A. Cuskley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Darveau-Garneau



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Irman



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Moe Kermani



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Linton

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John McKenzie

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique Mercier

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Innergex Renewable Energy Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02.09**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Ptasznik

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a reçu une somme significative au cours d'une même année (rémunération ou honoraires). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02.10**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter T. Rockandel

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02.11**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ava Yaskiel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Loblaw Companies Ltd (L)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 539481101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	170

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelley G. Broader	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Debow	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Downe	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice Fukakusa	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Holt	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Kotchka	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rima Qureshi	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'adopter une politique et de modifier les documents constitutifs, au besoin, afin d'exiger que tout administrateur principal indépendant soit choisi uniquement par les administrateurs indépendants et de donner à l'administrateur principal indépendant le pouvoir d'approuver en définitive les ordres du jour et autres renseignements envoyés au conseil.	✗	✓

05	Proposition d'actionnaire demandant la divulgation de la totalité des déchets alimentaires produits par l'entreprise, les franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que le pourcentage de ces déchets qui ne se retrouve pas dans une décharge.	✗	✓
06	Proposition demandant que le conseil d'administration supervise une évaluation indépendante de l'incidence de la protection des données sur les offres de l'entreprise en matière de soins de santé.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelley G. Broader	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Debow



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Downe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice Fukakusa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Holt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Kotchka	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rima Qureshi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de George Weston Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

✓

✗

Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03****CA** **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 04****CA** **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'adopter une politique et de modifier les documents constitutifs, au besoin, afin d'exiger que tout administrateur principal indépendant soit choisi uniquement par les administrateurs indépendants et de donner à l'administrateur principal indépendant le pouvoir d'approuver en définitive les ordres du jour et autres renseignements envoyés au conseil.

✗

✓

Proposeur : The Accountability Board

Il serait dans l'intérêt des actionnaires qu'un administrateur principal indépendant siège au conseil si le président du conseil n'est pas indépendant. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Cette mesure permettrait d'éviter des situations où le président du conseil devrait se placer en situation de conflit d'intérêts. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant la divulgation de la totalité des déchets alimentaires produits par l'entreprise, les franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que le pourcentage de ces déchets qui ne se retrouve pas dans une décharge.

✗

✓

Proposeur : The Accountability Board

Le gaspillage alimentaire représente un défi mondial considérable, qui entraîne plus de 1 000 milliards de dollars américains de pertes de nourriture chaque année, équivalant à plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale (<https://bit.ly/4jzWF7D>). Outre le fait que 29,6 % de la population mondiale souffre d'insécurité alimentaire et que 783 millions de personnes sont touchées par la faim, ce gaspillage contribue à 8-10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les impacts environnementaux sont particulièrement élevés au niveau du consommateur final. Réduire ce gaspillage permettrait d'améliorer la disponibilité alimentaire pour les populations dans le besoin. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Le proposeur critique le manque de transparence de l'entreprise concernant son gaspillage alimentaire. Selon une étude du SASB portant sur 700 entreprises réparties dans 17 pays, investir dans la prévention du gaspillage alimentaire génère un retour sur investissement médian de 14 pour 1. Autrement dit, pour chaque dollar investi pour prévenir le gaspillage, 14 dollars ont été économisés. Malgré les avantages financiers démontrés de la lutte contre ce gaspillage, le proposeur affirme que Loblaw n'a pas respecté ses promesses répétées depuis 2021 d'établir une base de référence pour mesurer ses progrès. Cette absence de données est particulièrement problématique, étant donné son objectif de « zéro gaspillage alimentaire d'ici 2030 ». En outre, Loblaw est en retard par rapport à ses concurrentes, y compris Metro, qui divulgue depuis plusieurs années des données de référence complètes. Le conseil de Loblaw reconnaît l'importance de cet enjeu et met en avant son objectif ambitieux pour 2030, affirmant avoir atteint un objectif intermédiaire, avec 100 % des établissements admissibles qui participent désormais à des programmes de dons alimentaires. Il assure travailler à l'amélioration de ses processus de collecte de données et prévoit des divulgations supplémentaires à mesure que ses systèmes gagneront en maturité. Bien que Loblaw communique certaines données sur le détournement des déchets alimentaires, elle le fait en poids absolu et non en pourcentage, sans base de référence globale. Considérant les promesses non tenues, le manque de transparence et les bénéfices potentiels d'une meilleure gestion du gaspillage alimentaire, nous recommandons aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition demandant que le conseil d'administration supervise une évaluation indépendante de l'incidence de la protection des données sur les offres de l'entreprise en matière de soins de santé.

✗

✓

Proposeur : BC General Employees' Union

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. La sécurisation des données en matière de santé s'avère cruciale pour éviter les préjudices liés à l'utilisation inappropriée d'informations médicales, préserver la confiance des patients et se prémunir contre les risques juridiques. Cette question devient d'autant plus pressante qu'une étude réalisée en 2023 par le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a révélé que 93 % des Canadiens se disent préoccupés dans une certaine mesure par la protection de leur vie privée, dont 38 % sont extrêmement préoccupés (en hausse de 6 points depuis 2020), et que 61 % ont peu ou pas du tout confiance en les détaillants quant à la protection des renseignements personnels. Dans ce contexte, le proposeur sollicite une évaluation indépendante de l'impact sur la protection des données de l'expansion massive de Loblaw dans le domaine de la santé. Il souligne que l'entreprise comprend désormais plus de 1 800 pharmacies, MediSystem (qui dessert les établissements de soins de longue durée), les cliniques de thérapie Lifemark Health Group, les services de soins de santé comme l'application PC Santé et DME Accuro (dossiers médicaux électroniques). Elle détient en outre une participation minoritaire dans Maple (télémédecine) et prévoit d'ouvrir 250 nouveaux espaces de soins cliniques en pharmacie d'ici 2025. Malgré les assurances de l'entreprise concernant ses politiques de confidentialité, le proposeur soulève des préoccupations quant au partage potentiel de données avec d'autres secteurs de ses activités commerciales. Il s'inquiète en particulier de l'application PC Santé, qu'un universitaire a qualifiée de « saisie de données bon marché », selon un article du Globe and Mail. Soulignons que la surveillance réglementaire s'intensifie dans le monde, comme en témoignent les sanctions imposées par la commission fédérale du commerce des États-Unis en 2023 : Amazon a payé plus de 30 millions de dollars pour avoir conservé illégalement les enregistrements vocaux d'enfants via Alexa et permis l'accès non autorisé aux vidéos Ring ; GoodRx a dû verser 1,5 million de dollars pour avoir partagé secrètement les données relatives à la santé de millions d'utilisateurs avec Facebook et Google ; et BetterHelp et Epic Games ont reçu des amendes respectivement de 7,8 et 275 millions de dollars pour des violations similaires. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que Loblaw dispose d'une gouvernance robuste incluant des politiques révisées annuellement, une supervision par des comités spécialisés et un programme de confidentialité effectuant des évaluations de risques. Toutefois, l'entreprise fait face à des défis importants liés à la protection des données, comme l'enquête du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant des tentatives infructueuses d'annulation de comptes PC Optimum, ainsi que l'intensification de la surveillance internationale des pratiques liées à la protection des données dans le secteur de la santé. Face à ces enjeux critiques et à la méfiance croissante du public envers les pratiques en matière de confidentialité des détaillants, nous pensons qu'une évaluation indépendante et transparente comme celle demandée par le proposeur permettrait de mieux comprendre comment Loblaw veille à ce que les patients soient informés des données collectées et de leur utilisation, ce qui pourrait rassurer les investisseurs quant à sa gestion responsable de ces risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR AFLAC Inc. (AFL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-05 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 1055102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	17280

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel P. Amos	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Paul Bowers	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur R. Collins	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miwako Hosoda	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Forrester	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas J. Kenny	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Georgette D. Kiser	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karole F. Lloyd	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobuchika Mori	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph L. Moskowitz	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine T. Rohrer	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel P. Amos	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Paul Bowers	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur R. Collins	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miwako Hosoda



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Forrester



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas J. Kenny



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Georgette D. Kiser	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karole F. Lloyd	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobuchika Mori	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses

actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph L. Moskowitz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine T. Rohrer	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le chef de la direction préside également le conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR RB Global inc. (TSE: RBA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-05 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 74935Q107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	250

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Elton	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jim Kessler	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Bales	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam DeWitt	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory B. Morrison	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy O'Day	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Sieger	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah S. Stein	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol M. Stephenson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst&Young LLP	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de droits des actionnaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Elton	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jim Kessler	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Bales	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam DeWitt	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory B. Morrison	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy O'Day	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah E. Raiss



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Sieger



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah S. Stein



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol M. Stephenson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst&Young LLP



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin de modifier le régime de droits des actionnaires.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ARC Resources Ltd (ARX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 00208D408

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold N. Kvisle	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol T. Banducci	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David R. Collyer	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugh H. Connett	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Culbert	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise S. Man	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael G. McAllister	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marty Proctor	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jacqueline Sheppard	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leontine van Leeuwen-Atkins	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry M. Anderson	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold N. Kvisle	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol T. Banducci		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David R. Collyer		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugh H. Connett

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Culbert

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise S. Man

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael G. McAllister	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marty Proctor	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Tenaz energy Corp. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jacqueline Sheppard	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans

le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leontine van Leeuwen-Atkins	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry M. Anderson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser la pondération ni les seuils à atteindre. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Element Fleet Management Corp. (TSE:EFN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 286181201

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen Taylor	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Virginia Addicott	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Dottori-Attanasio	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paolo Ferrari	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : G. Keith Graham	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Lamm-Tennant	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rubin J. McDougal	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracey L. McVicar	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea S. Rosen	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luis Manuel Enrique Téllez Kuenzler	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen Taylor	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Virginia Addicott	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Dottori-Attanasio	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paolo Ferrari



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : G. Keith Graham



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Lamm-Tennant



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'Equitable Holdings, Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. La candidate est âgée de

plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rubin J. McDougal	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracey L. McVicar	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea S. Rosen	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.10****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luis Manuel Enrique Téllez Kuenzler



[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02****CA POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



[Proposeur : CA](#)

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 03****CA POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Boston Scientific Corporation (BSX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-01 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 101137107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	37605

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
'01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshiaki Fujimori	✓	✗
'01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David C. Habiger	✓	✗
'01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward J. Ludwig	✓	✗
'01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael F. Mahoney	✓	✗
'01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jessica L. Mega	✓	✓
'01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan E Morano	✓	✗
'01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cheryl Pegus	✓	✓
'01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John E. Sununu	✓	✗
'01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Wichmann	✓	✓
'01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ellen M. Zane	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte la simple majorité pour toutes les questions soumises à l'approbation des actionnaires.	⊘	✓

ANALYSE

ITEM '01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshiaki Fujimori	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de ORACLE CORPORATION JAPAN et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David C. Habiger	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Reddit Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward J. Ludwig	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael F. Mahoney	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jessica L. Mega	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan E Morano	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans

le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cheryl Pegus	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John E. Sununu	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Wichmann	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM '01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ellen M. Zane	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Haemonetics Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte la simple majorité pour toutes les questions soumises à l'approbation des actionnaires.



Proposeur : John Chevedden

À l'exception des décisions relatives aux transactions majeures, comme une réorganisation de l'entreprise, une majorité simple devrait être suffisante pour ratifier les décisions soumises à l'assemblée. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. (4.4 Majorité qualifiée) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Altgas Ltd (ALA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-01 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 021361100

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	1900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria A. Calvert	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Cornhill	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jon-Al Duplantier	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Derek W. Evans	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Johnston	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pentti O. Karkkainen	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phillip R. Knoll	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela S. Lekatsas	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon D. Yu	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria A. Calvert	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Cornhill	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jon-Al Duplantier	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Derek W. Evans	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Johnston	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pentti O. Karkkainen



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phillip R. Knoll



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela S. Lekatsas



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vernon D. Yu



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Gildan Activewear Inc. (GIL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 375916103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn J. Chamandy	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michener Chandlee	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne-Laure Descours	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ghislain Houle	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Kau	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Kneeland	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Lee	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Stuckey	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn J. Chamandy	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michener Chandlee	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne-Laure Descours	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ghislain Houle

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier du CN et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Kau

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune diversité ethnique. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Kneeland

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Lee	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Stuckey	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime d'octroi d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Canadiens. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Constellation Energy Corp (NASDAQ: CEG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-29 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-05
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 21037T109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	6095

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Yves C. de Balmann	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert J. Lawless	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peter Oppenheimer	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Eileen P. Paterson	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John M. Richardson	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Yves C. de Balmann	✓	✗
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert J. Lawless



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peter Oppenheimer



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Eileen P. Paterson



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil

d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'elle est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John M. Richardson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Capital Power Corporation (CPX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-29 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-13
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 14042M102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill Gardiner	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Bosgoed	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Avik Dey	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn Graham	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kelly Huntington	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil H. Smith	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith Trent	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Williams	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill Gardiner	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Bosgoed	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Avik Dey	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn Graham



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kelly Huntington



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice financier de MYR Group Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans

le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil H. Smith	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith Trent	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Williams		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.		
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.		

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Agnico-Eagle Mines Ltd (AEM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-25 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 8474108

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leona Aglukkaq	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sean Boyd	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine A. Celej	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Gill	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Grosskopf	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Lewis-Gray	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah McCombe	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Parr	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Merfyn Roberts	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamie C. Sokalsky	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leona Aglukkaq	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sean Boyd	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine A. Celej



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Gill



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Grosskopf



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Lewis-Gray

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah McCombe

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Parr

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Merfyn Roberts	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamie C. Sokalsky	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Probe Gold Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Relx PLC (REL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G74570121

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	38865

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,48 GBP par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.	✓	✓
05	Proposition afin d'autoriser les administrateurs membres du comité de vérification à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Halford	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Walker	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Erik Engstrom	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nick Luff	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alistair Cox	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : June Felix	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlotte Hogg	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Sukawaty	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bianca Tetteroo	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements de capital spécifiques.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le délai minimal de 14 jours pour la convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir le rapport annuel.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,48 GBP par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs membres du comité de vérification à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Halford	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Walker	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Erik Engstrom	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nick Luff	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alistair Cox



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : June Felix



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlotte Hogg



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Sukawaty



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bianca Tetteroo



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements de capital spécifiques.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure du rendement des dirigeants dans ses régimes de rémunération incitative. Le BPA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le BPA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de 14 jours pour la convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR National Bank of Canada (NA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 633067103

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	240

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Blouin	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Scott Burrows	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Ferreira	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annick Guérard	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lynn Loewen	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca McKillican	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Arielle Meloul-Wechsler	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah A. Morgan-Silvester	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✓
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Irfhan A. Rawji	✓	✓
01.16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
04.01	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
04.02	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
04.03	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
04.04	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
04.05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Blouin	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Scott Burrows	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Pembina Pipeline Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Ferreira

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annick Guérard

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Transat A.T. Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lynn Loewen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca McKillican	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Arielle Meloul-Wechsler

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice des ressources humaines et des affaires publiques d'Air Canada et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah A. Morgan-Silvester

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Irfhan A. Rawji	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 02

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

**Proposeur : CA**

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 04.01

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

**Proposeur : Médac**

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration soutient que la Banque respecte avec rigueur les lois fiscales, soumet les rapports pays par pays exigés par la loi canadienne, conformément aux directives de l'OCDE et du G20, tout en précisant qu'aucune loi n'impose en ce moment qu'ils soient rendus publics. Il ajoute que la Banque surveille l'évolution des lois fiscales et aborde régulièrement ces questions avec la direction et le comité de vérification. Par ailleurs, il s'assure que la Banque veille à ce que ses politiques et programmes de rémunération soutiennent les stratégies d'attraction et de rétention du personnel et fait attention à ce que la rémunération soit équitable, en surveillant les tendances du marché et en respectant les réglementations. Il estime que l'approche décrite dans la circulaire et la divulgation actuelle informent adéquatement les parties prenantes sur les principes directeurs et le processus équitable mis en place. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, nous remarquons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. Elle fournit en outre des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

Proposeur : Médac

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et les stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗

Proposeur : Médac

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu’un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d’administration rejette la proposition. Il souligne que la Banque Nationale s’engage à protéger et respecter les droits de la personne et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l’esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. La Banque publie d’ailleurs un rapport annuel sur la lutte contre l’esclavage moderne, qui englobe le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, en accord avec les lois canadiennes, britanniques et australiennes. Dans ce rapport, elle détaille ses politiques et son processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses relations avec ses partenaires, de même que les mesures prises pour évaluer et gérer ces risques, ainsi que pour remédier à ces violations des droits de la personne. Le rapport présente aussi les mesures adoptées par la Banque pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d’approvisionnement. Il indique aussi qu’elle évalue l’efficacité de ses efforts et qu’elle révisé régulièrement ses processus, ses pratiques et ses politiques afin de mettre au jour des possibilités d’amélioration. Soulignons que dans son rapport, la Banque reconnaît entre autres que certains secteurs de ses portefeuilles, comme ceux de l’agriculture, du textile et vêtement, ainsi que des services hôteliers, pourraient présenter des risques plus élevés de pratiques de travail forcé et de travail des enfants et qu’elle a mis en place des restrictions pour certains secteurs présentant des risques élevés d’esclavage moderne, comme celui du divertissement pour adultes. De façon plus générale, le conseil explique aussi que l’évaluation et l’atténuation du risque social font partie intégrante de son cadre de gestion des risques et que les enjeux sociaux, qui deviennent de plus en plus stratégiques pour la Banque, sont désormais au cœur du processus décisionnel. Il précise que l’intégration de critères ESG dans les portefeuilles de prêts se fait sous forme de vérification diligente dans le cadre du processus d’adjudication de crédit, en commençant par les grandes entreprises. Après examen, nous constatons que l’entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l’esclavage moderne, aussi bien dans sa chaîne d’approvisionnement que dans ses activités, et qu’elle fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l’adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l’entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

	Vote enregistré	
ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
Proposeur : Médac		

L’IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l’organisation du travail et du marché de l’emploi ; la réduction de la qualité de l’emploi et de l’autonomie des travailleurs ; l’amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l’IA sonnent l’alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l’IA et insistant sur l’urgence de légiférer pour que l’humanité bénéficie des bienfaits de l’IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s’inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l’Union européenne a d’ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d’IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l’opinion publique. Alors que la course à l’IA s’est encore accélérée avec l’arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l’un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L’AFP a rapporté qu’à l’occasion du sommet sur l’IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l’existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande

réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la Banque Nationale « reconnaît l'importance de suivre les meilleures pratiques d'intelligence artificielle responsable pertinentes à l'industrie bancaire, comme celles que nous retrouvons dans le Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d'IA générative avancés ». Il ajoute que son comité de technologie surveille l'intégration de l'IA dans la stratégie et les activités de la Banque et supervise les risques liés à son utilisation. Malgré les efforts déployés par la Banque Nationale et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.

✗

✓

Proposeur : Médac

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ASML Holding NV (ASML)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-23 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N07059178

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	1675

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03.01	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
03.04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
08.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : B.M. Conix	✓	✓
08.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : C.E.G. Van Gennip	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.	✓	✓
10.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
10.02	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : B.M. Conix



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : C.E.G. Van Gennip		

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.		

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.		

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions a généralement un effet relatif, qui engendre une amélioration du bénéfice par action d'une société. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation est justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Broadcom Inc. (NASDAQ: AVGO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-21 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT NASDAQ: AVGO

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	20855

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane M. Bryant	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gayla J. Delly	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth Y. Hao	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eddy W. Hartenstein	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Check Kian Low	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Justine F. Page	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry S. Samueli	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hock E. Tan	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harry L. You	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane M. Bryant	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gayla J. Delly	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth Y. Hao	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eddy W. Hartenstein	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Check Kian Low	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Justine F. Page	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry S. Samueli



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hock E. Tan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harry L. You



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils

est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de dMY Squared Technology Group, Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Koninklijke KPN NV (KPN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N4297B146

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	489020

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,17 EUR par action ordinaire.	✓	✓
07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
09	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Gerard van de Aast	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jolande Sap	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,17 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de le dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Gerard van de Aast



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jolande Sap



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions a généralement un effet relatif, qui engendre une amélioration du bénéfice par action d'une société. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation viserait un maximum de 10 % du capital social de l'entreprise. L'annulation est justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'abolir les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Aercap Holdings NV (FRA:R1D)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N00985106

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	34355

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
06.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Aengus Kelly	✓	✓
06.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Paul Dacier	✓	✗
06.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James A. Lawrence	✓	✓
06.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael G. Walsh	✓	✗
06.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jennifer VanBelle	✓	✗
06.06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Victoria Jarman	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection temporaire de Peter L. Juhas, directeur financier, en tant que responsable du comité de direction.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
10.01	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
10.02	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions additionnelles.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Aengus Kelly



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Paul Dacier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James A. Lawrence



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael G. Walsh



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06.05****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jennifer VanBelle

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06.06****CA** **POLITIQUE**

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Victoria Jarman

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 07**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection temporaire de Peter L. Juhas, directeur financier, en tant que responsable du comité de direction.



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09.01**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions additionelles.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ferrari NV (BIT:RACE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Italie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT ADPV32057

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	7305

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02.03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,98 EUR par action ordinaire.	✓	✓
02.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Elkann	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benedetto Vigna	✓	✗
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Piero Ferrari	✓	✗
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Delphine Arnault	✓	✗
03.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Francesca Belletini	✓	✗
03.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eduardo H. Cue	✓	✗
03.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergio Duca	✓	✗
03.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Galantic	✓	✗
03.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Patrizia Grieco	✓	✗
03.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam Keswick	✓	✗
03.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michelangelo Volpi	✓	✓
03.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tommaso Ghidini	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

04.02	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte Accountants B.V..	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique.Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,98 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Elkann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de EXOR et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benedetto Vigna	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Piero Ferrari	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Delphine Arnault	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Francesca Belletini	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eduardo H. Cue	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergio Duca		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Galantic		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Patrizia Grieco		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée

comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam Keswick



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michelangelo Volpi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tommaso Ghidini



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte Accountants B.V..



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Bank of Montreal (BMO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-11 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 063671101/ 063671762

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	400

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice M. Babiak	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Craig W. Broderick	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hazel Claxton	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane L. Cooper	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Dent	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin S. Eichenbaum	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Harquail	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian McManus	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Madhu Ranganathan	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darryl White	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗

05	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que la société s'assure que ses activités de lobbying sont alignées sur l'Accord de Paris.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice M. Babiak	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Craig W. Broderick	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hazel Claxton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane L. Cooper



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Dent



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin S. Eichenbaum



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Harquail



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Metro Inc et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction Metro inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian McManus



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Madhu Ranganathan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darryl White



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.



Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration indique que l'entreprise respecte déjà les normes fiscales applicables et communique les informations fiscales nécessaires aux autorités. Il considère que la divulgation d'informations financières pays par pays ne serait pas pertinente pour les actionnaires en raison des différences avec les états financiers consolidés, qu'elle nécessiterait des données supplémentaires complexes concernant diverses entités juridiques et qu'elle n'est pas une pratique courante parmi les pairs du secteur des services financiers. Enfin, il estime que l'entreprise fait preuve de transparence en matière de rémunération et que les informations déjà publiées sont suffisantes pour les actionnaires. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, l'entreprise fournit des informations sur sa politique fiscale et indique qu'elle communique des rapports pays par pays aux autorités fiscales, le cas échéant. Toutefois, elle ne semble pas fournir d'informations sur le ratio de rémunération du chef de la direction par rapport à la médiane des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d'Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engagent à aligner leur financement sur des émissions nettes es d'ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux

projets d'extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l'exemple de leurs pairs états-uniens). L'écart considérable entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de

risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la Banque de Montréal (BMO) a élaboré des pratiques de gestion des risques liés à l'IA afin de répondre aux attentes en matière de surveillance humaine et d'utilisation équitable, sécuritaire, éthique et responsable de l'IA, y compris de l'IA générative. Malgré les efforts déployés par BMO et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.



Proposeur : SHARE

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son sixième rapport (<https://bit.ly/4hvqh48>), souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale de combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution élevée dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. En parallèle, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur énergétique (<https://bit.ly/4kGskoR>). C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), la Banque CIBC, RBC, la Banque Scotia et TD ont offert un financement de 2,09 milliards de dollars pour des activités liées aux sables bitumineux. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont fait plus d'argent avec des projets d'énergie propre qu'elles n'en gagnent avec les sociétés de combustibles fossiles (<https://bloom.bg/4hzvLLd>). Dans son rapport climatique 2024 (<https://shorturl.at/0CHii>), BMO réitère son objectif de faciliter 300 milliards de dollars de financement durable et vise la carboneutralité d'ici 2050. Le proposeur indique que Bloomberg fournit déjà des ratios d'approvisionnement en énergie standardisés (mais sans inclure les prêts non divulgués) et que d'autres grandes banques nord-américaines se sont engagées à révéler leur ratio, démontrant que ce ratio est devenu un indicateur-clé de la divulgation d'informations sur le climat. Il souligne ainsi que cette divulgation est non seulement possible, mais qu'elle constitue une pratique de marché de premier plan. Selon le conseil d'administration, BMO inclut déjà dans ses rapports sur la durabilité et le climat des informations sur les actifs liés au carbone et des données illustrant la décarbonation de son portefeuille dans le secteur pétrolier et gazier. Ces rapports présentent de façon claire et transparente la proportion des prêts accordés par BMO aux énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles. En outre, elle divulgue les émissions de carbone associées à ses activités de financement dans les domaines du pétrole, du gaz et de la production d'électricité. BMO a aussi des objectifs pour le secteur en amont du pétrole et du gaz, dont des cibles d'intensité pour les émissions des portées 1 et 2 de ses clients et un objectif de réduction en valeur absolue pour celles de

portée 3. Dans un rapport récent, Bloomberg estime que le ratio de financement de l'énergie dans le secteur bancaire mondial était de 0,89 pour 1 en 2023, soit moins d'un quart de ce qu'il devrait être pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C (<https://bit.ly/4iNQ4FO>). Les ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. Après analyse, il est évident qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le souligne l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs de zéro émission nette. La divulgation de ces ratios renforcerait la crédibilité des engagements de l'entreprise en matière d'énergies propres, atténuerait les risques auxquels elle est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la société s'assure que ses activités de lobbying sont alignées sur l'Accord de Paris.



Proposeur : Investors for Paris Compliance, on behalf of Salal, Friends Fiduciary Corporation and Vancity Investment Management Ltd.

Les investisseurs et les entreprises reconnaissent de plus en plus l'importance d'assurer l'alignement entre leurs énoncés de valeurs et leurs dépenses de lobbying, y compris celles pour des associations professionnelles. Récemment, un certain nombre d'entreprises européennes et australiennes ont commencé à fournir des informations supplémentaires sur la façon dont elles s'assurent que leurs fonds sont dépensés de manière à promouvoir leurs objectifs, notamment en matière de politique climatique. Bien que BMO se soit engagée à réduire ses émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) des portées 1 et 2 sur la base des capitaux propres de 30 % d'ici 2030 et à atteindre des émissions nettes es pour ses activités d'ici 2050 (<https://shorturl.at/6NHV3>), la manière dont elle tient compte de ses associations commerciales ou d'autres formes d'influence politique n'est pas claire. BMO ne divulgue pas pleinement sa participation à des associations commerciales, ses adhésions à des organismes sans but lucratif ou à d'autres formes de lobbying. Néanmoins, BMO est le commanditaire exclusif de la conférence annuelle de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qu'InfluenceMap classe comme la cinquième association industrielle la plus « négative et influente » au monde en matière de climat. D'après InfluenceMap, qui sert de référence à la Climate Action 100+ pour les questions de lobbying, BMO maintient des adhésions au Conseil des entreprises du Canada et à la Chambre de commerce canadienne, qu'InfluenceMap identifie comme ayant « fait opposition aux politiques climatiques réelles dans l'économie canadienne et mondiale », mais la société ne divulgue pas ces adhésions ni n'explique comment elle résout cette contradiction. Malgré son propre engagement en matière de lobbying et ses attentes envers ses clients, la société elle-même ne dévoile des informations que sur quelques cas isolés de lobbying lié au climat, et ce, uniquement pour BMO Gestion mondiale d'actifs. Des concurrentes comme Truist et Barclays fournissent une divulgation plus complète sur le lobbying climatique. Étant donné l'influence des entreprises comme BMO sur la politique publique par le truchement de leurs adhésions à des associations professionnelles, il est crucial qu'elles exercent cette influence de manière transparente et responsable pour assurer leur durabilité à long terme. Lorsqu'une entreprise fait pression d'une façon qui semble contredire ses positions déclarées, cela peut entraîner une utilisation inefficace de ses ressources, confondre ses messages et l'exposer à des risques d'atteinte à la réputation importants. Nous soutenons donc la proposition qui exige un rapport permettant de garantir la transparence des objectifs politiques de BMO, d'atténuer les risques d'atteinte à la réputation et de rassurer les actionnaires sur l'usage approprié de leurs fonds en accord avec les objectifs de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.



Proposeur : Vancity Investment Management

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'au cours des dernières décennies, l'écart entre la rémunération des dirigeants et celle de l'employé moyen s'est considérablement creusé, posant des risques pour la stabilité économique, la cohésion sociale et l'équité, tout en nuisant potentiellement à la satisfaction, la productivité et la rétention des employés. Un rapport publié le 2 janvier 2025 par le Centre canadien de politiques alternatives, un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé qu'en moyenne, les 100 PDG les mieux payés au Canada ont reçu un salaire 210 fois supérieur à celui du travailleur moyen en 2023, ce qui représente un record par rapport aux 2 années précédentes, où il était plus de 240 fois supérieur (<https://bit.ly/4hwxUmz>). Ce ratio est le quatrième plus élevé depuis que le groupe recense les rémunérations des PDG. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. Le proposeur souligne qu'en tant qu'institution financière majeure, la société reconnaît que sa croissance et sa création de valeur dépendent d'une gestion efficace de ces risques. Il souligne que l'accent mis par BMO sur le lien entre la culture d'entreprise et le rendement des employés, en tant que partie intégrante de la stratégie d'entreprise, montre qu'elle comprend la valeur de l'investissement dans son personnel pour renforcer le capital humain. De son côté, le conseil d'administration affirme qu'il n'existe pas de méthodologies standardisées pour calculer les ratios de rémunération, rendant les comparaisons potentiellement inexactes et trompeuses. Il souligne que l'entreprise démontre déjà sa transparence en matière de rémunération par les informations publiées dans sa circulaire de sollicitation de procurations, qui détaillent les performances et la composition des rémunérations des dirigeants. Il ajoute que, bien que des paramètres d'évaluation relatifs à la comparaison de la rémunération entre les cadres et les non-cadres soient pris en compte, ils ne constituent pas les facteurs déterminants de la rémunération des cadres. Bien que l'entreprise affirme examiner et évaluer ces ratios dans le cadre de son évaluation annuelle de la rémunération des dirigeants, le proposeur considère qu'une transparence accrue sur ces indicateurs est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'alignement entre les structures de rémunération et la stratégie centrée sur les employés, tout en se préparant aux exigences réglementaires émergentes. Notons qu'une proposition similaire a également été déposée en 2024 et a obtenu un taux d'approbation de 11 %, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI) propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Royal Bank of Canada (RY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 780087102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	800

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew A. Chisholm	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toos N. Daruvala	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Devine	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roberta Jamieson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David I. McKay	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amanda Norton	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryann Turcke	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Vettese	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffery W. Yabuki	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le nombre d'actions prévues dans le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗
05	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie les indicateurs de rémunération internes utilisés pour fixer la rémunération cible des dirigeants.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
08	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
12	Proposition d'actionnaire demandant que la société rende compte des prêts qu'elle a accordés au cours des années précédentes en faveur d'une économie circulaire.	✗	✓
13	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne ses assemblées annuelles en personne, les réunions virtuelles étant ajoutées en complément.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de BCE Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew A. Chisholm	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toos N. Daruvala	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Devine	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roberta Jamieson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David I. McKay



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amanda Norton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryann Turcke

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Vettese

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffery W. Yabuki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Sportradar Group AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération des dirigeants a augmenté, alors que des mises à pied ont eu lieu. (3.3 Gel de la rémunération en cas de mises à pied massives) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le nombre d'actions prévues dans le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗

Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie les indicateurs de rémunération internes utilisés pour fixer la rémunération cible des dirigeants.	✗	✓

Proposeur : Vancity Investment Management Ltd.

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'au cours des dernières décennies, l'écart entre la rémunération des dirigeants et celle de l'employé moyen s'est considérablement creusé, posant des risques pour la stabilité économique, la cohésion sociale et l'équité, tout en nuisant potentiellement à la satisfaction, la productivité et la rétention des employés. Un rapport publié le 2 janvier 2025 par le Centre canadien de politiques alternatives, un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé qu'en moyenne, les 100 PDG les mieux payés au Canada ont reçu un salaire 210 fois supérieur à celui du travailleur moyen en 2023, ce qui représente un record par rapport aux 2 années précédentes, où il était plus de 240 fois supérieur (<https://bit.ly/4hxxUmz>). Ce ratio est le quatrième plus élevé depuis que le groupe recense les rémunérations des PDG. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. Le proposeur souligne qu'en tant qu'institution financière majeure, la société reconnaît que sa croissance et sa création de valeur dépendent d'une gestion efficace de ces risques, puisque dans son Cadre de la raison d'être 2023 de RBC, les inégalités croissantes représentent l'un des trois principaux défis sociétaux auxquels elle veut s'attaquer et sa direction s'efforce d'aligner ressources humaines et investissements sur les priorités organisationnelles. RBC avance que le processus décisionnel de rémunération tient compte de divers indicateurs financiers, non financiers et liés aux risques, ainsi que certains ratios de rémunération lorsque c'est pertinent. Le conseil estime que ces ratios présentent des limites inhérentes pour reconnaître les circonstances uniques des talents de l'entreprise et que les divulgations demandées risqueraient de donner une vision déformée des pratiques de rémunération. Il ajoute qu'en l'absence d'exigence réglementaire au Canada, la divulgation volontaire des paramètres internes de rémunération ne fournirait pas d'informations cohérentes, comparables ou fiables aux actionnaires. Bien que la société affirme considérer des paramètres de rémunération verticale dans ses décisions, le proposeur considère qu'une transparence accrue sur ces indicateurs est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'alignement entre les structures de rémunération et la stratégie centrée sur les employés, tout en se préparant aux exigences réglementaires émergentes. Notons qu'une proposition similaire a également été déposée en 2024 et a obtenu un taux d'approbation de 11,4 %, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par RBC, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	×	×

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu'un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d'administration rejette la proposition. Il souligne que RBC s'engage à respecter les droits de la personne, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. Il explique entre autres que sa politique d'entreprise sur les risques environnementaux et sociaux sert de fondement à son approche applicable au repérage et à la gestion des risques

environnementaux et sociaux découlant de ses activités et qu'elle est étayée par d'autres politiques et procédures relatives à la gestion de ces risques, dont l'obligation d'effectuer une évaluation de ces risques à l'égard de certains clients des marchés des capitaux et des services bancaires aux entreprises, qui comprend des questions précises sur l'implication passée ou actuelle, réelle, potentielle ou présumée, de l'emprunteur dans des violations des droits de la personne. Une vérification diligente supplémentaire est menée en fonction des conclusions de cette évaluation. Les risques liés aux pays dans lesquels un client exerce ses activités sont aussi évalués. De plus, pour certaines opérations liées au financement de projets, RBC gère les risques sociaux et environnementaux en conformité avec les Principes de l'Équateur, qui lui servent d'étalon pour la détermination, l'évaluation et la gestion des risques sociaux et environnementaux dans le cadre du financement de projets, et publie chaque année de l'information sur les projets dont les risques sociaux et environnementaux ont été évalués selon ces principes. Par ailleurs, RBC publie une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, qui englobe le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, en accord avec les lois canadiennes, britanniques et australiennes. Dans sa déclaration, RBC détaille ses politiques et les mesures prises pour cerner, évaluer et gérer les risques liés à l'esclavage moderne associés à ses fournisseurs, clients et investissements, ce qui inclut donc ses activités de prêt. Elle y fait aussi état des mesures mises en place pour prévenir et remédier à ce problème. Elle évalue en outre l'efficacité de sa capacité à répondre aux risques liés à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement et s'engage à améliorer ses efforts dans ce domaine. Nous constatons ainsi que l'entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l'esclavage moderne et fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l'adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).



Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, déclare que RBC reconnaît que l'IA doit être intégrée de manière éthique et responsable dans ses activités et qu'elle a déjà mis en place des outils et processus conformes à ses principes de l'IA responsable, axés sur la sécurité, la confidentialité, la transparence, la responsabilité et l'équité. Il assure que les applications basées sur l'IA sont soumises à des contrôles renforcés et que des rapports réguliers sur l'emploi de l'IA sont soumis au conseil et au comité des risques. Enfin, il soutient que la structure et les processus de gouvernance instaurés permettent

déjà une utilisation et une gestion responsables des systèmes d'IA. Malgré les efforts déployés par RBC et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Cela ne devrait pas présenter un grand défi, puisque selon le conseil d'administration, l'adhésion au Code volontaire « ne modifierait pas de manière significative les mesures déjà prises par RBC ». Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d'Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engagent à aligner leur financement sur des émissions nettes es d'ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux projets d'extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l'exemple de leurs pairs états-uniens). L'écart considérable entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette

proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 11**CA POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que RBC se conforme à toutes les obligations de déclaration dans les territoires où elle exerce ses activités. Il affirme que l'expansion volontaire de ses pratiques pour inclure ses rapports pays par pays pourrait révéler des informations commercialement sensibles, la désavantageant potentiellement sur le marché mondial. Il craint notamment que la divulgation publique de ces données puisse être mal interprétée en raison de la complexité de ses activités, un risque qui s'aggraverait si seules des portions du rapport étaient diffusées. Il ajoute qu'à partir de son exercice 2025, la société est tenue de se conformer au régime de l'impôt minimum mondial de 15 % du deuxième pilier de l'OCDE, qui a été adopté au Canada pour tous les pays dans lesquels elle exerce ses activités. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, notons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. De plus, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré
ITEM 12**CA POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que la société rende compte des prêts qu'elle a accordés au cours des années précédentes en faveur d'une économie circulaire.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'Office québécois de la langue française, l'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui optimise l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie des produits. Elle vise à réduire les impacts environnementaux et améliorer le bien-être collectif en bouclant les flux de matières. Contrairement à l'économie linéaire traditionnelle (extraire-fabriquer-jeter), ce modèle favorise le partage, la location, la réutilisation, la réparation et le recyclage des produits existants. Sa mise en œuvre devrait entraîner une réduction des déchets et des impacts environnementaux découlant de l'extraction et de l'utilisation de matières premières. Elle pourrait aussi contribuer à la lutte contre le changement climatique. Selon la Fondation Ellen MacArthur, des mesures de circularité dans 4 secteurs-clés pourraient réduire les émissions de 40 % d'ici 2050. Un rapport du comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC) publié en 2021 a aussi montré qu'au Canada, « seulement 6 % des matières entrant dans l'économie proviennent de produits recyclés, alors que près des trois quarts de ce que nous utilisons sont jetés ». Selon un rapport de mars 2023 de l'Institut canadien du climat, le Québec est actuellement considéré comme étant circulaire à 3,5 % sur la base des niveaux actuels de récupération et de recyclage des matériaux. Par conséquent, le CAC estime que « le pays gâche d'excellentes occasions d'exploiter ces déchets ». Il ajoute que si le Canada passait à l'économie circulaire, « la valeur qu'il tirerait des déchets pourrait lui permettre de rester économiquement concurrentiel, tout en respectant ses engagements de réduction des émissions de [...] gaz à effet de serre] et en atteignant ses objectifs de développement durable ». Il existe déjà plusieurs initiatives canadiennes, y compris des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, pour favoriser l'émergence et la croissance de cette économie. On constate que ces initiatives ne font que prendre de l'importance et sont à encourager. Parce qu'elles financent les principaux projets créateurs de valeur, les institutions financières ont aussi un rôle important à jouer pour soutenir les activités d'économie circulaire. De nombreuses banques, dont Desjardins, la Banque CIBC, la Banque Nationale, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion, participent à des initiatives nationales et internationales en faveur de l'économie circulaire, notamment l'initiative Circular Economy Leadership Canada (CELC). En collaboration avec ces institutions financières, entre autres, le CELC a mené une étude afin de définir le financement circulaire au Canada. Ces travaux ont abouti, en février 2024, à la publication d'un document d'orientation destiné à guider les institutions financières dans la détermination des possibilités de prêt et d'investissement dans les solutions circulaires (<https://bit.ly/3XxlAjb>). Alors que plusieurs grandes banques canadiennes ont été épinglées sur la place publique en raison des prêts généreux qu'elles ont accordés au secteur des combustibles fossiles, et ce, en dépit de l'urgence climatique et de leurs engagements à lutter contre le changement climatique, nous considérons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires et de RBC que cette dernière divulgue des informations supplémentaires sur les prêts qu'elle a consentis dans les récentes années pour soutenir et encourager des activités d'économie circulaire qui peuvent contribuer à faire progresser des objectifs environnementaux cruciaux, comme la réduction des émissions de carbone et des déchets de plastique ou encore la protection de la biodiversité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne ses assemblées annuelles en personne, les réunions virtuelles étant ajoutées en complément.



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Fairfax Financial Holdings Ltd (FFH)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 303901102

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	25

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Gunn	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David L. Johnston	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen L. Jurjevich	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Magee	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. William McFarland	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine N. McLean	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian J. Porter	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy R. Price	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lauren C. Templeton	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin P. Watsa	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Prem Watsa	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William C. Weldon	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗
03	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue ses émissions financées, dans toutes les portées importantes, en termes absolus, comme première étape vers une évaluation des risques climatiques de ses participations et de ses activités.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Gunn	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David L. Johnston	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen L. Jurjevich	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance

du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Magee	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. William McFarland	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Dexterra Group Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine N. McLean	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian J. Porter	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy R. Price	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lauren C. Templeton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin P. Watsa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Prem Watsa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William C. Weldon	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue ses émissions financées, dans toutes les portées importantes, en termes absolus, comme première étape vers une évaluation des risques climatiques de ses participations et de ses activités.	✗	✓

Proposeur : Investors for Paris Compliance, on behalf of the Salal Foundation

Les coûts des catastrophes climatiques explosent dans le secteur des assurances. Selon le Bureau d'assurance du Canada, l'été 2024 a établi un record historique avec plus de 7 milliards de dollars de pertes assurées au Canada, dépassant en seulement deux mois le pire bilan annuel jamais enregistré (<https://bit.ly/43uOd4j>). Les assureurs canadiens paient désormais dix fois plus pour les dommages climatiques qu'entre 2001 et 2010 (<https://bit.ly/3XzwHlh>). Le proposeur cite une

publication de Swiss Re parue en mai 2024, qui révèle que les pertes économiques mondiales dues aux catastrophes naturelles ont atteint 280 milliards de dollars en 2023, avec des projections alarmantes suggérant que les sinistres assurés pourraient doubler au cours de la prochaine décennie. Dans ce contexte, Fairfax, qui tire 85 % de ses revenus d'activités d'assurance, maintient paradoxalement d'importants investissements dans les énergies fossiles. En 2023, l'entreprise détenait 1,5 milliard de dollars canadiens de placements liés aux combustibles fossiles et occupait le cinquième rang mondial des assureurs de clients commerciaux dans ce secteur, avec près de 959 millions de dollars canadiens. Les conséquences financières sont déjà palpables. En 2025, Fairfax anticipe des pertes nettes de 500 à 750 millions de dollars attribuables aux incendies de Los Angeles, qui s'ajoutent aux pertes catastrophiques de 1,1 milliard de dollars absorbées en 2024. Contrairement à de nombreuses concurrentes comme la Société Financière Manuvie, qui a défini une stratégie de décarbonation conforme aux exigences de l'initiative Science Based Targets (SBTi), Fairfax n'a pris aucun engagement envers la carboneutralité et n'a pas divulgué ses émissions financées. Le proposeur rappelle que cette position est d'autant plus risquée que le Bureau du surintendant des institutions financières exigera des assureurs sous réglementation fédérale qu'ils divulguent leurs émissions financées pour l'exercice 2028. Le conseil d'administration explique que l'entreprise se prépare à répondre aux exigences réglementaires émergentes en matière de déclaration. Il ajoute que, bien que Fairfax soutienne ses filiales dans la publication de leurs émissions de portées 1 et 2 et prépare une divulgation à l'échelle de l'entreprise, il n'existe actuellement aucun cadre juridique canadien établi exigeant la déclaration des émissions financées. Il souligne également les difficultés associées au calcul des émissions de portée 3 et affirme entreprendre plusieurs démarches pour renforcer sa capacité de déclaration. Toutefois, ces justifications ne convainquent pas le proposeur qui a déposé une proposition exigeant la divulgation des émissions financées comme première étape vers une évaluation appropriée des risques climatiques. Après examen, nous constatons que Fairfax ne dispose pas des structures nécessaires pour mesurer et divulguer correctement ces émissions, ce qui l'expose à des risques importants liés à la transition énergétique. Ces lacunes entravent la planification efficace de la transition, augmentant le risque pour les actionnaires et menaçant la valeur actionnariale à long terme. Une gestion proactive de ce risque devrait commencer par la collecte et la divulgation des émissions de toutes les filiales de Fairfax, facilitant ainsi la mise en place d'une stratégie de réduction des risques. Par conséquent, nous pensons qu'il est important pour la société de révéler l'ensemble des émissions financées dans toutes les portées importantes, en les exprimant en valeur absolue. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Imperial Bank of Commerce (CM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-03 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 136069101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	800

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nanci E. Caldwell	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle L. Collins	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine E. Larsen	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Morneau	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark W. Podlasly	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François L. Poirier	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
11	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des mesures de notation propres au secteur pour les clients classés dans les catégories de notation du risque lié au carbone, ainsi que des plans de transition de clients propres au secteur, accompagnés de procédures visant à s'assurer que ces plans de transition sont conformes aux cibles provisoires de réduction des émissions financées de la Banque CIBC d'ici 2030.	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Agnico Eagle Mines Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nanci E. Caldwell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle L. Collins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine E. Larsen		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Morneau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark W. Podlasly	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François L. Poirier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de TC Energy Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la

direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.



Proposeur : SHARE

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale de combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution élevée dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. En parallèle, l'Agence

internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur énergétique. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network, CIBC, RBC, la Banque Scotia et TD ont offert un financement de 2,09 milliards de dollars pour des activités liées aux sables bitumineux. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont fait plus d'argent avec des projets d'énergie propre qu'elles n'en gagnent avec les sociétés de combustibles fossiles. Dans son rapport climatique 2024, CIBC réitère son objectif de faciliter 300 milliards de dollars de financement durable d'ici 2030 et vise la carboneutralité d'ici 2050. En 2021, elle s'est fixé pour cible de tripler les prêts aux énergies renouvelables et d'accroître les prêts aux énergies à faible teneur en carbone pour promouvoir la finance verte. Elle s'est aussi engagée à investir 100 millions de dollars dans des sociétés en commandite axées sur les technologies climatiques et la transition énergétique et a déjà alloué près de la moitié de cette somme pour soutenir des partenaires de l'écosystème des technologies climatiques dans divers secteurs, dont les technologies du carbone, les carburants à faibles émissions de carbone et le stockage d'énergie. Le conseil d'administration affirme que CIBC intègre déjà de nouvelles informations sur ses engagements de financement de production d'énergie sans émission dans son rapport climatique. Il affirme que le calcul et la présentation du ratio demandé présentent des défis, dont l'absence d'une méthodologie standardisée, ce qui diminue la valeur comparative de cette donnée. Toutefois, le proposeur indique que Bloomberg fournit déjà des ratios d'approvisionnement en énergie standardisés (mais sans inclure les prêts non divulgués) et que d'autres grandes banques nord-américaines se sont engagées à révéler leur ratio, démontrant que ce ratio est devenu un indicateur-clé de la divulgation d'informations sur le climat. Il souligne ainsi que cette divulgation est non seulement possible, mais qu'elle constitue une pratique de marché de premier plan. Dans un rapport récent, Bloomberg estime que le ratio de financement de l'énergie dans le secteur bancaire mondial était de 0,89 pour 1 en 2023, soit moins d'un quart de ce qu'il devrait être pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Les ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. Après analyse, il est évident qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le souligne l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs de zéro émission nette. Leur divulgation renforcerait la crédibilité des engagements de l'entreprise en matière d'énergies propres, atténuerait les risques auxquels elle est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu'un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d'administration rejette la proposition. Il souligne que la Banque CIBC s'engage à protéger et respecter les droits de la personne et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. Il assure qu'elle mène des vérifications diligentes pour réduire le risque de faire affaire avec des clients dont les activités peuvent nuire aux droits de la personne, et ce, avant de conclure toute relation d'affaires, y compris des prêts commerciaux, du financement et de la gestion d'actifs. Il précise que cela comprend des efforts pour déceler et évaluer les risques pour les droits de la personne au sein des effectifs et des chaînes d'approvisionnement du client. Il ajoute que la Banque s'abstient de financer des activités avec un client dont les activités présentent des preuves de violations des droits de la personne au sein de son effectif. Si de telles preuves ont été trouvées au sein de la chaîne d'approvisionnement d'un client, la Banque s'abstiendra aussi

de financer ses activités, à moins qu’il soumette un plan et un calendrier acceptables pour vérifier et éliminer ces risques. Par ailleurs, la Banque CIBC publie chaque année un énoncé sur l’esclavage moderne et la traite de personnes, qui englobe le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, en accord avec les lois canadiennes, britanniques et australiennes. Dans cet énoncé, elle détaille ses politiques et les mesures prises pour cerner, évaluer et traiter les risques liés à l’esclavage moderne associés à ses activités commerciales, ses chaînes d’approvisionnement et ses activités auprès de ses clients. Elle indique aussi qu’elle évalue l’efficacité de ses mesures, en collaboration avec les parties intéressées internes et externes, et qu’elle évalue annuellement son énoncé sur l’esclavage moderne et la traite de personnes par rapport aux pratiques exemplaires et aux recommandations des parties intéressées. Nous constatons ainsi que l’entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l’esclavage moderne, aussi bien dans sa chaîne d’approvisionnement que dans ses activités, et qu’elle fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l’adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l’entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Selon l’édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l’Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d’Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l’alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engagent à aligner leur financement sur des émissions nettes es d’ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux projets d’extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l’exemple de leurs pairs états-uniens). L’écart considérable

entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que la Banque CIBC se conforme à toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsqu'elles sont requises dans des pays particuliers. Il indique que les pratiques de l'entreprise sont alignées sur les normes réglementaires et de déclaration d'informations prescrites par chaque territoire où elle exerce ses activités. Il ajoute qu'à partir de son exercice 2025, la société est tenue de se conformer au régime de l'impôt minimum mondial de 15 % prévu par le Pilier II de l'OCDE, lequel a été édicté au Canada à l'égard de tous les pays dans lesquels elle exerce des activités. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. Elle fournit aussi des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des mesures de notation propres au secteur pour les clients classés dans les catégories de notation du risque lié au carbone, ainsi que des plans de transition de clients propres au secteur, accompagnés de procédures visant à s'assurer que ces plans de transition sont conformes aux cibles provisoires de réduction des émissions financées de la Banque CIBC d'ici 2030.



Proposeur : VANCITY

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec le proposeur. En aucun cas, nous ne croyons que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question par rapport à cette déclaration. Dans le contexte de la crise climatique, les institutions financières sont de plus en plus interpellées sur leur rôle dans la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actionnaires exigent désormais une transparence accrue et des stratégies concrètes pour accompagner cette transformation. Le proposeur souligne que le changement climatique constitue une crise mondiale urgente où limiter le réchauffement à 1,5 °C pourrait faire économiser 20 milliards de dollars d'ici 2100, tandis que dépasser les 2 °C entraînerait des dommages considérables. Selon le proposeur, l'entreprise reconnaît que le dérèglement climatique constitue un risque stratégique et affirme que le secteur financier peut induire un changement positif. Bien qu'elle ait publié des données d'émissions pour plusieurs secteurs et défini des objectifs intérimaires pour 2030, les actionnaires restent dans l'incertitude quant à sa stratégie pour atteindre ces cibles, notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation, les calendriers pour d'autres secteurs, ainsi que la communication des attentes aux clients. Le proposeur affirme que ce manque de transparence expose l'entreprise à des risques financiers importants liés aux actifs échoués, à la détérioration du crédit et à des atteintes à la réputation. Les divulgations demandées aideront à garantir aux actionnaires que l'entreprise dispose de plans de transition pour les clients rigoureux et responsables, alignés sur les objectifs de réduction des émissions de 2030. Le conseil d'administration souligne que la Banque CIBC poursuit son intégration des enjeux climatiques dans sa stratégie commerciale et sa gestion des risques. En 2024, elle a développé un cadre d'évaluation et d'engagement en matière de planification de la transition, conçu pour ses portefeuilles de pétrole, de gaz et de production d'électricité, avec pour objectif de soutenir ses cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030. Son rapport climatique 2024 présente une méthodologie de notation des risques liés au carbone applicable à tous ses clients commerciaux et entreprises, permettant d'évaluer leur profil global de risque lié au carbone. Cette approche s'inscrit dans une démarche complète afin de cerner, évaluer et gérer les risques climatiques. De plus, la Banque CIBC prévoit de divulguer ses engagements de financement en matière de production d'électricité à émissions globales es, soulignant ainsi l'alignement entre l'allocation de son capital et ses objectifs de décarbonation, tout en s'adaptant à l'évolution du paysage réglementaire. Malgré les efforts de transparence déployés par l'entreprise, nous considérons qu'elle peut encore grandement améliorer sa divulgation d'informations. Le Financial System Benchmark 2025 de la World Benchmark Alliance souligne ainsi que, bien que la Banque CIBC communique sur divers sujets de durabilité, il serait pertinent qu'elle détaille ses processus et explique comment des critères objectifs et des preuves vérifiables ont été pris en compte pour la détection et la priorisation des impacts dans son analyse des impacts stratégiques. Nous pensons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.



Proposeur : VANCITY

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'au cours des dernières décennies, l'écart entre la rémunération des dirigeants et celle de l'employé moyen s'est considérablement creusé, posant des risques pour la stabilité économique, la cohésion sociale et l'équité, tout en nuisant potentiellement à la satisfaction, la productivité et la rétention des employés. Un rapport publié le 2 janvier 2025 par le Centre canadien de politiques alternatives, un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé qu'en moyenne, les 100 PDG les mieux payés au Canada ont reçu un salaire 210 fois supérieur à celui du travailleur moyen en 2023, ce qui représente un record par rapport aux 2 années précédentes, où il était plus de 240 fois supérieur (<https://bit.ly/4hxxwUmz>). Ce ratio est le quatrième plus élevé depuis que le groupe recense les rémunérations des PDG. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. Le proposeur souligne qu'en tant qu'institution financière majeure, la société reconnaît que sa croissance et sa création de valeur dépendent d'une gestion efficace de ces risques, comme en témoignent l'accent qu'elle met sur la notion d'« ouvrir des possibilités » et sa valorisation du capital humain. La Banque CIBC avance que ses politiques salariales sont déjà équitables et transparentes, avec des augmentations progressives du salaire minimum, une structure cohérente à tous les niveaux, ainsi qu'un système de primes basé sur des formules plutôt que sur un pouvoir discrétionnaire. Elle affirme que le comité de rémunération analyse régulièrement les ratios de rémunération entre le chef de la direction et les employés et privilégie d'investir davantage dans les employés, garantissant ainsi des possibilités de rémunération juste et concurrentielle pour tous. Bien que la société affirme tenir compte de paramètres de rémunération verticale dans ses décisions, le proposeur considère qu'une transparence accrue sur ces indicateurs est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'alignement entre les structures de rémunération et la stratégie centrée sur les employés, tout en se préparant aux exigences réglementaires émergentes. Notons qu'une proposition similaire a également été déposée en 2024 et a obtenu un taux d'approbation de 10 %, ce qui témoigne de l'intérêt des actionnaires pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par la Banque CIBC, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR FirstService Corporation (FSV)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 33761N109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yousry Bissada	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Carducci	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve H. Grimshaw	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay S. Hennick	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Scott Patterson	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick F. Reichheld	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Eloise Sproul	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Erin J. Wallace	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yousry Bissada	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Carducci



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve H. Grimshaw



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay S. Hennick



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Colliers International Group Inc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Scott Patterson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick F. Reichheld	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.07**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Eloise Sproul

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 01.08**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Erin J. Wallace

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 02**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Colliers International Group Inc. (TSE:CIG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-01 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 194693107

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151040	Triasima - Actions canadiennes	140

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John (Jack) P. Curtin	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : P. Jane Gavan	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Harper	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay S. Hennick	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine M. Lee	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Poonam Puri	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin F. Stein	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Sullivan	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. Frederick Sutherland	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward Waitzer	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John (Jack) P. Curtin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : P. Jane Gavan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Harper	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay S. Hennick



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine M. Lee



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un membre de sa famille travaille pour la firme de vérification externe de la société et participe aux activités de vérification. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Poonam Puri



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin F. Stein



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Sullivan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. Frederick Sutherland



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des

administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward Waitzer	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance sociale de l'entreprise est souhaitable. (3.4 Lien entre la rémunération et la performance sociale) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Unicredit SPA (UCG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-03-27 ,
PAYS Italie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT T95132105

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	66355

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,47 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2019.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2020.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2022.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2023.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2024.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2020-2023.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,47 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs.



Proposeur : CA

En Italie, les sociétés ne sont pas tenues de dévoiler les noms des candidats avant un délai de 15 jours avant la date de l'assemblée. On risque donc de soutenir involontairement une liste de candidats indésirables. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2019.

✓

✓

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2020.

✓

✓

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2022.

✓

✓

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2023.	✓	✓
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2024.	✓	✓
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour alimenter le régime de rémunération incitative pour l'année 2020-2023.	✓	✓

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ABB Ltd (ABBN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-03-27 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H0010V101

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	37275

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✓
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,90 CHF par action ordinaire.	✓	✓
06.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année 2025.	✓	✓
06.02	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année 2026.	✓	✓
07.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Constable	✓	✗
07.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederico Fleury Curado	✓	✓
07.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johan Pourssell	✓	✗
07.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Johnson	✓	✓
07.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Xin-Zhe Li	✓	✗
07.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Geraldine Matchett	✓	✓
07.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Meline	✓	✓
07.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Nemat	✓	✓
07.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mats Rahmström	✓	✓
07.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Vose	✓	✗

08.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : David Constable	✓	✗
08.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Frederico Fleury Curado	✓	✓
08.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Jennifer Xin-Zhe Li	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de Zehnder Bolliger & Partner en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG Ltd.	✓	✓
11	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. ABB a procédé à une analyse complète des exigences légales environnementales, validée par KPMG. L'entreprise présente de façon transparente ses émissions de GES pour les trois portées (1, 2 et 3), incluant celles de sa chaîne d'approvisionnement. Elle s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, avec un jalon intermédiaire clairement défini pour 2030. Ces cibles ont été validées par la Science Based Targets initiative (SBTi), ce qui confirme qu'elles sont conformes aux exigences scientifiques de l'Accord de Paris. L'entreprise communique ses résultats selon les référentiels de la Global Reporting Initiative (GRI) et du SASB. Performance notable, ABB s'est vu attribuer la note A par le CDP. ABB reconnaît l'urgence de préserver la biodiversité face à son déclin mondial. L'entreprise a conduit des évaluations complètes sur l'ensemble de ses sites, permettant de déterminer et d'analyser les emplacements stratégiques situés à proximité d'écosystèmes sensibles. Sur le plan social, ABB fait preuve de transparence en communiquant sur la diversité au sein de ses instances dirigeantes, avec une représentation féminine atteignant 40 % dans son conseil d'administration. Sa stratégie globale de développement durable est ancrée dans des référentiels internationaux reconnus, dont le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Par ailleurs, le conseil d'administration assure une supervision active des questions liées au capital humain de l'entreprise. Cette approche responsable s'étend également à la chaîne d'approvisionnement. Pour garantir que ses partenaires commerciaux partagent les mêmes valeurs, ABB a établi un code de conduite des fournisseurs couvrant les droits de la personne, les conditions de travail, la santé et la sécurité, le climat et l'environnement, la conformité des matériaux, l'éthique des affaires et les mécanismes de signalement. Ce code s'appuie aussi sur de nombreux cadres internationaux, notamment la Déclaration internationale des droits de l'Homme, les conventions de l'OIT et le Pacte mondial des Nations Unies. L'entreprise déclare établir des processus de diligence raisonnable. Elle dispose aussi de systèmes de signalement accessibles aux parties prenantes pour traiter les violations potentielles, avec un traitement assuré par un prestataire indépendant qui transmet les cas à une équipe dédiée au sein de la fonction « Juridique et Intégrité », garantissant ainsi un suivi systématique jusqu'à leur résolution. ABB démontre une approche structurée et proactive en matière de divulgation non financière. Son ambition de réduire ses émissions de GES, de garantir des pratiques éthiques tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et de favoriser la diversité témoigne de sa volonté de s'inscrire durablement dans une démarche responsable et transparente. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des administrateurs et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,90 CHF par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année 2025.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année 2026.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Constable



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Fluor Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederico Fleury Curado



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johan Pourssell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Johnson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Xin-Zhe Li	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Geraldine Matchett



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Meline



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Nemat



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mats Rahmström	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Vose	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : David Constable	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Fluor Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08.02**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Frederico Fleury Curado

**Proposeur : CA**

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08.03**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Jennifer Xin-Zhe Li

**Proposeur : CA**

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de Zehnder Bolliger & Partner en tant que représentant indépendant de l'entreprise.

**Proposeur : CA**

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG Ltd.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Novartis AG (NVS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-03-07 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-01-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 66987V109/H5820Q150/ 66987V109

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	34930

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver le rapport non-financier pour l'année fiscale 2024.	✓	✓
02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,50 CHF par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver de nouveaux rachats d'actions.	✓	✓
06	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
07.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
07.02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des membres du comité exécutif.	✓	✓
07.03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
08.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Giovanni Caforio	✓	✓
08.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy C. Andrews	✓	✓
08.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ton Buechner	✓	✗
08.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrice Bula	✓	✓
08.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Doherty	✓	✓
08.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bridgette Heller	✓	✓
08.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Hochstrasser	✓	✓

08.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frans van Houten	✓	✓
08.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Moroney	✓	✓
08.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ana de Pro Gonzalo	✓	✓
08.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John D. Young	✓	✓
08.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth McNally	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Patrice Bula	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Bridgette Heller	✓	✓
09.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Simon Moroney	✓	✓
09.04	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : John D. Young	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG AG.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de Peter Andreas Zahn en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
12	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport non-financier pour l'année fiscale 2024.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,50 CHF par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver de nouveaux rachats d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Les modifications proposées ont pour but de faciliter le vote des procurations de l'étranger et d'améliorer la communication des actionnaires avec la société. (4.12

Communication avec les actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des membres du comité exécutif.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Giovanni Caforio	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy C. Andrews	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ton Buechner	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Swiss Prime Site AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrice Bula

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Doherty

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bridgette Heller

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Hochstrasser	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frans van Houten	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Moroney	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ana de Pro Gonzalo	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John D. Young	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth McNally	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Patrice Bula	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Bridgette Heller	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Simon Moroney	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : John D. Young	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG AG.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de Peter Andreas Zahn en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓

Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Peter Andreas Zahn. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

Proposition afin de traiter toute autre affaire.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Cerillion PLC (CER)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-02-13 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G2028X104

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	83585

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,09 GBP par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Louis T. Hall	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✗
06	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
07	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements spécifiques.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

L'information soumise est insuffisante pour apprécier les principes, la structure et les différentes composantes de la politique de rémunération, tels les contrats de travail des dirigeants, en particulier les conditions d'engagement et de départ. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) La société ne divulgue pas de façon claire et détaillée la rémunération du chef de la direction. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,09 GBP par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Louis T. Hall



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 05**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 07**

CA POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.

**Proposeur : CA**

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements spécifiques.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.



RAPPORT DE VOTE

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Visa Inc. (V)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-01-28 ,
PAYS États-Unis	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2024-12-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 92826C839

POLITIQUE: CAUCUS - Triasima

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
000151008	Triasima - Actions mondiales tous pays de développement durable	10595

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd A. Carney	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kermit R. Crawford	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francisco Javier Fernández Carbajal	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ramon L. Laguarda	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teri L. List	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John F. Lundgren	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ryan McInerney	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise M. Morrison	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela Murphy	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda J. Rendle	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maynard G. Web	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLM	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur les lacunes des avantages et des programmes de santé.	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur la supervision des codes de catégorie des commerçants.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant une politique de démission obligatoire des administrateurs.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur le lobbying.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd A. Carney	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Grid Dynamics Holdings inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kermit R. Crawford	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francisco Javier Fernández Carbajal	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ramon L. Laguarda	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Pepsico inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Teri L. List	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John F. Lundgren	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ryan McInerney



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise M. Morrison



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela Murphy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda J. Rendle



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Clorox Company et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maynard G. Web



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLM

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur les lacunes des avantages et des programmes de santé.

CA



POLITIQUE



Proposeur : National Legal and Policy Center

La question de l'équité en matière de rémunération représente un enjeu social important et il est dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, le proposeur, le National Legal and Policy Center (NLPC), est reconnu comme un groupe idéologique de droite qui s'oppose au courant de l'investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d'actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l'avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Ses propositions d'actionnaire ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer la performance sociale ou environnementale des entreprises, mais après examen, nous constatons que celles-ci pourraient avoir pour objectif de contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur la supervision des codes de catégorie des commerçants.

✗

✗

Proposeur : National Center for Public Policy

Le proposeur s’inquiète de la politique de Visa consistant à suivre les achats d’armes à feu en utilisant des codes de catégorie des commerçants (MCC) qui permettent de classer séparément les ventes dans les magasins d’armes à feu qui sont actuellement étiquetées comme des ventes de « marchandises générales ». Cela le préoccupe, car 19 États ont légiféré sur les MCC des magasins d’armes : 16 interdisent le traitement « discriminatoire » et 3 l’imposent. Il estime donc que Visa est exposée à des risques juridiques, financiers et d’atteinte à la réputation et demande qu’elle divulgue sa politique pour les 31 États restants, affirmant qu’elle devrait être guidée par l’obligation fiduciaire plutôt que par des décrets étatiques. Il convient de souligner que le proposeur, le National Legal and Policy Center (NLPC), est reconnu comme un groupe idéologique de droite qui s’oppose au courant de l’investissement responsable. Il utilise en outre le système de propositions d’actionnaire pour gangrener les efforts légitimes de plusieurs investisseurs ayant à cœur de participer à l’avancement de la gouvernance des sociétés ouvertes. Étant donné que nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation, nous recommandons de voter contre cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant une politique de démission obligatoire des administrateurs.

✗

✓

Proposeur : New York City Carpenters Pension Fund

Selon le principe du vote à la majorité, les candidats doivent recevoir l’appui d’au moins la moitié plus une des voix exprimées par les actionnaires pour être élus. Ce mécanisme assure une réelle expression de la volonté des actionnaires concernant la gestion de l’entreprise. Cependant, ces dernières années, de nombreuses entreprises ont mis en place des politiques de démission des administrateurs. Selon ces politiques, lorsque les administrateurs n’obtiennent pas le soutien de la majorité des actionnaires, ils doivent soumettre leur démission au comité du conseil d’administration responsable de la supervision des mises en candidature et de la gouvernance ou directement au conseil d’administration. Ce dernier décide alors d’accepter ou non la démission. Lorsqu’un administrateur n’obtient pas l’appui d’une majorité d’actionnaires, la décision définitive de son maintien ou de son départ revient toujours au conseil d’administration, ce qui diminue considérablement l’importance de la voix des actionnaires. D’après une étude de Glass Lewis menée en 2023, sur les 93 administrateurs de leur échantillon n’ayant pas remporté la majorité des voix lors des élections, seuls 17 % des administrateurs des sociétés appliquant une politique de démission ont effectivement quitté le conseil. Cela révèle qu’un nombre considérable de ces sociétés n’ont pas pris de mesures importantes à l’égard de ces administrateurs. La ligne directrice actuelle de démission exige qu’un administrateur en poste soumette une démission irrévocable s’il n’est pas réélu, puis le conseil décide s’il va rester en fonction. Le proposeur soutient que sa proposition instaurerait une norme plus rigoureuse en requérant des administrateurs responsables de l’examen qu’ils fournissent une ou plusieurs justifications substantielles pour refuser une démission. Elle garantirait également que la démission de tout administrateur « en attente » non réélu lors d’une

élection ultérieure prenne effet automatiquement 90 jours après la validation des résultats de l'élection. Ainsi, le règlement modifié assurera que le vote des actionnaires soit décisif lorsqu'un administrateur en poste n'est pas réélu, tout en donnant au conseil d'administration la latitude d'accepter ou non la démission initiale de cet administrateur qui n'a pas reçu le soutien de la majorité. Le conseil s'oppose à la proposition, la jugeant superflue puisque ses pratiques et politiques de gouvernance garantissent déjà sa responsabilité envers les actionnaires. Il ajoute que le comité de mises en candidature et de gouvernance envisagera la démission de tout candidat à la réélection qui ne reçoit pas le vote requis lors d'une élection non contestée des administrateurs, en recommandant que le conseil d'administration accepte la démission, à moins qu'il ne détermine que cela ne servirait pas au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires. Après examen, nous pensons que l'amélioration de la procédure de démission des administrateurs prévue par la proposition renforcera l'importance du vote des actionnaires lors de l'élection des administrateurs. De plus, nous estimons que, dans les rares cas où un administrateur ne remporte pas la majorité des voix, l'entreprise devrait se préparer à l'éventualité de son départ du conseil, tout en veillant à ce que les actionnaires conservent une influence significative dans le processus d'élection du conseil d'administration. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur le lobbying.



Proposeur : John Chevedden

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que la société divulgue toute l'information concernant ses efforts de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent de l'argent en moins pour développer ses différents projets. La proposition est raisonnable, car elle est dans l'intérêt des actionnaires et engendre peu de coûts supplémentaires, puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.